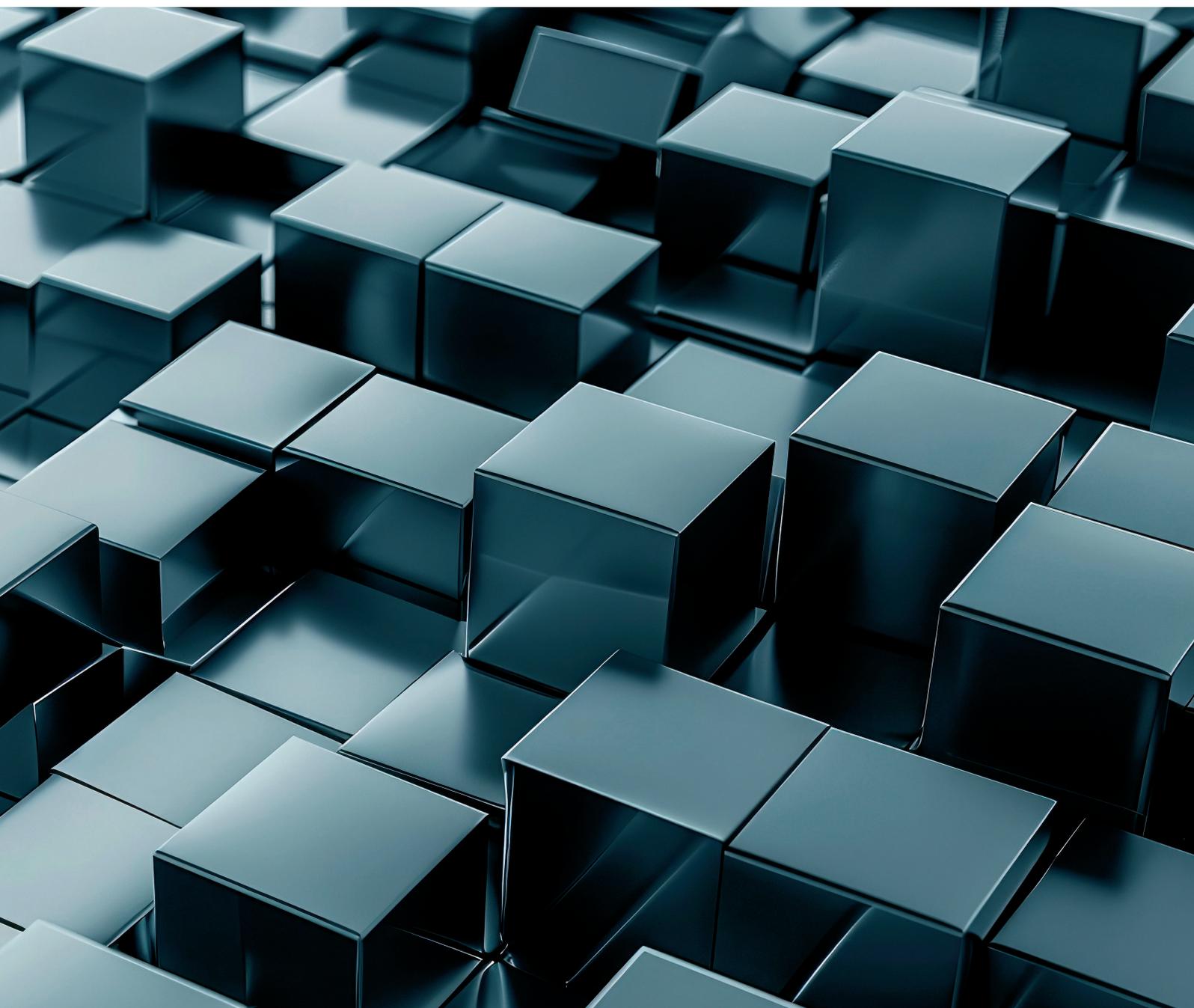


Rapport financier

Comptes 2023



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

IMPRESSUM

Editeur

Rectorat de l'Université de Genève

Impression

Centre d'impression de l'Université de Genève

Tirage

25 exemplaires

Rapport financier

Comptes 2023

Table des matières

1.	Le mot du Recteur	7
2.	Les états financiers consolidés	9
2.1.	Bilan	13
2.2.	Compte d'exploitation	14
2.3.	Tableau de flux de trésorerie	15
2.4.	Tableau de variation des fonds propres	16
3.	Les notes relatives aux états financiers consolidés	17
3.1	Informations générales	19
3.1.1	Présentation générale	19
3.1.2	Normes comptables	20
3.2.	Principes et méthodes comptables	20
3.2.1	États financiers	20
3.2.2	Jugement et estimations	21
3.2.3	Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées	21
3.2.4	Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.5	Débiteurs	23
3.2.6	Stocks	24
3.2.7	Comptes de régularisation actifs et passifs	24
3.2.8	Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	24
3.2.9	Immobilisations incorporelles	25
3.2.10	Immeubles de placement	25
3.2.11	Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	26
3.2.12	Actifs éventuels	26
3.2.13	Créanciers et emprunts	26
3.2.14	Provisions et passifs éventuels	26
3.2.15	Fonds	27
3.2.16	Revenus	27
3.2.17	Subventions	27
3.2.18	Prestations aux collaborateurs-trices	28
3.2.19	Contrats de location	28
3.2.20	Évaluation des risques	28
3.3	Annexes aux états financiers	29
3.3.1	Établissement du bilan et du compte d'exploitation consolidés	29
3.3.2	Information sectorielle	34
3.3.3	Information budgétaire	39
3.3.4	Liquidités et équivalents de liquidités	45
3.3.5	Placements financiers	46
3.3.6	Débiteurs	52
3.3.7	Comptes de régularisation actifs	55
3.3.8	Stocks	55
3.3.9	Immeubles de placement	55

3.3.10	Immeubles d'exploitation et terrains	60
3.3.11	Immobilisations corporelles et incorporelles	62
3.3.12	Subventions d'investissement constatées d'avance	64
3.3.13	Autres actifs d'exploitation	64
3.3.14	Créanciers	66
3.3.15	Comptes de régularisation passifs	67
3.3.16	Fonds affectés à la recherche	67
3.3.17	Instruments financiers	69
3.3.18	Gestion des risques financiers	71
3.3.19	Provisions	75
3.3.20	Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	77
3.3.21	Part de subvention à restituer à l'échéance de la COB	78
3.3.22	Part de subvention non dépensée	78
3.3.23	Fonds d'innovation et de développement	79
3.3.24	Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	80
3.3.25	Subventions reçues	82
3.3.26	Taxes universitaires	85
3.3.27	Autres écolages	86
3.3.28	Prestations de services et ventes	86
3.3.29	Dédommagements de tiers	88
3.3.30	Recettes diverses	88
3.3.31	Charges de personnel	89
3.3.32	Biens, services et marchandises	91
3.3.33	Subventions accordées	92
3.3.34	Information relative à la mise à disposition de moyens	94
3.3.35	Information relative au tableau de flux de trésorerie	95
3.3.36	Principaux dirigeants	98
3.3.37	Information relative aux parties liées	98
3.3.38	Contrats de leasing	101
3.3.39	Informations sur les actifs éventuels	101
3.3.40	Événements postérieurs à la clôture	101
4.	Rapport de l'organe de révision	103
5.	Autres informations	109
5.1	Statistiques des étudiants	111
5.1.1	Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures	111
5.1.2	Accord intercantonal universitaire	111
5.2	Personnel de l'Université	112
5.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	112
5.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	112
5.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	113
5.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	113
5.3	Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds	114
5.4	Compte de fonctionnement « État »	117

5.4.1	Université	117
5.4.2	Autorités universitaires	122
5.4.3	Faculté des sciences	127
5.4.4	Faculté de médecine	129
5.4.5	Faculté des lettres	132
5.4.6	Faculté d'économie et management	134
5.4.7	Faculté des sciences de la société	136
5.4.8	Faculté de droit	138
5.4.9	Faculté de théologie	140
5.4.10	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	142
5.4.11	Faculté de traduction et d'interprétation	144
5.5	Investissements	146
5.5.1	Investissements par type de bailleurs de fonds	146
5.5.2	Investissements « État » par faculté	147



1. Le mot du Recteur

Les comptes 2023 sont bénéficiaires grâce au rebond des marchés boursiers mondiaux qui a eu un effet positif sur le résultat financier de l'Université. Après un résultat excédentaire extraordinaire en 2022, le résultat d'exploitation est à nouveau déficitaire et conforme aux données historiques. Cela confirme que les effets de la crise sanitaire n'ont pas structurellement détérioré la situation budgétaire des activités d'enseignement et de recherche.

Toutes sources de financement confondues, le résultat net affiche un excédent de revenus (CHF 24 068 080). Ce bénéfice résulte principalement des gains nets latents des portefeuilles mobiliers de l'Université. Ces derniers ne sont toutefois pas d'une ampleur suffisante pour gommer les importantes pertes latentes enregistrées en 2022. Cela ne constitue pas un point d'inquiétude puisque l'Université n'a pas besoin de réaliser ses placements pour faire face à ses besoins de liquidité, bien au contraire. En effet, l'Université a effectué un apport à son portefeuille de trésorerie (CHF 5 000 000). En se focalisant uniquement sur les résultats financiers réalisés, les portefeuilles mobiliers et immobiliers dégagent un gain net (CHF 9 631 643) se situant dans le bas de la fourchette de la moyenne pluriannuelle.

Corrigé des apports des entités consolidées, le résultat d'exploitation est déficitaire (CHF 7 565 830). Ce résultat se situe dans la moyenne observée au cours des cinq dernières années. Un déficit n'est pas un souci en soi puisque certaines activités de l'Université sont structurellement financées par les produits nets des portefeuilles mobiliers et immobiliers. En 2023, la croissance des charges est supérieure à celle des revenus (1.2 fois) marquée par la poussée inflationniste apparue en 2022, par le renchérissement des coûts de l'énergie et par la progression des charges salariales liée à l'octroi d'une annuité additionnelle aux collaborateurs et collaboratrices de l'Université. Quant à la marge bénéficiaire, elle est quasiment stable par rapport à 2022 affichant un taux légèrement inférieur à 2 %. Elle reste toutefois toujours en-dessous de celle observée avant la pandémie, période de pleine association de la Suisse à l'espace européen de la recherche. Retrouver des marges bénéficiaires un peu plus confortables n'est pas un objectif en soi mais contribue au maintien d'une infrastructure performante.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2023 affichent un excédent de charges élevé (CHF 5 797 610). Par rapport au budget, le déficit est moindre et résulte de charges inférieures (CHF 5 755 530) partiellement compensées par des produits également inférieurs (CHF 2 109 070). Le taux d'utilisation du budget est tout proche de 100 %. Sur la période de la Convention d'objectifs 2020-2023, le résultat cumulé affiche un découvert (CHF 6 268 910). Le Fonds d'innovation et de développement n'est plus alimenté depuis quatre ans. Il est maintenant épuisé. Les perspectives pour le réalimenter ne sont guère favorables. Pour y parvenir, il faudrait avant tout réaliser à nouveau des bénéfices au cours des années à venir et éponger en priorité le découvert accumulé au cours de la période 2020-2023. La situation pourrait être plus complexe encore si le Canton mettait en œuvre son projet de constitution forcée d'un bas de laine dans chacun des établissements publics autonomes. De toute évidence, d'autres mécanismes sont explorés pour palier la disparition du Fonds d'innovation et de développement. Les autorités partagent ce constat. La dotation prévue par la Convention d'objectifs 2024-2027

(CHF 19 455 000) auquel vient s'ajouter une contribution additionnelle aux efforts d'économies de l'Université (CHF 6 000 000) en est une réponse.

De mon point de vue, une solution pérenne devra aussi être recherchée concernant la prise en charge des mécanismes salariaux décidés par les autorités cantonales. Aujourd'hui une progression de 1 % des charges salariales exige de l'Université qu'elle trouve du financement à hauteur de 1.3 millions de francs. Cela représente une ponction excessive dans un environnement marqué par un programme d'économies de 20 millions sur quatre ans, par un tassement de la croissance des subventions fédérales et par une baisse des produits de l'Accord intercantonal universitaire. Je suis convaincu que le Conseil d'État et une majorité des députés-es du Grand Conseil sauront trouver une approche permettant à l'Université de reconstituer durablement des marges budgétaires pour financer son développement.

Ce soutien que nous appelons de nos vœux aujourd'hui par rapport aux mécanismes salariaux, l'Université en a bénéficié au cours des années passées, signe de la confiance que nos autorités nous ont manifestée au cours de mes neuf années passées à la tête de l'Université. Cette confiance se construit très concrètement, au jour le jour, par une gestion responsable et un engagement en faveur du bien commun. Elle nous a permis aussi d'obtenir un soutien sans précédent de la part de nombreuses fondations privées pour accompagner des projets innovants, soutenir nos étudiants et étudiantes et développer une stratégie ambitieuse pour notre campus urbain avec la mise en chantier de nouveaux bâtiments qui seront érigés de part et d'autre de l'Arve, d'ici à 2027, pour le site Quai Vernets, et en 2031 pour la bâtiment Physique-mathématique.

Ces soutiens nous ont permis de relever bien des défis, si l'on pense en particulier à la pandémie qui nous a obligés à repenser en profondeur notre mode de fonctionnement, notre manière d'enseigner et de travailler mais qui a affecté aussi notre communauté estudiantine. Durant toute cette période, mais aussi au cours des crises géopolitiques qui marquent le monde depuis lors, notre Université a su faire preuve de résilience tout en préservant le vivre ensemble malgré les tensions qui ont traversé notre société, des tensions qui se reflètent aussi au sein de l'Université.

Cet appui sans faille nous a permis d'atteindre, en 2023, la 49^{ème} place au classement de Shanghai, alors que notre Université ne figurait qu'à la 66^{ème} place au début de mon premier mandat, en 2014. Cette progression traduit la qualité de la recherche et de l'enseignement délivré par notre Université mais aussi celle du cadre de gestion de notre institution comme en atteste l'accréditation de l'Université de Genève, en 2022, délivrée sans aucune condition. C'est un fait suffisamment rare pour être relevé. S'il fallait ne citer que deux exemples de l'excellence de notre institution, je mentionnerai évidemment l'attribution, en 2019, du prix Nobel de physique à Michel Mayor et Didier Queloz, puis trois ans plus tard, en 2022, de la Médaille Fields décernée à Hugo Dumenil Copin. Ces deux distinctions majeures ont contribué à notre progression au classement de Shanghai mais ont aussi mis à l'honneur notre Canton. Si ce classement n'est pas une fin en soi, il constitue néanmoins un atout majeur pour attirer des chercheuses et des chercheurs du monde entier, à un moment où la Suisse reste encore, pour l'instant, exclue du programme Horizon Europe. Il constitue aussi une très belle carte de visite pour nos étudiants et étudiantes qui peuvent se prévaloir de détenir un diplôme émis par une des meilleures universités du monde. C'est également une fierté pour les collaborateurs et les collaboratrices qui soutiennent les activités de notre institution.

Le programme sur lequel j'avais été élu en 2015 portait une vision d'avenir pour notre institution articulée autour de deux axes prioritaires, la pluralité et l'inventivité. Neuf ans après, je crois pouvoir dire que notre institution s'est clairement distinguée sur ces deux priorités stratégiques. Dans le champ de la pluralité et de la diversité, je peux citer différentes initiatives, telles que

Horizon académique, ouvert à des personnes réfugiées dans notre canton, le programme Talent-pluriel, lequel soutient des jeunes universitaires qui mènent en parallèle des carrières artistiques ou sportives, sans oublier les mesures ayant permis d'accroître la représentation féminine au sein du corps professoral avec un pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations qui frôlent ou ont dépassé les 50 % depuis les dernières années.

Conscients qu'une université qui n'innove pas se meurt un peu, nous n'avons eu de cesse de promouvoir des innovations pédagogiques, parmi lesquelles les cliniques d'enseignement, le centre Interprofessionnel de Simulation, où l'on forme ensemble le personnel infirmier (HEDS) et médical (UNIGE et HUG) ou encore, plus récemment, le programme de diplomatie computationnelle. L'introduction de micro-certifications et de cours à options interfacultaires reflètent aussi la volonté d'offrir des parcours de formation flexibles et adaptés aux besoins actuels, y compris pour les personnes en emploi ou en attente d'un travail. Enfin, l'introduction dans les cursus de formation de compétences transverses en lien avec la durabilité, la transition numérique et l'éthique représente une réponse aux défis auxquels nos sociétés font face, aux attentes de nos étudiants et étudiantes.

Cette confiance ne se décrète pas. Elle s'est construite pas à pas tout au long des années passées. Je suis heureux de pouvoir transmettre cette vision d'un campus durable à la Rectrice qui va me succéder, une université d'excellence, ouverte à la diversité et tournée vers l'avenir qui bénéficie d'un soutien et d'une confiance sans précédent. Même si certains signaux préoccupants persistent sur l'engagement financier des autorités fédérales, j'observe des évolutions pleines de promesses. Le soutien réaffirmé de nos autorités cantonales en lien avec la Convention d'objectifs 2024–2027 est emblématique. La maturité de nos facultés et centres interfacultaires dans leur engagement pour rétablir l'équilibre budgétaire à l'horizon 2027 est exemplaire. Les signaux enfin positifs d'un retour de la Suisse dans l'espace européen de la recherche sont perceptibles. Combiné avec notre plasticité, nos valeurs de responsabilité en général, en particulier vis-à-vis de la Cité et les compétences humaines de notre Communauté, je suis confiant que l'Université aura la capacité de relever ses défis et de se projeter dans l'avenir avec sérénité.



Yves Flückiger
Recteur

2. Les états financiers consolidés

2.1 Bilan

au 31 décembre 2023

2023**2022** *Note Page***Actifs**

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	14 491 144	18 244 420	4	45
	Placements financiers	448 081 365	416 353 978	5	47
	Débiteurs avec contrepartie	37 525 897	31 339 370	6	52
	Débiteurs sans contrepartie	13 378 374	18 475 934	6	54
	Comptes de régularisation actifs	9 445 330	10 256 286	7	55
	Stocks	893 015	847 951	8	55
	Total actifs circulants	a	523 815 126	495 517 938	
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	129 019 740	128 469 740	9	57
	Immeubles d'exploitation et terrains	72 441 381	74 936 497	10	61
	Immobilisations corporelles	70 577 341	72 309 994	11	62
	Immobilisations incorporelles	9 062 415	5 219 363	11	62
	Immobilisations en cours	8 346 623	5 461 363	11	62
	Subvention investissement constatée d'avance	-76 611 201	-74 340 336	12	64
	Autres actifs d'exploitation	16 796 842	16 721 302	13	65
Total actifs immobilisés	b	229 633 140	228 777 923		
Total actifs	c=a+b	753 448 266	724 295 861		

Passifs

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	25 424 361	29 581 840	14	66
	Créanciers sans contrepartie	2 151 815	1 002 579	14	67
	Comptes de régularisation passifs	12 595 143	10 643 688	15	67
	Fonds affectés à la recherche	197 327 664	190 907 909	16	68
	Provisions - part à court terme	37 998	56 072	19	75
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	1 104 260	284 260	9	59
	Part de subvention à restituer à échéance COB	-	-	21	78
Total fonds étrangers à court terme	d	238 641 241	232 476 347		
Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	429 609	484 510	14	66
	Provisions - part à long terme	410 635	351 358	19	75
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	11 251 170	12 355 430	9	59
	Impôts différés	5 729 275	5 709 961	9	59
Total fonds étrangers à long terme	e	17 820 690	18 901 260		
Total fonds étrangers	f=d+e	256 461 931	251 377 606		
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	20 507	891 451	23	79
	Autres fonds propres affectés	312 506 535	298 059 943	24	80
	Part de subvention non dépensée	-6 268 910	-471 300	22	79
	Autres fonds propres libres	190 728 203	174 438 162	24	81
Total fonds propres	g	496 986 335	472 918 255		
Total passifs	h=f+g	753 448 266	724 295 861		

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2023

2023

2022 *Note Page*

Produits d'exploitation	Subventions reçues	747 193 173	730 850 206	25	85	
	Taxes universitaires	12 594 432	13 004 211	26	85	
	Autres écolages	15 095 474	15 979 317	27	86	
	Prestations de services et ventes	45 252 744	41 066 083	28	87	
	Dédommagements de tiers	25 520 762	18 482 457	29	88	
	Recettes diverses	3 739 042	5 425 197	30	89	
	Dissolution de provision	201 661	66 308	19	75	
	Produits d'exploitation	a	849 597 287	824 873 779		
Charges d'exploitation	Charges de personnel	661 815 059	635 790 951	31	90	
	Biens, services, marchandises	131 592 360	130 876 203	32	91	
	Amortissements	31 585 703	29 880 860	10/11	62	
	Dépréciation d'actifs	367 078	134 589	6	54/62	
	Subventions accordées	31 802 916	31 862 096	33	93	
	Charges d'exploitation	b	857 163 117	828 544 699		
Consolidation	Part résultat mise en équivalence	c	260 601	7 167 560	1	33
	Résultat net d'exploitation	d=a-b+c	-7 305 229	3 496 640		
Produits financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	6 990 223	39 098 352	5	51	
	Gains latents portefeuille mobilier	21 191 666	-	5	50	
	Produits immeubles de placement	5 379 158	5 317 419	9	57	
	Gains latents immeubles de placement	550 000	899 000	9	57	
	Produits financiers	e	34 111 047	45 314 772		
Charges financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	97 501	24 889 092	5	51	
	Pertes latentes portefeuille mobilier	-	79 872 129	5	50	
	Frais de gestion portefeuille mobilier	561 584	1 105 801	5	51	
	Charges immeubles de placement	2 078 653	2 416 493	9	57	
	Charges financières	f	2 737 738	108 283 515		
	Résultat financier	g=e-f	31 373 309	-62 968 743		
	Résultat net	h=d+g	24 068 080	-59 472 103		

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2023

		2023	2022	Note	Page
Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice	24 068 080	-59 472 103	1	33
	+/- charges & revenus non monétaires	-14 759 140	78 644 062	35	96
	+/- charges & produits financiers	-9 650 957	-16 067 341	35	95
	Capacité d'autofinancement a	-342 017	3 104 617		
	Variation des actifs d'exploitation (<i>diminution/augmentation</i>)	57 250	-10 080 321	35	97
	Variation des passifs d'exploitation (<i>augmentation/diminution</i>)	5 308 067	-6 234 497	35	97
	Variation de l'actif d'exploitation net b	5 365 317	-16 314 817		
	Flux de trésorerie des activités d'exploitation c=a+b	5 023 300	-13 210 200		
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement	-34 086 245	-32 241 308	10/11	61/62
	Recettes d'investissement	26 469 539	26 289 532	12	64
	Flux de trésorerie des activités d'investissement d	-7 616 706	-5 951 776		
Activités de financement	Produits financiers	12 369 381	44 415 772	35	95
	Charges financières	-2 718 424	-28 348 430	35	95
	Variation des actifs financiers (<i>augmentation</i>)	-1 956 573	-2 468 017	35	97
	Apports / Retraits (<i>diminution</i>)	-8 500 000	-2 265 992	35	97
	Variation emprunts hypothécaires (<i>diminution</i>)	-284 260	-284 260	9	59
	Flux de trésorerie des activités de financement e	-1 089 875	11 049 073		
	Variation nette des liquidités f=c+d+e	-3 683 282	-8 112 903		
Variation des liquidités	Liquidités en début de période g	18 244 420	26 425 233	4	45
	Liquidités en fin de période avant variation	14 491 144	18 244 420	4	45
	Variation de change sur comptes courants	69 994	67 910		
	Liquidités en fin de période après variation	14 561 138	18 312 330		

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2023

	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note Page		
2023	Fonds d'innovation et de développement	891 451	-870 944	20 507	23 79		
	Fonds universitaires avec chartes	177 081 440		2 304 957	24 80		
	Autres Fonds propres affectés	120 978 502		12 141 635	24 81		
	Fonds propres affectés	298 951 393	-	13 575 649	312 527 042		
	Part de subvention État non dépensée	-471 300	-5 797 610	-	-6 268 910	22 79	
	Autres Fonds propres libres	174 438 162	29 865 691	-13 575 649	190 728 204	24 81	
	Fonds propres libres	173 966 862	24 068 080	-13 575 649	184 459 293		
	Total Fonds propres	472 918 255	24 068 080	-	496 986 336		
	2022	Fonds d'innovation et de développement	3 337 215		-2 445 764	891 451	23 79
		Fonds universitaires avec chartes	179 407 438		-2 325 998	177 081 440	24 80
Autres Fonds propres affectés		111 787 442		9 191 060	120 978 502	24 81	
Fonds propres affectés		294 532 096	-	4 419 298	298 951 393		
Part de subvention État non dépensée		-10 335	-460 965	-	-471 300	22 79	
Autres Fonds propres libres		237 868 598	-59 011 138	-4 419 298	174 438 162	24 81	
Fonds propres libres		237 858 263	-59 472 103	-4 419 298	173 966 862		
Total Fonds propres		532 390 359	-59 472 103	-	472 918 255		

3. Les notes relatives aux états financiers consolidés

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L 10103). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité (services à la Cité). Tous les quatre ans, les autorités cantonales et l'Université déterminent des objectifs. L'Université définit leurs modalités de mise en œuvre, ainsi que les critères de réalisation. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (ci-après, COB), laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2020 à 2023 (L 12608).

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités :

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève (ci-après, l'État) et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds provenant de l'extérieur qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), la Commission européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires.

L'Université accueille 16 401 étudiants-es en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d'automne 2023, dont 38 % d'étudiants-es étrangers-ères de plus de 167 nationalités différentes. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 9 481 participants-es. L'Université compte 6 586 collaborateurs-trices.

L'Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres interfacultaires et d'une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coïmbra, le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes, ainsi que l'alliance européenne 4EU+. Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle est ancrée solidement parmi le 1 % des universités les mieux classées quel que soit l'indicateur. Selon le ranking de Shangai, l'Université occupe le 49^{ème} rang en 2023, confirmant sur le long terme l'appartenance de l'Université au « club » des cent meilleures universités dans le monde.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un-e Recteur-trice, désigné-e par l'Assemblée de l'Université et nommé-e par le Conseil d'État, et de cinq Vices-Recteurs-trices au maximum. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État est l'entité « contrôlante » de l'Université. Approuvés par le Rectorat de l'Université le 11 mars 2024, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers du 6 septembre 2023 (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 39), les rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux-pales dirigeants-es ne doivent pas être publiés dans les états financiers (IPSAS 20) et les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État sur la base des données fournies par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variations des fonds propres et les notes annexes. Le rapport du réviseur est joint aux états financiers. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31.12.2023. Vu la norme de présentation privilégiée

dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée. Elle consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrées ou sorties de trésorerie liée à l'exploitation. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immeubles d'exploitation, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de financements provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations monétaires effectuées sur les placements financiers (portefeuille de titres) et sur les immeubles de placement, ainsi que sur les apports ou les retraits des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

3.2.2 Jugement et estimations

La préparation des états financiers implique le recours à des jugements et comporte des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Les principaux éléments requérant l'exercice d'un jugement concernent la classification des fonds de façon à respecter la distinction dans le passif du bilan entre les fonds propres et les fonds étrangers selon les définitions prévues par les normes IPSAS. Les définitions sont présentées dans la note « 3.2.15 Fonds ».

Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les principaux éléments concernés par des estimations sont les immeubles de placement et les provisions. Ils sont présentés dans les notes « 3.3.9 Immeubles de placement » et « 3.3.19 Provisions ».

3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation est composé des états financiers individuels de l'Université, des états financiers consolidés du Fonds général de l'Université, des états financiers de la Fondation

Campus Biotech Geneva, ainsi que de ceux des cinq sociétés immobilières (SI) détenues par l'Université.

Les entités placées sous le contrôle exclusif de l'Université sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'Université détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir des avantages. Les résultats des entités filles sont compris dans l'état de la performance financière consolidée à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou liquidation de l'entité. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'Université (retraitements). Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminées lors de la consolidation. Les entités contrôlées conjointement (les « co-entités ») sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, moins toute perte de valeur liée à chacune des participations.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction. Elle est présentée dans la note « 3.3.37 Information relative aux parties liées ».

3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs, les placements financiers, ainsi que les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur acquisition. L'évaluation ultérieure de ces actifs s'effectue selon les principes décrits ci-après.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable (valeur nominale).

Les placements financiers sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble. Ils présentent des indications d'un profil de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que le détenteur ait la ferme intention, ainsi que la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes sont

comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

Monnaies étrangères :

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte d'exploitation.

Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsqu'ils sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché comprend le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur. Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

3.2.5 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contrepartie lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contrepartie lorsqu'un tiers octroie une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services. Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs sont évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus. Elles sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations

supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.2.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Certains stocks sont en consignation au sein de l'Université et restent la propriété du fournisseur. Ils ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.7 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les comptes de régularisation passifs incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.8 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Un immeuble d'exploitation et une immobilisation corporelle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition lorsqu'ils remplissent les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actifs. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un bien. Tant que l'objet n'est pas mis en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations corporelles, selon la directive « Traitement des immobilisations en cours ». Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation. L'amortissement est linéaire et calculé par composante de façon systématique sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans
- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Aménagement dans un bâtiment propriété de l'Université ou mis à disposition sur une durée illimitée par l'État : entre 25 et 40 ans
- Aménagement dans un bâtiment loué ou mis à disposition sur une durée limitée par l'État : 10 ans
- Équipements techniques et d'exploitation dans un bâtiment : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur. Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 7A), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer opérationnel non facturé) et figure à titre informatif dans l'annexe aux états financiers.

3.2.9 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charges dans le compte d'exploitation. La phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'elle devient opérationnelle, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive « Traitement des immobilisations en cours ». Après le premier enregistrement en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est linéaire et calculé de façon systématique sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles. À la suite de la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.10 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement comprend son prix d'achat, y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle

reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie. L'Université examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif ait pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte d'exploitation lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable. La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte d'exploitation jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.2.12 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous son contrôle.

3.2.13 Créanciers et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la dette ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.14 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou de produits en cas de dissolution.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle.

- L'Université a une obligation actuelle résultant d'événements passés mais il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.15 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres. Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers. Ils comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat ou obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes.

Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus dans l'exercice durant lequel ils sont reçus. Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

3.2.16 Revenus

Les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

Les produits provenant des fonds alloués par des tiers avec conditions sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits provenant des émoluments et des écolages sont comptabilisés lorsque l'étudiant-e confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement, laquelle est généralement inférieure à une année. Les produits provenant des prestations réalisées par la clinique universitaire de médecine dentaire, des mandats réalisés avec des tiers et des autres prestations de services sont reconnus dans l'année où les services sont rendus en fonction du degré d'avancement. Les produits provenant de la vente de livres et de publications sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, ils sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés. Les redevances perçues au titre de droit d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords. Les produits des intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.17 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies. Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le-la bénéficiaire et lorsque la prestation est due. Les coûts induits par les moyens mis à disposition (subventions sous forme de prestations en nature) figurent dans l'annexe aux états financiers et les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent aux loyers non facturés. Pour les prestations de services, les coûts correspondent aux coûts non facturés. Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques ou privées dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée et en fonction du taux de subventionnement.

3.2.18 Prestations aux collaborateurs-trices

Les prestations aux collaborateurs-trices sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés-es avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés-es. Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés-es de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (Pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

3.2.19 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.20 Évaluation des risques

Le processus d'évaluation et de gestion des risques a fait l'objet d'une révision en 2023. Cette dernière a exploité les données récoltées entre mars et juillet 2023 au cours de réunions individuelles de travail avec les facultés, les centres interfacultaires et les divisions et services rattachés au Rectorat. Classé par gravité selon l'échelle de l'État, moins de 1 % des risques est considéré comme majeur (4 risques). Cela concerne l'exclusion de la Suisse de l'espace européen de recherche (Horizon Europe), le risque de cyberattaques et de sécurité du système d'information, les atteintes à la liberté d'expression au sein de l'Université et, enfin, le risque de surcoût et de délai excessif des travaux dans les bâtiments. 34 % des risques entrent dans la catégorie significatif et 65 % dans une fourchette mineure à modérée. En novembre 2023, le Rectorat a validé le suivi des risques et ses conclusions. Il a autorisé l'assurance qualité à transmettre les résultats au responsable de la gestion globale des risques de l'État.

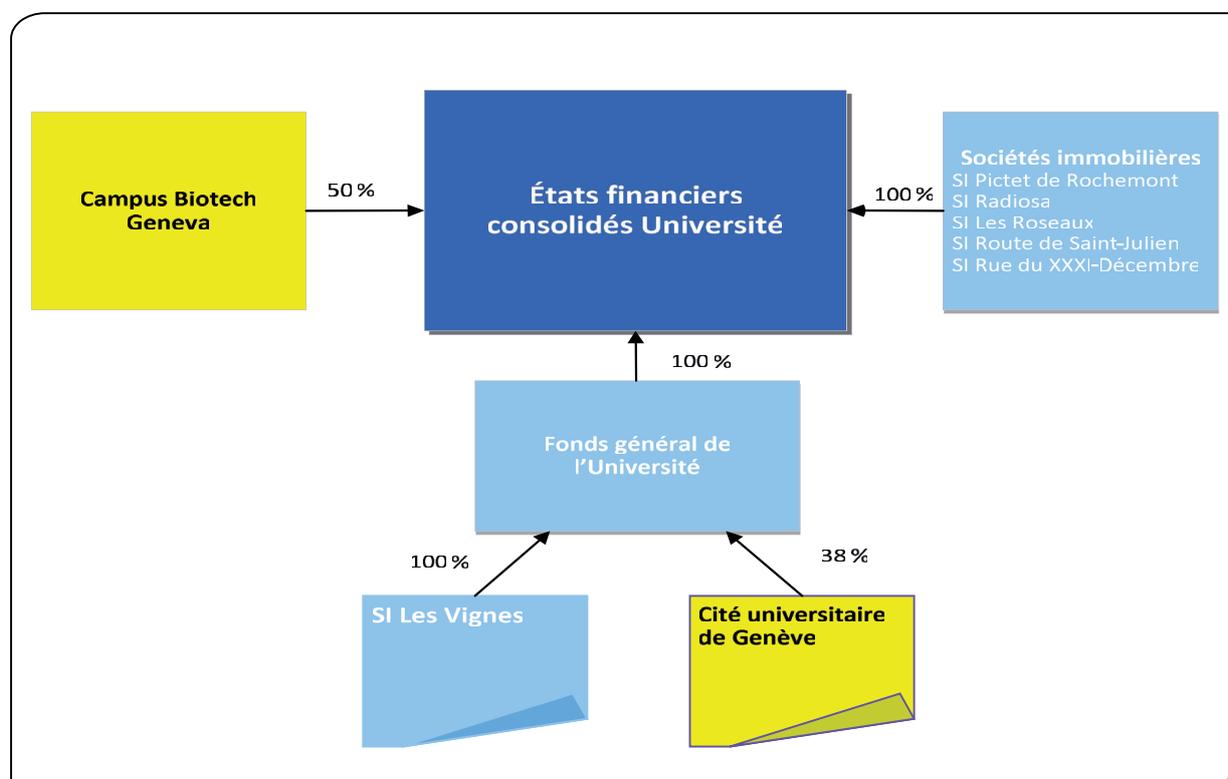
3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Établissement du bilan et du compte d'exploitation consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ceux des cinq sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), les états financiers individuels de la Fondation du Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (co-entité du Fonds général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général avec contrôle exclusif) et la Fondation Campus Biotech Geneva (co-entité avec contrôle conjoint). Le périmètre des états financiers consolidés de l'Université est inchangé par rapport à 2022.

Les états financiers consolidés de la Fondation du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des sociétés immobilières de l'Université et du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale, respectivement dans les états financiers de l'Université ou dans ceux de la Fondation du Fonds général de l'Université. Les états financiers de la Fondation de la Cité universitaire de Genève sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers du Fonds général de l'Université. Enfin, les états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers de l'Université.

Le périmètre de consolidation se présente selon le schéma ci-dessous :



Les tableaux ci-dessous présentent les principaux éléments des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva avec les données comparatives.

	2023	2022
Actifs circulants	7 513 353	7 989 969
Actifs immobilisés	24 319 242	24 898 593
Total actifs	31 832 595	32 888 562
Fonds étrangers	5 273 478	6 903 155
Fonds propres	26 559 117	25 985 406
Total passifs	31 832 595	32 888 562

	2023	2022
Produits d'exploitation	30 566 330	42 542 978
Charges d'exploitation	29 992 620	28 154 830
Résultat net d'exploitation	573 710	14 388 148
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
Résultat financier	-	-
Résultat net	573 710	14 388 148

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan du groupe « Université ».

Bilan au 31 décembre 2023	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Actifs						
Liquidités	11 939 936	2 551 208	14 491 144	-	-	14 491 144
Placements financiers	401 022 051	48 471 084	449 493 135	-	1 411 770	448 081 365
Débiteurs avec contrepartie	37 239 414	286 484	37 525 897	-	-	37 525 897
Débiteurs sans contrepartie	13 271 924	106 450	13 378 374	-	-	13 378 374
Comptes de régularisation actifs	9 326 636	118 694	9 445 330	-	-	9 445 330
Stocks	893 015	-	893 015	-	-	893 015
Total actifs circulants	473 692 976	51 533 919	525 226 895	-	1 411 770	523 815 126
Immeubles de placement	27 484 962	54 414 778	81 899 740	47 120 000	-	129 019 740
Immeubles d'exploitation	72 441 381	-	72 441 381	-	-	72 441 381
Immobilisations corporelles	70 577 341	47 120 000	117 697 341	-	47 120 000	70 577 341
Immobilisations incorporelles	9 062 415	-	9 062 415	-	-	9 062 415
Immobilisations en cours	8 346 623	-	8 346 623	-	-	8 346 623
Subvention d'investissement constatée d'avance	-76 611 201	-	-76 611 201	-	-	-76 611 201
Autres actifs d'exploitation	1 154 751	15 667 090	16 821 842	-	25 000	16 796 842
Total actifs immobilisés	112 456 272	117 201 868	229 658 140	47 120 000	47 145 000	229 633 140
Total actifs	586 149 248	168 735 787	754 885 036	47 120 000	48 556 770	753 448 266
Passifs						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	25 424 361	-	25 424 361	-	-	25 424 361
Créanciers sans contrepartie	2 123 299	28 516	2 151 815	-	-	2 151 815
Comptes de régularisation passifs	12 521 890	73 253	12 595 143	-	-	12 595 143
Fonds affectés à la recherche	197 327 664	-	197 327 664	-	-	197 327 664
Provisions - part à court terme	37 998	-	37 998	-	-	37 998
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70 200	1 034 060	1 104 260	-	-	1 104 260
Part de subvention à restituer à échéance COB	-	-	-	-	-	-
Total fonds étrangers à court terme	237 505 412	1 135 829	238 641 241	-	-	238 641 241
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	429 609	-	429 609	-	-	429 609
Provisions - part à long terme	410 635	-	410 635	-	-	410 635
Emprunts hypothécaires - part à long terme	912 600	11 750 340	12 662 940	1 411 770	-	11 251 170
Impôts différés	-	5 729 275	5 729 275	-	-	5 729 275
Total fonds étrangers à long terme	1 752 844	17 479 615	19 232 459	1 411 770	-	17 820 690
Total fonds étrangers	239 258 256	18 615 444	257 873 700	1 411 770	-	256 461 931
Fonds d'innovation et de développement	20 507	-	20 507	-	-	20 507
Autres fonds propres affectés	208 366 723	66 689 560	275 056 283	-	37 450 252	312 506 535
Part de subvention non dépensée	-6 268 910	-	-6 268 910	-	-	-6 268 910
Autres fonds propres libres	144 772 672	83 430 784	228 203 456	37 475 252	-	190 728 203
Total fonds propres	346 890 992	150 120 343	497 011 335	37 475 252	37 450 252	496 986 335
Total passifs	586 149 248	168 735 787	754 885 036	38 887 022	37 450 252	753 448 266

Bilan au 31 décembre 2022	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Actifs						
Liquidités	12 141 257	6 103 163	18 244 420	-	-	18 244 420
Placements financiers	375 493 863	42 600 162	418 094 025	-	1 740 047	416 353 978
Débiteurs avec contrepartie	31 034 054	305 316	31 339 370	-	-	31 339 370
Débiteurs sans contrepartie	17 977 647	498 286	18 475 934	-	-	18 475 934
Comptes de régularisation actifs	10 163 268	93 018	10 256 286	-	-	10 256 286
Stocks	847 951	-	847 951	-	-	847 951
Total actifs circulants	447 658 039	49 599 946	497 257 985	-	1 740 047	495 517 938
Immeubles de placement	27 364 962	54 164 778	81 529 740	46 940 000	-	128 469 740
Immeubles d'exploitation	74 936 497	-	74 936 497	-	-	74 936 497
Immobilisations corporelles	72 309 994	46 940 000	119 249 994	-	46 940 000	72 309 994
Immobilisations incorporelles	5 219 363	-	5 219 363	-	-	5 219 363
Immobilisations en cours	5 461 363	-	5 461 363	-	-	5 461 363
Subvention d'investissement constatée d'avance	-74 340 336	-	-74 340 336	-	-	-74 340 336
Autres actifs d'exploitation	1 339 813	15 406 489	16 746 302	-	25 000	16 721 302
Total actifs immobilisés	112 291 656	116 511 267	228 802 923	46 940 000	46 965 000	228 777 923
Total actifs	559 949 696	166 111 213	726 060 908	46 940 000	48 705 047	724 295 861
Passifs						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	29 581 840	-	29 581 840	-	-	29 581 840
Créanciers sans contrepartie	979 977	22 602	1 002 579	-	-	1 002 579
Comptes de régularisation passifs	9 547 248	1 096 440	10 643 688	-	-	10 643 688
Fonds affectés à la recherche	190 907 909	-	190 907 909	-	-	190 907 909
Provisions - part à court terme	56 072	-	56 072	-	-	56 072
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70 200	214 060	284 260	-	-	284 260
Total fonds étrangers à court terme	231 143 245	1 333 102	232 476 347	-	-	232 476 347
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	484 510	-	484 510	-	-	484 510
Provisions - part à long terme	351 358	-	351 358	-	-	351 358
Emprunts hypothécaires - part à long terme	982 800	13 112 677	14 095 477	1 740 047	-	12 355 430
Impôts différés	-	5 709 961	5 709 961	-	-	5 709 961
Part de subvention à restituer à échéance COB	-	-	-	-	-	-
Total fonds étrangers à long terme	1 818 668	18 822 638	20 641 307	1 740 047	-	18 901 260
Total fonds étrangers	232 961 914	20 155 740	253 117 653	1 740 047	-	251 377 606
Fonds d'innovation et de développement	891 451	-	891 451	-	-	891 451
Autres fonds propres affectés	193 496 395	67 614 048	261 110 444	-	36 949 499	298 059 943
Part de subvention non dépensée	-471 300	-	-471 300	-	-	-471 300
Autres fonds propres libres	133 071 236	78 341 425	211 412 661	36 974 499	-	174 438 162
Total fonds propres	326 987 782	145 955 473	472 943 255	36 974 499	36 949 499	472 918 255
Total passifs	559 949 696	166 111 213	726 060 908	38 714 546	36 949 499	724 295 861

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation du groupe « Université ».

Compte d'exploitation au 31 décembre 2023	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	747 193 173	-	747 193 173	-	-	747 193 173
Taxes universitaires	12 594 432	-	12 594 432	-	-	12 594 432
Autres écolages	15 095 474	-	15 095 474	-	-	15 095 474
Prestations de services et ventes	45 940 637	2 321 076	48 261 713	3 008 970	-	45 252 744
Dédommagements de tiers	25 520 762	-	25 520 762	-	-	25 520 762
Recettes diverses	3 739 042	-	3 739 042	-	-	3 739 042
Dissolution de provision	201 661	-	201 661	-	-	201 661
Produits d'exploitation	850 285 181	2 321 076	852 606 257	3 008 970	-	849 597 287
Charges de personnel	661 696 694	118 365	661 815 059	-	-	661 815 059
Biens, services, marchandises	131 490 156	1 198 116	132 688 272	-	1 095 912	131 592 360
Amortissements	31 585 703	-	31 585 703	-	-	31 585 703
Dépréciation d'actifs	367 078	-	367 078	-	-	367 078
Subventions accordées	31 360 681	1 134 328	32 495 010	-	692 094	31 802 916
Charges d'exploitation	856 500 313	2 450 809	858 951 122	-	1 788 005	857 163 117
Part résultat mise en équivalence	-	260 601	260 601			260 601
Résultat net d'exploitation	-6 215 132	130 868	-6 084 264	-3 008 970	1 788 005	-7 305 229
Produits réalisés portefeuille mobilier	6 694 268	295 955	6 990 223	-	-	6 990 223
Gains latents portefeuille mobilier	18 672 202	2 519 464	21 191 666	-	-	21 191 666
Produits immeubles de placement	1 486 809	2 425 543	3 912 352	850 070	2 316 876	5 379 158
Gains latents immeubles de placement	120 000	430 000	550 000	-	-	550 000
Produits financiers	26 973 279	5 670 962	32 644 241	850 070	2 316 876	34 111 047
Pertes réalisées portefeuille mobilier	97 501	-	97 501	-	-	97 501
Frais de gestion portefeuille mobilier	521 712	39 871	561 584	-	-	561 584
Charges immeubles de placement	235 723	762 088	997 811	1 095 912	15 070	2 078 653
Charges financières	854 937	801 960	1 656 896	1 095 912	15 070	2 737 738
Résultat financier	26 118 342	4 869 003	30 987 345	-1 945 982	2 331 946	31 373 309
Résultat net	19 903 210	4 999 870	24 903 080	-4 954 951	4 119 951	24 068 080

Compte d'exploitation au 31 décembre 2022	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	730 850 206	-	730 850 206	-	-	730 850 206
Taxes universitaires	13 004 211	-	13 004 211	-	-	13 004 211
Autres écolages	15 979 317	-	15 979 317	-	-	15 979 317
Prestations de services et ventes	41 774 790	2 375 892	44 150 682	3 084 599	-	41 066 083
Dédommagements de tiers	18 482 457	-	18 482 457	-	-	18 482 457
Recettes diverses	5 425 197	-	5 425 197	-	-	5 425 197
Dissolution de provision	66 308	-	66 308	-	-	66 308
Produits d'exploitation	825 582 486	2 375 892	827 958 378	3 084 599	-	824 873 779
Charges de personnel	635 693 449	97 502	635 790 951	-	-	635 790 951
Biens, services, marchandises	130 571 527	1 563 682	132 135 209	-	1 259 006	130 876 203
Amortissements	29 880 860	-	29 880 860	-	-	29 880 860
Dépréciation d'actifs	134 589	-	134 589	-	-	134 589
Subventions accordées	30 804 629	1 905 011	32 709 640	-	847 544	31 862 096
Charges d'exploitation	827 085 054	3 566 194	830 651 248	-	2 106 550	828 544 699
Part résultat mise en équivalence	-	7 167 560	7 167 560	-	-	7 167 560
Résultat net d'exploitation	-1 502 568	5 977 257	4 474 689	-3 084 599	2 106 550	3 496 640
Produits réalisés portefeuille mobilier	37 779 270	1 319 083	39 098 352	-	-	39 098 352
Produits immeubles de placement	1 404 434	2 453 160	3 857 594	777 230	2 237 055	5 317 419
Gains latents immeubles de placement	249 000	650 000	899 000	-	-	899 000
Produits financiers	39 432 703	4 422 243	43 854 946	777 230	2 237 055	45 314 772
Pertes réalisées portefeuille mobilier	23 728 221	1 160 871	24 889 092	-	-	24 889 092
Pertes latentes portefeuille mobilier	72 985 777	6 886 352	79 872 129	-	-	79 872 129
Frais de gestion portefeuille mobilier	885 751	220 050	1 105 801	-	-	1 105 801
Charges immeubles de placement	186 694	988 022	1 174 716	1 259 006	17 230	2 416 493
Charges financières	97 786 443	9 255 295	107 041 738	1 259 006	17 230	108 283 515
Résultat financier	-58 353 740	-4 833 053	-63 186 792	-2 036 235	2 254 284	-62 968 743
Résultat net	-59 856 308	1 144 204	-58 712 103	-5 120 834	4 360 834	-59 472 103

3.3.2 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Les objectifs sont d'aider le-la lecteur-trice à comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales activités, ainsi qu'à améliorer la transparence de l'information financière. En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- Les disciplines des sciences (Faculté des sciences).
- Les disciplines médicales (Faculté de médecine).
- Les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation).
- Les disciplines des sciences sociales (Facultés d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les tableaux ci-dessous présentent les charges et produits sectoriels.

2023	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Produits, hors subventions reçues	14 096 531	24 351 265	3 013 775	13 585 821
Subventions reçues	85 287 179	80 816 473	16 360 311	45 576 363
Produits sectoriels, hors imputations internes	99 383 710	105 167 738	19 374 086	59 162 184
Imputations internes	12 618 098	18 411 905	3 265 512	9 057 651
Produits sectoriels	112 001 808	123 579 642	22 639 598	68 219 835
Charges de personnel	179 034 935	153 091 096	67 812 146	150 934 358
Dépenses générales	21 164 593	31 211 452	2 355 166	9 532 986
Amortissements	12 219 514	7 420 093	171 319	876 235
Subventions accordées	2 238 990	1 903 330	1 574 566	427 383
Charges sectorielles, hors imputations internes	214 658 032	193 625 971	71 913 197	161 770 961
Imputations internes	13 818 903	18 602 388	1 836 760	9 321 510
Charges sectorielles	228 476 935	212 228 359	73 749 957	171 092 472

2022	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Produits, hors subventions reçues	12 975 579	23 434 129	2 798 726	13 851 031
Subventions reçues	80 069 042	71 390 001	14 942 943	41 820 568
Produits sectoriels, hors imputations internes	93 044 621	94 824 130	17 741 668	55 671 599
Imputations internes	12 159 862	15 295 094	6 307 218	10 355 062
Produits sectoriels	105 204 483	110 119 223	24 048 887	66 026 660
Charges de personnel	172 796 515	145 544 418	64 478 218	147 541 472
Dépenses générales	20 785 715	30 748 967	2 414 979	9 417 386
Amortissements	12 014 620	6 735 716	210 344	992 848
Subventions accordées	3 176 822	1 972 204	1 448 212	431 878
Charges sectorielles, hors imputations internes	208 773 671	185 001 305	68 551 753	158 383 583
Imputations internes	13 100 961	15 708 760	5 129 665	11 446 613
Charges sectorielles	221 874 632	200 710 065	73 681 418	169 830 197

Écart 2023/2022	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Produits, hors subventions reçues	1 120 953	917 136	215 049	-265 210
Subventions reçues	5 218 137	9 426 472	1 417 368	3 755 795
Produits sectoriels, hors imputations internes	6 339 089	10 343 608	1 632 418	3 490 586
Imputations internes	458 236	3 116 811	-3 041 706	-1 297 411
Produits sectoriels	6 797 325	13 460 419	-1 409 289	2 193 175
Charges de personnel	6 238 420	7 546 679	3 333 929	3 392 887
Dépenses générales	378 877	462 486	-59 813	115 600
Amortissements	204 894	684 376	-39 025	-116 613
Subventions accordées	-937 831	-68 875	126 354	-4 495
Charges sectorielles, hors imputations internes	5 884 361	8 624 666	3 361 444	3 387 378
Imputations internes	717 942	2 893 628	-3 292 905	-2 125 103
Charges sectorielles	6 602 302	11 518 294	68 539	1 262 275

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels, les tableaux ci-dessous présentent les actifs / passifs sectoriels. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 7A du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.

2023	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	13 458 229	11 593 458	700 478	4 133 708
Actifs immobilisés	82 877 799	12 792 425	335 654	4 815 216
Actifs sectoriels	96 336 028	24 385 883	1 036 131	8 948 924
Fonds étrangers	73 739 055	65 701 011	8 341 778	32 886 247
Fonds propres	30 647 269	26 176 968	6 192 865	22 528 763
Passifs sectoriels	104 386 324	91 877 979	14 534 643	55 415 010

2022	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	9 096 650	9 482 278	636 581	5 723 927
Actifs immobilisés	83 213 274	16 134 996	340 610	5 025 758
Actifs sectoriels	92 309 923	25 617 273	977 191	10 749 685
Fonds étrangers	71 183 863	62 271 534	7 976 908	30 368 006
Fonds propres	28 624 113	25 917 290	5 710 509	21 325 819
Passifs sectoriels	99 807 976	88 188 824	13 687 417	51 693 825

Écart 2023/2022	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	4 361 579	2 111 181	63 896	-1 590 219
Actifs immobilisés	-335 475	-3 342 571	-4 956	-210 542
Actifs sectoriels	4 026 105	-1 231 390	58 940	-1 800 761
Fonds étrangers	2 555 192	3 429 477	364 870	2 518 242
Fonds propres	2 023 156	259 678	482 356	1 202 944
Passifs sectoriels	4 578 348	3 689 154	847 227	3 721 185

Les tableaux ci-dessous présentent les dépenses d'investissement par secteur et par catégorie de biens.

2023	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	10 139 767	2 409 858	-	190 848
Matériels informatiques	1 305 930	885 033	135 852	412 080
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	341 721	382 889	16 945	39 010
Logiciels	32 718	188 162	13 561	8 497
Investissements sectoriels	11 820 137	3 865 941	166 358	650 434

2022	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	8 361 384	4 988 933	-	90 597
Matériels informatiques	1 242 437	921 917	133 068	532 583
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	412 423	80 033	18 441	44 630
Logiciels	161 673	195 975	1 254	21 544
Investissements sectoriels	10 177 917	6 186 857	152 763	689 354

Écart 2023/2022	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	1 778 383	-2 579 075	-	100 251
Matériels informatiques	63 493	-36 884	2 784	-120 503
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	-70 701	302 857	-1 496	-5 621
Logiciels	-128 955	-7 813	12 307	-13 047
Investissements sectoriels	1 642 219	-2 320 916	13 595	-38 919

Le tableau ci-dessous présente l'état de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés.

2023	Total secteurs	Prestations et activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	283 087 718	566 509 569	849 597 287	849 597 287
Charges d'exploitation, hors imputations internes	641 968 161	215 194 956	857 163 117	857 163 117
Produits financiers	-	34 111 047	34 111 047	34 111 047
Charges financières	-	2 737 738	2 737 738	2 737 738
Actifs	130 706 966	622 741 300	753 448 266	753 448 266
Passifs	266 213 956	487 234 310	753 448 266	753 448 266
Investissements	16 502 870	16 574 844	33 077 714	33 077 714

2022	Total secteurs	Prestations et activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	261 282 017	563 591 762	824 873 779	824 873 779
Charges d'exploitation, hors imputations internes	620 710 313	207 834 386	828 544 699	828 544 699
Produits financiers	-	45 314 772	45 314 772	45 314 772
Charges financières	-	108 283 515	108 283 515	108 283 515
Actifs	129 654 073	594 641 788	724 295 861	724 295 861
Passifs	253 378 041	470 917 820	724 295 861	724 295 861
Investissements	17 206 891	15 034 418	32 241 308	32 241 308

3.3.3 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement des collectivités publiques enregistré dans les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et celle du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

En règle générale, les transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures. Ils s'effectuent toujours à budget constant. En principe, ils ne peuvent être réalisés ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique sauf dérogation du Rectorat.

Les transferts budgétaires entre les structures pour une même nature de dépenses ou de revenus ne sont pas reflétés dans le tableau ci-dessous. En pratique, deux types d'opérations ont été réalisées en cours d'année induisant des ajustements au budget initial. Le premier englobe des modifications permettant de corriger des erreurs de budgétisation entre les natures de dépenses ou de revenus et entre les structures. Cela représente un ajustement budgétaire des charges (CHF 631 615). Le second permet de réaliser des réallocations budgétaires en cours d'année entre les structures (CHF 72 400).

En cours d'année 2023, l'Université n'a réalisé aucune opération (dotations complémentaires ou réductions budgétaires) avec un effet sur le résultat net prévu. Elle a réalisé quelques transferts budgétaires entre le centre financier du service de l'égalité et de la diversité vers les centres financiers au bénéfice des mesures des programmes de soutien aux carrières féminines. Ces transferts ne sont pas visibles dans le tableau ci-dessous car ils sont réalisés dans le même groupe de comptes.

Le tableau ci-après met en évidence les ajustements budgétaires par nature de dépense et de revenu entre le budget initial et le budget final.

Nature	Libellé	Budget avec transfert	Écart vs Budget initial		Budget initial
			en CHF	en %	
4	Revenus	598 418 698	-	0.0%	598 418 698
42	Taxes et revenus divers	33 890 291	-	0.0%	33 890 291
43	Recettes diverses	413 377	-	0.0%	413 377
46	Indemnité cantonale	554 592 923	-	0.0%	554 592 923
49	Imputations internes PAT	9 522 107	-	0.0%	9 522 107
3	Charges	607 862 768	-	0.0%	607 862 768
30	Charges du personnel	487 151 212	-246 430	-0.1%	487 397 642
	Personnel administratif et technique	149 180 406	-	0.0%	149 180 406
	Personnel enseignant	240 884 508	-38 245	0.0%	240 922 753
	Cotisations patronales	91 257 465	-208 185	-0.2%	91 465 650
31	Dépenses générales	78 075 225	446 430	0.6%	77 628 795
	Fournitures	16 623 512	265 400	1.6%	16 358 112
	Services, honoraires	18 561 622	179 030	1.0%	18 382 592
	Loyers, redevances	13 979 752	7 000	0.1%	13 972 752
	Dédommagements de personnel	3 316 307	-5 000	-0.2%	3 321 307
33	Amortissements ordinaires	19 279 883	-	0.0%	19 279 883
36	Subventions accordées	19 702 117	-200 000	-1.0%	19 902 117
	Subventions	17 396 892	50 000	0.3%	17 346 892
	Bourses sociales et dépannages	1 027 937	-200 000	-16.3%	1 227 937
	Subventions aux associations d'étudiants-es	416 000	-50 000	-10.7%	466 000
39	Imputations internes	3 654 331	-	0.0%	3 654 331
	Résultat net	-9 444 070	-	0.0%	-9 444 070

Ce tableau suivant présente les comptes des fonds provenant de l'État, ainsi que les écarts par rapport au budget. Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 5.4 Compte de fonctionnement État » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		600 631 825	598 418 698	2 213 127	0.4%	598 418 698
42	Taxes et revenus divers		34 306 354	33 890 291	416 063	1.2%	33 890 291
	Taxes universitaires	N1	12 594 432	12 888 000	-293 568	-2.3%	12 888 000
	Autres écolages	N2	1 878 980	2 150 000	-271 020	-12.6%	2 150 000
	Recettes médecine dentaire	N3	5 226 347	4 468 285	758 062	17.0%	4 468 285
	Dédommagements de tiers		3 643 805	3 508 392	135 413	3.9%	3 508 392
	Autres prestations de service et ventes	N4	10 962 789	10 875 614	87 175	0.8%	10 875 614
43	Recettes diverses	N4	475 345	413 377	61 968	15.0%	413 377
46	Subventions acquises		553 789 517	554 592 923	-803 406	-0.1%	554 592 923
	Indemnité cantonale	N5	381 241 841	380 501 718	740 123	0.2%	380 501 718
	Subvention fédérale de base	N6	111 919 071	114 330 000	-2 410 929	-2.1%	114 330 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N7	584 174	473 400	110 774	23.4%	473 400
	AIU brut	N8	40 667 288	41 786 000	-1 118 712	-2.7%	41 786 000
	Produits différés liés aux investissements	N18	17 805 761	16 989 305	816 456	4.8%	16 989 305
	Autres subventions	N9	1 571 382	512 500	1 058 882	206.6%	512 500
49	Imputations internes	N10	12 060 610	9 522 107	2 538 503	26.7%	9 522 107
3	Charges	N11	606 429 435	607 862 768	-1 433 333	-0.2%	607 862 768
30	Charges du personnel		482 889 052	487 151 212	-4 262 160	-0.9%	487 397 642
	Personnel administratif et technique	N12	146 701 076	149 180 406	-2 479 330	-1.7%	149 180 406
	Personnel enseignant	N13	239 646 480	240 884 508	-1 238 028	-0.5%	240 922 753
	Allocations, indemnités	N14	5 070 466	4 622 765	447 701	9.7%	4 622 765
	Cotisations patronales	N15	90 175 193	91 257 465	-1 082 272	-1.2%	91 465 650
	Pont AVS		626 040	600 000	26 040	4.3%	600 000
	Autres		669 798	606 068	63 730	10.5%	606 068
31	Dépenses générales	N16	79 125 589	78 075 225	1 050 364	1.3%	77 628 795
	Fournitures		14 113 522	16 623 512	-2 509 990	-15.1%	16 358 112
	Mobilier, machines		227 663	738 273	-510 610	-69.2%	738 273
	Eau, énergie, combustible		12 585 162	12 437 374	147 788	1.2%	12 437 374
	Services, honoraires		21 636 717	18 561 622	3 075 095	16.6%	18 382 592
	Entretien immeubles		10 396 423	9 355 503	1 040 920	11.1%	9 355 503
	Entretien mobilier		2 627 388	3 062 882	-435 494	-14.2%	3 062 882
	Loyers, redevances		13 035 514	13 979 752	-944 238	-6.8%	13 972 752
	Dédommagements de personnel		4 175 364	3 316 307	859 057	25.9%	3 321 307
	Diverses charges		327 835	-	327 835		-
33	Amortissements ordinaires		20 288 682	19 279 883	1 008 799	5.2%	19 279 883
	Dépréciation d'actifs	N17	111 362	50 000	61 362	122.7%	50 000
	Amortissement des équipements	N18	17 682 204	16 900 000	782 204	4.6%	16 900 000
	Amortissement bâtiments Université	N18	2 495 116	2 329 883	165 233	7.1%	2 329 883
36	Subventions accordées		18 754 276	19 702 117	-947 841	-4.8%	19 902 117
	Subventions	N19	17 145 673	17 396 892	-251 219	-1.4%	17 346 892
	Bourses sociales et dépannages	N20	580 407	1 027 937	-447 530	-43.5%	1 227 937
	Autres bourses et prix	N21	639 510	861 288	-221 778	-25.7%	861 288
	Subventions aux associations d'étudiants-es		388 685	416 000	-27 315	-6.6%	466 000
39	Imputations internes	N10	5 371 836	3 654 331	1 717 505	47.0%	3 654 331
	Résultat net	N22	-5 797 610	-9 444 070	3 646 460		-9 444 070
	Occupation de postes		3 164.1	3 191.0	-26.9	-0.8%	3 191.0
	Personnel administratif et technique	N12	1 300.2	1 318.7	-18.5	-1.4%	1 318.7
	Personnel enseignant	N13	1 864.0	1 872.4	-8.4	-0.4%	1 872.4
	Corps professoral		502.6	555.5	-52.8	-9.5%	555.5
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		1 361.3	1 316.9	44.4	3.4%	1 316.9

N1 Les taxes d'encadrement sont inférieures au budget (CHF 203 259) en raison d'une décroissance du nombre des étudiants-es plus importante que celle budgétée (- 7.7 % contre - 3.6 %) avec un impact négatif sur les produits (CHF - 457 736). Cet impact est atténué par un taux d'exonération moins élevé que budgété (25.3 % contre 27.0 %) avec un impact positif (CHF 254 477). Les taxes fixes sont inférieures au budget (CHF 91 510) en raison d'un nombre d'étudiants-es moins élevé que prévu.

N2 Compte tenu des produits comptabilisés en prestations de service et en imputations internes et des recettes qui compensent des charges, les produits des autres écolages sont inférieurs au budget (CHF 48 936). Les chiffres d'affaires de l'École d'Avocature, des Geneva Summer School et de la Maison des langues améliorent le résultat net (CHF 89 345).

N3 La Clinique universitaire de médecine dentaire affiche une amélioration du chiffre d'affaires par rapport aux attentes budgétaires (CHF 758 062). Cet écart s'explique uniquement par un volume d'activités plus important que prévu. Malgré des frais de fonctionnement additionnels (CHF 530 644), il améliore le résultat net (CHF 227 419).

N4 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les prestations de service et ventes, ainsi que les recettes diverses sont inférieures au budget (CHF 714 078). Cela s'explique principalement par les loyers étudiants (CHF 642 862), les revenus des cartes multiservices (CHF 308 750), les recettes de la rétrocession de la taxe CO₂ (CHF 64 616), les amendes et prestations aux usagers des bibliothèques (CHF 30 452), ainsi que la participation IHEID au financement du bouquet de prestations en faveur de ses étudiants-es (CHF 19 008) inférieure aux attentes budgétaires. Cette baisse est partiellement compensée par les facturations de prestations en lien avec l'accord de collaboration avec l'École supérieure d'hygiénistes dentaires (CHF 131 000), par les revenus provenant du dépouillement des élections (CHF 82 704), des locations de salles (CHF 62 687), des émoluments (CHF 52 135), ainsi que par la participation HES au financement du bouquet de prestations en faveur de ses étudiants-es supérieure au budget (CHF 10 632).

N5 L'indemnité cantonale est supérieure au budget (CHF 740 123). L'écart s'explique par trois facteurs. Premièrement, il s'agit de la participation cantonale à l'allocation unique de vie chère (CHF 655 873) communiquée après l'adoption du budget de l'Université. Deuxièmement, cela concerne des allocations complémentaires en faveur du Registre Genevois des Tumeurs résultant de l'indexation des salaires (CHF 15 000) et des ressources additionnelles selon la convention (CHF 176 114). Troisièmement, l'indemnité versée pour renforcer la MESP est inférieure aux prévisions initiales (CHF - 106 864) en raison du décalage de l'engagement des collaboratrices.

N6 La subvention fédérale de base est inférieure au budget (CHF 2 410 929) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La détérioration sur l'axe de l'enseignement (CHF 1 320 887) s'explique principalement par une proportion des étudiants-es étrangers-ères plus faible que prévue et par un nombre total des étudiants-es moins élevé que prévu compensé par un nombre de diplômes délivrés plus élevé que prévu. La détérioration sur l'axe de la recherche (CHF 1 090 042) s'explique par un volume de fonds de recherche moins important que prévu, par une diminution de la durée des projets, ainsi que par une moindre intensité de la recherche.

N7 Les contributions fédérales aux frais locatifs sont supérieures au budget (CHF 110 774). L'écart s'explique par l'indexation des valeurs de référence au mètre carré (CHF 13 407) et par l'augmentation du taux d'intérêt de référence (CHF 97 363).

N8 Les subventions cantonales AIU sont inférieures aux prévisions initiales (CHF 1 118 712). Avec un impact négatif sur les produits AIU (CHF 1 297 582), l'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es moins élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (CHF 890 420) et « sciences » (CHF 269 185), par des pertes migratoires plus importantes que prévues (CHF 130 964), ainsi que des mesures compensatoires moins élevées que prévues (CHF 7 013). Avec un impact positif sur les produits de l'AIU (CHF 178 870), la différence résulte d'un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans le groupe « médecine clinique » (CHF 178 870). Globalement, un nombre d'étudiants-es plus faible met en évidence un effet de volume (- 2.4 % avec un impact négatif de CHF 980 719), un effet de prix (- 0.3 % avec un impact négatif de CHF 141 082), ainsi qu'un léger effet de recomposition entre disciplines, en faveur des branches plus « rémunératrices » pour l'Université (impact positif de CHF 3 089).

N9 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les autres subventions sont supérieures aux prévisions initiales (CHF 70 046). L'écart s'explique par des subventions ponctuelles qui ne sont pas budgétées.

N10 L'apport net des facturations internes entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (CHF 6 826 379). Il est supérieur aux prévisions initiales (CHF 1 409 304). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N11 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépense est dépassé. L'Université présente une économie (CHF 5 755 530). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.1 %.

N12 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les charges du personnel PAT présentent une économie (CHF 2 124 608), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 98.6 %.

N13 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les charges du personnel PENS présentent une économie (CHF 2 211 135), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 99.1 %.

N14 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les allocations et les indemnités présentent un dépassement (CHF 719 051). L'écart s'explique par des dépassements en lien avec les heures de nuit et de week-end effectuées par les auxiliaires des bibliothèques (CHF 102 263) et avec l'allocation unique de vie chère (CHF 259 105), ainsi que sur les autres indemnités (CHF 393 754), partiellement compensés par les économies sur les indemnités versées aux collaborateurs-trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG (CHF 36 071).

N15 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les cotisations patronales présentent une économie (CHF 1 164 006). L'écart s'explique, d'une part, par une économie en lien avec les charges de personnel (CHF 808 855) et, d'autre part, par une économie résultant de la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (CHF 355 152).

N16 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les dépenses générales sont en ligne avec le budget (CHF 104 871). L'écart s'explique par des économies sur les loyers (CHF 940 238), les fournitures et le mobilier (CHF 923 266), ainsi que sur les services et honoraires (CHF 494 466) largement compensées par des dépassements sur les frais d'entretien (CHF 1 193 521), les dédommagements de personnel (CHF 811 119), les charges d'énergie (CHF 147 788) et les diverses charges (CHF 100 670).

N17 Les dépréciations d'actifs sont supérieures au budget (CHF 61 362). L'écart s'explique principalement par un ajustement de la provision pour débiteurs douteux de la Clinique universitaire de médecine dentaire (CHF 54 664).

N18 Les amortissements sont supérieurs au budget (CHF 947 437), ainsi que les produits différés (CHF 816 456). Deux facteurs expliquent ces écarts. Sans impact sur le résultat net, les amortissements sur les équipements et leurs produits différés associés sont supérieurs au budget (CHF 782 204) en raison de dépenses d'investissement effectives plus élevées que celles prévues. Deuxièmement, les corrections de durée d'amortissements de certains composants des bâtiments propriétés de l'Université détériorent le résultat net (CHF 130 981) avec une augmentation des charges d'amortissement (CHF 165 233), ainsi que des produits différés liés aux subventions d'investissement (CHF 34 252).

N19 Les subventions présentent une économie (CHF 251 219). L'écart s'explique par des économies sur les subventions à la Fondation Campus Biotech (CHF 401 758), à la Fondation de la Faculté autonome de théologie (CHF 78 817), ainsi que sur les enveloppes dévolues à diverses entités (CHF 45 897). Ces économies sont partiellement compensées par le versement d'une subvention en faveur du prestataire opérant dans les cafétérias universitaires (CHF 235 253) et par des dépassements sur les subventions accordées au Centre interprofessionnel de simulation (CHF 23 148) et à la plateforme Agora (CHF 17 019).

N20 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les bourses sociales et dépannages octroyés aux étudiants-es présentent une économie (CHF 454 775) en lien avec un nombre de bénéficiaires moins élevé que prévu. Cet écart s'explique principalement par un transfert de prise en charge sociale par des fondations privées, par un nombre plus important de dossiers incomplets, ainsi que par la prise en charge par une fondation privée des dossiers des étudiants-es qui ont des charges de famille. À relever que les conditions d'éligibilité sont identiques à celles utilisées lors de l'élaboration budgétaire.

N21 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les autres bourses et prix présentent une économie (CHF 385 398). L'écart s'explique principalement par la réduction de la mobilité académique avec la Russie (CHF 318 103) et par une sous-utilisation du budget des bourses pour les doctorants-es et de l'aide à la publication de thèses (CHF 67 295).

N22 Le résultat net affiche un excédent de charges (CHF 5 797 610) inférieur aux prévisions budgétaires (CHF 3 646 460). Compte tenu des variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État », l'écart favorable résulte de charges inférieures au budget partiellement compensées par des revenus inférieurs aux prévisions initiales. Du côté des produits (CHF 2 109 070, soit 0.4 %), il s'explique par des taxes universitaires, des autres écolages, des prestations de services, ventes et recettes diverses, la subvention fédérale de base, l'AIU, inférieurs au budget (CHF 4 586 224) compensés partiellement par des recettes dentaires, des dédommagements de tiers, une indemnité cantonale, une contribution aux frais locatifs, des produits différés liés aux investissements, des autres subventions et des produits d'imputations internes de fonds provenant de l'extérieur supérieurs aux attentes (CHF 2 477 154). Du côté des charges (CHF 5 755 530, soit 0.9 %), l'écart s'explique par des économies sur les charges PENS (CHF 2 405 089, charges sociales incluses), les charges PAT (CHF 2 310 972, charges sociales incluses), les subventions accordées (CHF 1 187 233) et les dépenses générales (CHF 104 871) partiellement compensées par des dépassements sur les amortissements des bâtiments de l'Université (CHF 165 233), les créances irrécouvrables (CHF 61 362) et la rente-pont AVS (CHF 26 040).

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles des états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Compte « État » et l'ajout des charges et produits du FNS, des autres fonds étrangers et des fonds propres affectés, hors imputations internes, ainsi que les apports des entités consolidées après éliminations, y compris les mises en équivalence.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes « État »)	600 631 825	606 429 435	-5 797 610
	Éléments de réconciliation			
	- Imputations internes « État »	12 060 610	5 371 836	6 688 774
	+ FNS hors imputations internes	101 125 490	97 752 435	3 373 055
	+ Autres fonds étrangers hors imputations internes	132 241 710	111 815 281	20 426 430
	+ Fonds propres affectés hors imputations internes	55 320 045	46 729 935	8 590 110
	+ Apports entités consolidées après éliminations	6 449 875	2 545 605	3 904 269
	+ Part résultat mis en équivalence	260 601	-	260 601
Total hors imputations internes		883 968 935	859 900 855	24 068 080
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	883 968 935	859 900 855	24 068 080

3.3.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Le tableau ci-dessous présente l'état des liquidités et équivalents de liquidités.

	2023	2022
Avoirs en caisse	126 919	134 650
Avoirs bancaires Fonds de roulement	7 819 304	15 810 539
Avoirs bancaires portefeuilles mobiliers	6 544 921	2 299 231
Liquidités et équivalents de liquidités	14 491 144	18 244 420

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage et de renouvellement », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », au système de gestion centralisée des liquidités de l'État. La convention prévoit que l'Université effectue ses paiements, enregistre ses produits et que l'État procède hebdomadairement au remboursement net.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés aux fonds provenant de l'extérieur, l'Université gère ses liquidités sur une base hebdomadaire en s'assurant que les comptes bancaires aient les disponibilités suffisantes pour effectuer les paiements. Lorsque le fonds de roulement dépasse les besoins pour les paiements réguliers, l'Université investit l'excédent de liquidités dans son portefeuille de trésorerie. À l'inverse, l'Université réalise une partie de son portefeuille de trésorerie pour alimenter ses comptes bancaires. Pour de courtes périodes sans procéder à un désinvestissement (retrait), l'Université prélève une partie des liquidités présentes dans son portefeuille de trésorerie pour garantir les disponibilités de son fonds de roulement. En 2023, les liquidités du Fonds de roulement diminuent (CHF 7 991 235). Cette diminution s'explique par un apport de liquidités aux portefeuilles mobiliers (CHF 8 000 000), par une réduction des prélèvements temporaires en lien avec les besoins pour le trafic de paiement (CHF 500 000) et par une entrée nette de liquidités liées aux activités opérationnelles (CHF 508 765). Quant aux liquidités des portefeuilles de titres, elles augmentent également (CHF 4 245 690). Cette hausse s'explique par un excédent temporaire de liquidités du portefeuille de trésorerie de l'Université présent à la suite des opérations de re-balancement de fin d'année. À relever que ces liquidités ont été utilisées en janvier 2024.

3.3.5 Placements financiers

Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent des surplus temporaires de liquidités des fonds provenant de l'extérieur, de dons et legs en faveur des fonds universitaires et du Fonds général de l'Université.

Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

Pour les portefeuilles gérés par l'Université, la politique de placement est décidée par le Recteur. Celui-ci est accompagné par un comité de surveillance, composé d'experts de l'Université en matière de gestion de portefeuilles qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations. Pour le portefeuille du Fonds général, la politique de placement est décidée par le Conseil de fondation. Le Conseil de fondation s'appuie sur les recommandations du comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de l'Université. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres de l'Université et du Fonds général de l'Université est déléguée à des gérants externes de la place genevoise offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres de l'Université et celle du Fonds général de l'Université sont encadrées par une charte de placement par portefeuille. Les chartes de placement partagent les principes suivants :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme et respectent les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion est de l'ordre de 3 % par an.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique des actifs, sont déterminés.

Seules les allocations stratégiques sont spécifiques à chaque portefeuille. Dans la mesure où le portefeuille des fonds universitaires et celui du Fonds général de l'Université sont complétés par des portefeuilles immobiliers (voir note « 3.3.9 Immeubles de placement »), leur allocation est un peu plus « agressive » avec une proportion d'actions plus élevée que celle du portefeuille de

trésorerie de l'Université. Aucune modification des chartes de placement n'est intervenue en 2023 laissant inchangé tant l'univers de placement que l'allocation stratégique.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évaluation des portefeuilles du groupe « Université ».

2023	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	52 683 392	-	-	52 683 392	12%
Actions (CHF)	52 343 673	23 978 428	17 510 438	93 832 540	21%
Actions (monnaies étrangères)	86 011 670	22 695 082	15 745 995	124 452 748	28%
Obligations (CHF)	107 156 246	17 840 511	12 772 745	137 769 502	31%
Obligations (monnaies étrangères)	24 690 727	1 811 276	-	26 502 003	6%
Fonds Money Market	7 774 854	1 833 650	2 441 905	12 050 409	3%
Dépôts - Prêts & Placements à court terme (CHF)	300 000	-	-	300 000	0%
Titres détenus à des fins de transaction	330 960 562	68 158 947	48 471 084	447 590 593	100%
Couverture de change	490 772	-	-	490 772	
Placements financiers	331 451 334	68 158 947	48 471 084	448 081 365	

L'évolution des marchés financiers a été principalement dictée par les fluctuations des taux d'intérêt et par les anticipations d'inflation. Les politiques monétaires des banques centrales sont toujours dictées pour contenir l'inflation. Toutefois, la hausse des taux directeurs a marqué une pause depuis l'été 2023. Combinées avec des anticipations de ralentissement économique, toutes les classes d'actifs ont clôturé l'année 2023 en hausse par rapport à 2022. Comme en 2022 déjà, les performances des différentes classes d'actifs ont été positivement corrélées, ce qui constitue une anomalie historique.

Avec la montée des taux directeurs, les rendements obligataires ont crû pour la deuxième année consécutive sans atteindre toutefois les niveaux observés dans une perspective longue. Alors que l'indice mondial des obligations gouvernementales a affiché une hausse modérée en 2023 (+ 1.9 %), celui des collectivités publiques suisses s'est démarqué avec une performance à deux chiffres (+ 12.5 %). La performance des obligations des pays émergents a retrouvé les chiffres positifs. Les spreads de crédit entre les obligations d'entreprises de bonne qualité et les obligations gouvernementales se sont légèrement resserrés. Les principaux marchés actions ont connu une année 2023 avec une performance positive portée notamment par les valeurs technologiques. Le marché suisse des actions a montré un retard de performance lié à sa composition sectorielle (+ 6.1 %). Le marché « Pacifique » et dans une moindre mesure celui des pays émergents ont affiché des performances négatives. Quelle que soit la région géographique, la dispersion de performance par secteur a été particulièrement marquée. La hausse des taux d'intérêt a encore comprimé les valorisations immobilières et augmenté les coûts de financement induisant pour les fonds immobiliers suisses une performance légèrement positive en 2023 mais bien en-deçà en comparaison historique. Enfin, insensible à l'évolution des taux d'intérêt et cycles conjoncturels, la classe d'actifs « Insurance-Linked Bonds » a enregistré une performance particulièrement élevée (+ 14.5 %) malgré les nombreux événements climatiques survenus en 2023.

Pour le portefeuille de trésorerie de l'Université, la performance annuelle est positive (+ 6.2), inférieure au benchmark de référence (60 points de base). Au cours de l'année 2023, le portefeuille de trésorerie de l'Université a enregistré plusieurs opérations permettant, d'une part, de tirer

avantage de l'augmentation des taux sur les placements à court terme (fonds monétaires) et, d'autre part, d'accroître la diversification géographique de la partie actions du portefeuille. Par ailleurs, il a enregistré un seul rebalancement général pour aligner sa composition effective avec son allocation stratégique. Dans ce cadre, en sus du réinvestissement systématique des revenus financiers nets (CHF 5 878 297), l'Université a effectué un apport dans le portefeuille de trésorerie en 2023 (CHF 5 000 000). Quant aux liquidités du portefeuille, elles sont en partie déposées dans le système de cash-pooling avec l'État (cible de CHF 6 800 000) et investies dans un fonds de type « money market » (CHF 7 774 854). Des retraits temporaires ont été réalisés en cours d'année pour permettre à l'Université de faire face à ses besoins de fonds de roulement (CHF 6 500 000 au 31.12.2023) sans désinvestissement formel. Au 31.12.2023, la répartition effective par classe d'actifs se situe dans les marges de fluctuation prévues (+/- 5 %) autour de l'allocation stratégique (40 % en actions, 40 % en obligations, 15 % en placements immobiliers et 5 % en liquidités). Enfin, les rendements réalisés en 2022 ont été répartis entre le budget « État » (CHF 1 500 000) et la réserve stratégique du Rectorat (CHF 5 500 000).

Pour le portefeuille des fonds universitaires, la performance annuelle est positive (+ 7.6 %), inférieure à son benchmark (50 points de base). Le portefeuille des fonds universitaires a enregistré un apport en 2023 (CHF 100 000). Par ailleurs, le réinvestissement systématique des revenus financiers nets et des versements de dividendes des sociétés immobilières déduits des dépenses des fonds universitaires avec charte induit un retrait net en 2023 (CHF 2 026 282). Au cours de l'année 2023, le portefeuille des fonds universitaires a enregistré une opération permettant de tirer avantage de l'augmentation des taux sur les placements à court terme (fonds monétaires). Il a enregistré un seul rebalancement général en novembre, pour aligner sa composition effective avec son allocation stratégique. Quant aux liquidités du portefeuille, elles sont intégralement investies dans un fonds de type « money market » (CHF 1 833 650). Au 31.12.2023, la répartition par classe d'actifs est en ligne avec l'allocation stratégique (67 % en actions, 28 % en obligations et 5 % en liquidités). Enfin, les rendements réalisés des portefeuilles mobiliers et immobiliers en 2022 ont été, d'une part, distribués (CHF 1 573 605) en faveur des fonds universitaires avec charte proportionnellement à leur capital moyen et, d'autre part, alloués à la réserve stratégique du Rectorat (CHF 500 000). Pour mémoire, les fonds universitaires avec charte sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.9 « Immeubles de placement »).

Pour le portefeuille du Fonds général de l'Université, la performance annuelle est positive (+ 7.4 %) inférieure à son benchmark (50 points de base). La restructuration du portefeuille du Fonds général de l'Université est toujours en cours en 2023 en lien avec la liquidation définitive d'une position dans un fonds obligataire et le désengagement d'un fonds alternatif. Le réinvestissement systématique des revenus financiers nets et des versements de dividendes des sociétés immobilières déduits des dépenses du Fonds général de l'Université induit un retrait net en 2023 (CHF 991 689). Le portefeuille du Fonds général de l'Université a enregistré un seul rebalancement général en novembre, pour aligner sa composition effective avec son allocation stratégique. Au 31.12.2023, la répartition par classe d'actifs est en ligne avec l'allocation stratégique (67 % en actions, 25 % en obligations et 8 % en liquidités). Pour mémoire, les fonds du Fonds général de l'Université sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.9 « Immeubles de placement »).

2022	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	47 373 728	-	-	47 373 728	11%
Actions (CHF)	46 648 180	22 189 290	15 083 811	83 921 280	20%
Actions (monnaies étrangères)	80 651 533	21 313 605	13 955 653	115 920 790	28%
Obligations (CHF)	100 727 687	16 768 062	10 970 947	128 466 696	31%
Obligations (monnaies étrangères)	23 519 936	1 601 546	598 002	25 719 484	6%
Fonds Money Market	-	-	1 991 750	1 991 750	0%
Dépôts - Prêts & Placements à court terme (CHF)	9 800 000	3 050 008	-	12 850 008	3%
Titres détenus à des fins de transaction	308 721 064	64 922 510	42 600 162	416 243 736	100%
Couverture de change	110 242	-	-	110 242	
Placements financiers	308 831 306	64 922 510	42 600 162	416 353 978	

L'Université détient un instrument financier dérivé de couverture de juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change. Ces contrats de vente à terme « forward » portent sur une durée de trois mois et sont renouvelés systématiquement à leur échéance. Au 31.12.2023, l'Université détient des instruments financiers dérivés de couverture de change pour les obligations gouvernementales de pays émergents libellées en dollars (couverture à 80 %) avec une échéance au 31 mars 2024. Ces opérations ont engendré un gain réalisé en 2023 (CHF 304 528) contre une perte réalisée en 2022 (CHF 679 207), ainsi qu'un gain latent (CHF 380 530) en 2023 contre une perte latente (CHF 23 369) en 2022.

L'Université et le Fonds général de l'Université n'ont désigné aucun instrument dérivé pour se couvrir contre le risque de flux de trésorerie.

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance.

2023	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	16 649 877	16 478 121	-171 756	340 635	-512 391	490 772
Total	16 649 877	16 478 121	-171 756	340 635	-512 391	490 772

2022	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	15 144 550	14 830 426	-314 124	-291 683	-22 441	110 242
Total	15 144 550	14 830 426	-314 124	-291 683	-22 441	110 242

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers de l'Université et du Fonds général de l'Université se compose non seulement des opérations de vente et d'achat mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Les premières génèrent des pertes ou des bénéfices réalisés et les secondes des pertes ou des gains latents.

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations latentes et financières du portefeuille mobilier.

Valeur des titres 2023	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2023 c=b-a	2022 d	
Portefeuille de trésorerie	325 372 674	330 960 562	5 587 888	-8 569 399	14 157 287
Couverture de change	-	490 772	490 772	110 242	380 530
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-77 291		-77 291
Portefeuille des fonds universitaires	61 976 989	68 158 947	6 181 959	1 968 425	4 213 533
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-1 857		-1 857
Portefeuille du Fonds général	49 150 178	48 471 084	-679 094	-3 198 558	2 519 464
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-		-
Total portefeuilles mobiliers	436 499 841	448 081 365	11 502 376	-9 689 290	21 191 666

Valeur des titres 2022	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2022 c=b-a	2021 d	
Portefeuille de trésorerie	317 290 463	308 721 064	-8 569 399	44 937 032	-53 506 431
Couverture de change	-	110 242	110 242	196 856	-86 614
Liquidités monnaies étrangères	-	-	90 383		90 383
Portefeuille des fonds universitaires	62 954 085	64 922 510	1 968 425	21 526 075	-19 557 649
Couverture de change	-	-	-	-63 245	63 245
Liquidités monnaies étrangères	-	-	11 290		11 290
Portefeuille du Fonds général	45 798 720	42 600 162	-3 198 558	3 698 025	-6 896 583
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	10 231		10 231
Total portefeuilles mobiliers	426 043 268	416 353 978	-9 577 386	70 294 743	-79 872 129

Résultats financiers 2023	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	7 844	1 848 294	1 840 450	3 733 319	5 581 613
Couverture de change	69 016	373 544	304 528	-	373 544
Portefeuille des fonds universitaires	20 642	380 533	359 891	358 578	739 111
Couverture de change	-	-	-	-	-
Fonds général	-	120 279	120 279	175 676	295 955
Couverture de change	-	-	-	-	-
Total portefeuilles mobiliers	97 501	2 722 649	2 625 148	4 267 574	6 990 223

Résultats financiers 2022	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	19 808 497	19 394 900	-413 597	5 877 248	25 272 148
Couverture de change	1 143 278	544 892	-598 385	-	544 892
Portefeuille des fonds universitaires	2 683 837	10 809 854	8 126 017	1 140 589	11 950 443
Couverture de change	92 609	11 787	-80 822	-	11 787
Fonds général	1 160 871	23 554	-1 137 317	1 295 529	1 319 083
Couverture de change	-	-	-	-	-
Total portefeuilles mobiliers	24 889 092	30 784 987	5 895 895	8 313 365	39 098 352

Le tableau ci-dessous présente les frais de gestion du portefeuille mobilier.

		2023	2022
Portefeuille de trésorerie	Frais de gestion	399 700	653 100
	Frais de transactions	18 075	99 784
	Sous-total	417 776	752 884
Portefeuille des fonds universitaires	Frais de gestion	103 937	123 386
	Frais de transactions	-	9 482
	Sous-total	103 937	132 867
Portefeuille du Fonds général	Frais de gestion	36 946	128 430
	Frais de transactions	2 925	91 620
	Sous-total	39 871	220 050
Frais de gestion du portefeuille mobilier		561 584	1 105 801

Les frais de gestion diminuent (CHF 544 217). Cette diminution est consécutive à la baisse des frais de transactions (CHF 179 885) en lien avec la création du fonds dédié de placement pour les actions des portefeuilles de l'Université et du Fonds général de l'Université, à la baisse des frais de gestion (CHF 364 332) obtenue grâce à la segmentation du dépôt des titres auprès des banques partenaires et au changement de mode de gestion des portefeuilles des fonds universitaires du Fonds général de l'Université.

3.3.6 Débiteurs

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs avec contrepartie.

	2023	2022
Fonds National Suisse	7 397 693	3 250 134
Clients externes Subventions	17 535 997	18 561 629
Provisions débiteurs douteux	-	-
Débiteurs Subventions	24 933 690	21 811 763
Débiteurs médecine dentaire	2 044 372	1 945 967
Provisions débiteurs douteux	-141 035	-126 855
<i>Sous-total médecine dentaire</i>	<i>1 903 336</i>	<i>1 819 112</i>
Clients externes mandats/prestations & acomptes fournisseurs	9 807 805	6 754 884
Provisions débiteurs douteux	-	-39 386
<i>Sous-total clients externes</i>	<i>9 807 805</i>	<i>6 715 497</i>
Débiteurs mandats / prestations	11 711 141	8 534 609
Locataires (BLRU & appartement Champel)	25 353	3 067
Swiss Library Services Plateform	569 230	684 615
Débiteurs Régisseur des sociétés immobilières	286 484	305 316
Provisions débiteurs douteux	-	-
Autres débiteurs	881 066	992 998
Débiteurs avec contrepartie	37 525 897	31 339 370

Les débiteurs « Subventions » augmentent (CHF 3 121 926). L'écart s'explique principalement par des factures dans le cadre des mesures de substitution à la non association de la Suisse à Horizon Europe et par des projets pour lesquels il existe un décalage entre les activités réalisées et le financement octroyé ou attendu. Pour les débiteurs « Subventions », la politique de provisionnement suit une approche systématique. Tous les débiteurs de plus de six mois et d'un montant supérieur à CHF 10 000 font l'objet d'une analyse pour déterminer la probabilité de non recouvrement. S'il est plus probable qu'improbable que le risque se réalise, une provision pour débiteurs douteux est constituée. Indépendamment de ces opérations, la pertinence d'engager une

procédure judiciaire à l'encontre du débiteur est déterminée par des considérations juridiques et de matérialité et de rapport entre la somme contestée et les coûts des démarches.

Les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire sont stables (CHF 84 225). Pour les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université applique de façon systématique une politique de provisionnement selon les règles suivantes. Un débiteur devient douteux dès lors que la créance reste non recouvrée à l'échéance du deuxième rappel, soit 45 jours après l'échéance du bordereau de facture. À ce stade, la créance devient douteuse et une provision est constituée à la fin de chaque mois. À la clôture de l'exercice, elle est provisionnée à un taux de 50 %. Si la créance reste impayée à la clôture de l'exercice suivant, la provision est ajustée pour atteindre un taux de 80 %. La créance est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice n+2. Une perte sur débiteur est enregistrée au moment où un acte de défaut de bien est produit et la provision est utilisée.

Hors débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, les débiteurs « Mandats / Prestations » augmentent (CHF 3 092 308). Le volume des acomptes aux fournisseurs est stable par rapport à 2022. Pour les débiteurs « Mandats / Prestations » et « Autres débiteurs », notamment ceux des sociétés immobilières de l'Université, la politique de provisionnement est également systématique. Tous les débiteurs de plus de trois mois induisent la constitution d'une provision à hauteur des retards de paiement. Les démarches de mise en poursuite, puis en demeure, sont systématiquement effectuées par le régisseur en charge de la gestion. Quant aux débiteurs du bureau du logement étudiants-es, vu les caractéristiques des locataires, il n'existe pas de politique de provisionnement systématique.

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs sans contrepartie.

	2023	2022
Solde dû sur indemnité cantonale	12 012 985	14 842 691
Débiteurs subventions cantonales	12 012 985	14 842 691
Impôts anticipés	1 163 183	3 333 152
Avances, garanties loyers et autres	138 151	248 345
Provisions débiteurs douteux	-	-
Boursiers étudiants-es HES	64 055	51 746
Autres débiteurs	1 365 389	3 633 243
Débiteurs sans contrepartie	13 378 374	18 475 934

Les débiteurs « subventions cantonales » diminuent (CHF 2 829 706). Cette diminution s'explique principalement par une accélération des dépenses nettes en lien avec les activités d'exploitation. Le solde est imputable au décalage entre l'enregistrement des dépenses sur les crédits d'ouvrage et de renouvellement à l'Université de fin d'année et les écritures de liquidité entre l'Université et l'État.

Quant aux autres débiteurs, ils diminuent fortement (CHF 2 267 854) en raison principalement du débiteur « impôts anticipés » (CHF 2 169 969). Cet écart s'explique par la récupération des impôts anticipés prélevés en 2021 et 2022 pour les portefeuilles mobiliers et immobiliers.

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 50 904 271 au 31.12.2023 contre CHF 49 815 303 au 31.12.2022.

Le tableau ci-dessous présente les pertes sur débiteurs et les provisions pour débiteurs douteux.

		2023	2022
Débiteurs Subventions	Abandon de créances	-	25 553
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	-
	<i>Utilisation</i>	-	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	-
	Sous-total	-	25 553
Débiteurs médecine dentaire	Abandon de créances	90 483	13 850
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	14 180	17 783
	<i>Utilisation</i>	-37 846	-22 936
	<i>Constitution / Ajustement</i>	52 027	40 720
	Sous-total	104 664	31 633
Débiteurs Mandats/Prestations	Abandon de créances	129 314	135 231
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-39 386	-40 731
	<i>Utilisation</i>	-39 386	-40 731
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	-
	Sous-total	89 928	94 500
Autres débiteurs avec et sans contrepartie	Abandon de créances	673	14 903
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	-32 000
	<i>Utilisation</i>	-	-15 815
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	-16 185
	Sous-total	673	-17 097
Pertes sur débiteurs		195 265	134 589

Hors débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, aucune nouvelle provision pour débiteurs douteux a été enregistré en 2023 et un cas a été clôturé sans aucun impact sur le résultat net. Au total, inscrites en déduction des actifs, les provisions pour débiteurs douteux sont nulles en 2023 en diminution par rapport à 2022 (CHF 39 386).

Selon un contrat de 2013, l'Université a fourni des prestations à une société (CHF 155 602). Dans le cadre d'une convention, elle réclame le montant des dépenses encore encourues (CHF 39 386) et a accepté de réaliser un abandon de créance (CHF 116 215). Le juge ayant été saisi au sujet de la demande de suspension de la faillite faute d'actifs en septembre 2023, sachant que l'Université est un créancier de 3^{ème} rang, la perspective de recouvrer une partie de la créance semble inexistante. En conséquence, la perte sur débiteur est constatée en 2023 et la provision pour débiteurs douteux est utilisée (rubrique « Mandat / Prestations »). Si, l'Université devait être au

bénéfice d'un remboursement ultérieurement, les sommes seraient enregistrées en recettes dans l'exercice concerné.

En application de la politique de provisionnement systématique relative aux activités de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université a enregistré des pertes (CHF 90 483) contre CHF 13 850 en 2022) et une utilisation de provision (CHF 37 846) en 2023. Cette augmentation reflète un nombre plus élevé d'abandon de créances et d'un montant moyen supérieur à 2022. L'appréciation des risques met en évidence un besoin additionnel de provision (CHF 52 027) vraisemblablement lié à l'augmentation du chiffre d'affaires de la clinique universitaire de médecine dentaire. Inscrites en déduction des actifs, les provisions pour débiteurs douteux augmentent (CHF 14 180).

3.3.7 Comptes de régularisation actifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation actifs.

	2023	2022
Charges payées d'avance	7 729 546	9 837 082
Produits à recevoir	1 715 785	419 204
Comptes de régularisation actifs	9 445 330	10 256 286

3.3.8 Stocks

Le tableau ci-dessous présente les stocks.

	2023	2022
Fournitures	15 282	19 718
Mobilier	138 010	133 680
Ateliers d'impression	103 216	121 849
Matériel chimique, biostock et gaz	263 493	219 232
Ateliers de mécanique	123 500	119 500
Fournitures d'animalerie	81 500	80 000
Matériel dentaire	100 000	80 000
Boutique UNI Dufour	67 014	53 662
Matériel sanitaire - COVID	1 000	20 310
Stocks	893 015	847 951

3.3.9 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés des immeubles détenus par six sociétés immobilières (SI), de plusieurs immeubles en nom propre et d'un terrain. Les SI « Route St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Rue Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480 000. La SI « Les

Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840 000. La SI « Les Vignes Moillebeau » a été léguée au Fonds général de l'Université en 1986.

Quant aux immeubles en nom, le groupe « Université » possèdent les immeubles « Les Lattes » acquis en 1982 (CHF 6 010 000), « les Crêts de Champel » construit en 1990 (CHF 14 200 000), « l'Encyclopédie » acquis en 1953 (CHF 348 500), « la place Versonnex » acquis en 2002 (CHF 5 000 000), « le Quai Gustave-Ador » reçu en legs en 1982, « la rue de Lausanne » reçu en legs en 1982 et « l'avenue Dumas » reçu en legs en 1982. Détenu en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants-es (ci-après, FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants-es immatriculés-es à l'Université ou inscrits-es dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à la gestion. La FULE s'engage à maintenir l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants-es et des professeurs-es invités-es. La valorisation du droit de superficie est confiée à un expert indépendant et réalisée une fois tous les trois ans (dernière évaluation réalisée en 2022). L'estimation de la valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiaire, à l'échéance du droit de superficie.

L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités. La valeur actuelle est une valeur de marché calculée selon la méthode des « discounted cash flow ». Chaque année, l'état locatif, les charges et les éventuels travaux sont analysés pour en définir le flux financier. L'actualisation consiste à ramener sur une même base des flux non directement comparables qui se produisent à des dates différentes. Le taux d'actualisation fait référence à un taux de marché hors risque auquel s'ajoute une prime de risque liée aux caractéristiques de chacun des immeubles et à leur localisation.

Enfin, la parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 (CHF 641 849) par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. L'Université a cédé en deux étapes une partie de la parcelle de Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge (CHF 30 630 000) sans procéder formellement à une division parcellaire enregistrée au Registre foncier (régime de copropriété dans l'attente de la division parcellaire qui interviendra une fois l'autorisation de construire en force). Sur cette parcelle, outre des logements dont l'autorisation de construire fait l'objet de recours, un projet d'équipement sportif et de commerce de proximité fait l'objet d'une autorisation de construire en force. À l'entrée en force de l'autorisation de construire des logements, un remaniement parcellaire sera formellement effectué et enregistré au Registre foncier. En 2019, lors d'échanges parcellaires dans le cadre du projet de la liaison ferrovière Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse, l'Université a cédé une partie de son terrain (233 m²) induisant une perte (CHF 209 169).

Sur la partie de la parcelle de Pinchat, propriété de l'Université (CHF 14 755 962), un projet immobilier fait l'objet de plusieurs recours actuellement en cours d'instruction. Les bâtiments devraient être livrés 30 mois après l'entrée en force de l'autorisation de construire, soit au plus tôt à l'été 2027. Le projet vise entre autre un accroissement du parc de logement étudiants-es de l'Université. Dans ce cadre, l'Université octroie un droit de superficie (quatre-vingt ans) à cinq fondations privées proches d'elle. Le droit de superficie est rémunéré. La rente est calculée selon la pratique de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière et indexée en fonction

de l'indice suisse des prix à la consommation. En contrepartie, les fondations privées, dont le Fonds général de l'Université, s'engagent à construire un bâtiment de logements étudiants-es (cinq montées pour environ 500 chambres équipées) et un bâtiment de logements (deux montées pour ZDloc et une montée PPE). À cet effet, elles ont constitué une société simple. À relever qu'en tant que partenaire de la société simple, le Fonds général de l'Université a contribué aux études préparatoires du projet immobilier qui seront intégrées dans les coûts de construction. Dans ces conditions, ces coûts sont présentés dans les immeubles de placement (CHF 734 778) inchangé par rapport à 2022. Après la construction, le bâtiment de logement étudiants-es sera loué au bureau du logement de l'Université afin d'héberger des étudiant-es et des doctorant-es à des prix raisonnables.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université, ainsi que les produits et charges par immeuble de placement.

2023	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges hors ajustement impôts différés	Rendement net
Encyclopédie 4	7 730 000	60 000	7 790 000	396 292	87 718	15 381	17 989	121 088	4%
Versonnex 15	7 510 000	-	7 510 000	356 462	71 187	2 797	16 089	90 073	4%
SI Saint-Julien	2 780 000	-	2 780 000	234 022	237 678	3 319	11 128	252 125	-1%
Crêt-de-Champel 41-43	26 870 000	40 000	26 910 000	1 174 115	271 926	82 682	56 692	411 299	3%
SI Les Roseaux	6 180 000	100 000	6 280 000	311 499	111 485	10 855	56 368	178 708	2%
Les Lattes 1	11 460 000	120 000	11 580 000	631 739	195 091	10 497	30 135	235 723	3%
SI Radiosa	15 680 000	-	15 680 000	679 418	147 483	8 389	107 292	263 164	3%
SI 31-Décembre	11 290 000	80 000	11 370 000	539 840	136 435	27 578	90 927	254 940	3%
SI Les Vignes Moillebeau	7 210 000	40 000	7 250 000	381 854	159 094	33 460	47 567	240 120	2%
SI Pictet-de-Rochemont	11 010 000	-	11 010 000	552 097	107 528	-	89 588	197 116	3%
Rue de Lausanne 121-123	1 850 000	90 000	1 940 000	52 656	14 502	-	960	15 461	2%
Gustave Ador 62	1 830 000	-	1 830 000	54 000	17 575	-	770	18 345	2%
Rue de Candolle 12	1 149 000	-	1 149 000	5 000	-	-	-	-	0%
Immeuble étudiants Pinchat	734 778	-	734 778	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	430 000	20 000	450 000	10 164	3 932	-	218	4 149	1%
Coquelicots 13	-	-	-	-	-	-	-203 659	-203 659	-
Terrain Pinchat	14 755 962	-	14 755 962	-	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	128 469 740	550 000	129 019 740	5 379 158	1 561 634	194 956	322 063	2 078 653	3%

2022	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges hors ajustement impôts différés	Rendement net
Encyclopédie 4	7 660 000	70 000	7 730 000	390 218	64 583	15 381	17 560	97 523	4%
Versonnex 15	7 490 000	20 000	7 510 000	333 561	176 606	2 856	15 695	195 157	2%
SI Saint-Julien	2 760 000	20 000	2 780 000	227 952	134 336	3 688	26 929	164 954	2%
Crêt-de-Champel 41-43	26 850 000	20 000	26 870 000	1 235 550	278 928	83 900	57 214	420 042	3%
SI Les Roseaux	6 180 000	-	6 180 000	299 445	200 960	11 090	27 899	239 949	1%
Les Lattes 1	11 450 000	10 000	11 460 000	621 309	150 150	11 209	25 336	186 694	4%
SI Radiosa	15 480 000	200 000	15 680 000	659 007	350 513	8 590	102 922	462 025	1%
SI 31-Décembre	11 160 000	130 000	11 290 000	516 617	83 263	17 926	102 958	204 147	3%
SI Les Vignes Moillebeau	7 180 000	30 000	7 210 000	377 702	94 771	33 921	53 913	182 606	3%
SI Pictet-de-Rochemont	10 940 000	70 000	11 010 000	534 035	136 677	-	92 549	229 226	3%
Rue de Lausanne 121-123	1 780 000	70 000	1 850 000	52 364	14 778	-	960	15 738	2%
Gustave Ador 62	1 830 000	-	1 830 000	54 000	11 800	-	770	12 570	2%
Rue de Candolle 12	910 000	239 000	1 149 000	5 000	-	-	-	-	0%
Immeuble étudiants Pinchat	734 778	-	734 778	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	410 000	20 000	430 000	10 104	3 502	-	218	3 720	1%
Coquelicots 13	-	-	-	557	2 142	-	-	2 142	-
Terrain Pinchat	14 755 962	-	14 755 962	-	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	127 570 740	899 000	128 469 740	5 317 419	1 703 008	188 562	524 923	2 416 493	2%

Lors de l'intégration des sociétés immobilières dans les états financiers consolidés de l'Université, la valeur des immeubles est retraitée de façon à respecter les standards comptables prévus par les normes IPSAS. La réévaluation induit ainsi un calcul d'impôts différés. Le calcul s'effectue en fonction de la juste valeur des immeubles estimée chaque année par une société spécialisée et du taux d'imposition du bénéfice de liquidation des sociétés immobilières pour un objet détenu à long terme. À relever que les immeubles détenus en nom ne donnent pas lieu à un calcul d'impôts différés. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par société immobilière.

		2023			2022		
		Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	690 196	13 990	704 186	690 196	-	690 196
	SI Pictet-de-Rochemont	1 380 813	-	1 380 813	1 371 020	9 793	1 380 813
	SI Radiosa	1 788 761	-	1 788 761	1 760 781	27 980	1 788 761
	SI Saint-Julien	303 639	-11 464	292 175	300 841	2 798	303 639
	SI 31-Décembre	1 307 589	11 192	1 318 781	1 289 402	18 187	1 307 589
	SI Les Vignes Moillebeau	238 962	5 596	244 558	234 765	4 197	238 962
	Impôts différés	5 709 961	19 314	5 729 275	5 647 006	62 955	5 709 961

Les tableaux ci-dessous présentent les emprunts hypothécaires classés par date d'échéance.

2023	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	820 000	-	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024	820 000
Versonnex 15	164 500	-3 500	161 000	3 500	157 500	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
SI Saint-Julien	358 980	-7 720	351 260	7 720	343 540	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
Crêt-de-Champel 41-43	6 074 250	-89 000	5 985 250	89 000	5 896 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
SI Les Roseaux	922 560	-19 840	902 720	19 840	882 880	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Les Lattes 1	1 053 000	-70 200	982 800	70 200	912 600	Fixe	1.00%	12.11.2020	12.11.2030	3 510 000
SI Radiosa	759 000	-18 000	741 000	18 000	723 000	Fixe	1.10%	30.07.2021	30.07.2031	1 800 000
SI 31-Décembre	1 124 500	-26 000	1 098 500	26 000	1 072 500	Fixe	2.62%	25.04.2023	25.04.2033	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 362 900	-50 000	1 312 900	50 000	1 262 900	Fixe	2.65%	10.10.2023	10.10.2033	3 260 000
Emprunts hypothécaires	12 639 690	-284 260	12 355 430	1 104 260	11 251 170					21 417 500

2022	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
SI 31-Décembre	1 150 500	-26 000	1 124 500	26 000	1 098 500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 412 900	-50 000	1 362 900	50 000	1 312 900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024	820 000
Vernonnex 15	168 000	-3 500	164 500	3 500	161 000	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
SI Saint-Julien	366 700	-7 720	358 980	7 720	351 260	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
Crêt-de-Champel 41-43	6 163 250	-89 000	6 074 250	89 000	5 985 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
SI Les Roseaux	942 400	-19 840	922 560	19 840	902 720	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Les Lattes 1	1 123 200	-70 200	1 053 000	70 200	982 800	Fixe	1.00%	12.11.2020	12.11.2030	3 510 000
SI Radiosa	777 000	-18 000	759 000	18 000	741 000	Fixe	1.10%	30.07.2021	30.07.2031	1 800 000
Emprunts hypothécaires	12 923 950	-284 260	12 639 690	284 260	12 355 430					21 417 500

Les actifs nantis s'élèvent à CHF 97 150 000 en 2023 contre CHF 96 710 000 en 2022. Le montant des emprunts couverts par des actifs nantis s'élève à CHF 12 355 430 en 2023 contre CHF 12 639 690 en 2022. Enfin, le total des cédules hypothécaires s'élève à CHF 21 417 500 en 2023 inchangé par rapport à 2022, toutes remises en nantissement.

Deux emprunts hypothécaires sont arrivés à échéance en 2023. L'Université a procédé au renouvellement des emprunts des SI « 31-Décembre » et « Les Vignes Moillebeau » avec dans les deux cas une échéance à dix ans. Les conditions d'emprunts pour la SI « 31-Décembre » sont moins favorables (107 points de base) et celles pour la SI « Les Vignes Moillebeau » sont également moins favorables (25 points de base). Les parts à court terme correspondent aux annuités de remboursement fixées dans les contrats hypothécaires auxquelles viennent s'ajouter les remboursements du principal d'un emprunt venant à échéance en 2024. Concernant la SI « Pictet-de-Rochemont », l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les dettes actionnaires, la SI « Pictet-de-Rochemont » a contracté auprès de l'Université un emprunt (CHF 500 000) à un taux d'intérêt fixe (1.00 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfinie. Dans les états financiers consolidés de l'Université, cette opération est éliminée.

L'analyse du risque de marché sur les immeubles de placement, de liquidité et de taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires du groupe économique « Université » est présentée dans la note « 3.3.18 Gestion des risques financiers ».

3.3.10 Immeubles d'exploitation et terrains

L'Université possède trois immeubles de type administratif dédiés à l'enseignement et à la recherche. Il s'agit d'un immeuble situé au boulevard Carl-Vogt 66, de l'immeuble du Conseil Général 7/9 et de l'immeuble des Orphelines. Aucun des immeubles d'exploitation n'est grevé d'un emprunt hypothécaire.

Situé sur un terrain appartenant à l'État doté d'un droit de superficie (nonante-neuf ans) situé au boulevard Carl-Vogt 66, l'Université a acquis en mai 2015 un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement (CHF 45 085 806). L'Université ne possède aucune cédule hypothécaire sur ce bâtiment. Le

bâtiment n'a fait l'objet d'aucun investissement en 2023. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 1 440 808). Déduction faite des amortissements cumulés (CHF 12 367 040), la valeur nette comptable s'élève à CHF 32 718 766 en 2023.

Sis à la rue du Conseil Général 7/9, l'Université a acquis en décembre 2018 un bâtiment de type administratif (CHF 36 151 060), y compris le terrain (CHF 18 886 080). L'Université possède une cédule hypothécaire (CHF 23 000 000). Le bâtiment est dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences mathématiques. Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun investissement en 2023. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 475 586). Déduction faite des amortissements cumulés (CHF 1 783 204), la valeur nette comptable s'élève à CHF 34 367 856 en 2023. Par rapport à 2022, les durées d'amortissement de deux catégories d'immobilisation ont été ajustées pour être en cohérence avec les durées usuelles pour ces catégories. Ce changement induit une augmentation pérenne de la charge annuelle d'amortissement (CHF 44 127), ainsi qu'une reprise unique d'amortissement depuis l'acquisition de l'immeuble (CHF 121 350). À noter que la détention du bâtiment du Conseil Général 7/9 est en principe limitée dans le temps. À l'horizon 2033, à condition que l'État et la Confédération octroient une subvention d'investissement et que le projet ne rencontre ni de fortes oppositions (recours), ni des retards de réalisation, un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » devrait être construit au Quai Ernest Ansermet. L'Université contribuera à son financement (CHF 80 000 000) en utilisant le produit de la vente du bâtiment du Conseil Général 7/9 et le solde de la donation d'une fondation privée genevoise (voir 3.3.39 « Informations sur les actifs éventuels »).

Sis au chemin de Pinchat, l'Université possède un bâtiment (immeuble des Orphelines) de type administratif (CHF 15 813 927, valeur estimative), y compris le terrain (CHF 696 687). Ce bâtiment est dédié à l'enseignement et à la recherche dans les domaines de la psychologie et des sciences de l'éducation, ainsi que dans celui de la gérontologie et de l'étude des vulnérabilités. L'Université ne possède aucune cédule hypothécaire sur ce bâtiment. Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun investissement en 2023. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 457 616). Déduction faite des amortissements cumulés (CHF 8 906 373), la valeur nette comptable s'élève à CHF 5 354 759 en 2023.

Le tableau ci-dessous présente la valeur brute et la valeur nette comptable des immeubles d'exploitation par composante (codes CFC).

2023	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a									
Terrains	19 582 767	-	-	19 582 767	-	-	-	-	19 582 767	19 582 767
Gros oeuvre	32 391 887	-	-	32 391 887	-8 363 066	-751 670	-	-9 114 736	24 028 821	23 277 151
Équipements	16 575 430	-	-	16 575 430	-5 800 349	-662 345	-	-6 462 694	10 775 081	10 112 736
Aménagements	15 959 301	-	-	15 959 301	-5 340 207	-683 755	-	-6 023 962	10 619 094	9 935 339
Autres	12 541 408	-	-	12 541 408	-2 610 674	-397 346	-	-3 008 020	9 930 734	9 533 388
Total immeubles exploitation & terrains	97 050 793	-	-	97 050 793	-22 114 296	-2 495 116	-	-24 609 411	74 936 497	72 441 381

2022	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Terrains	19 582 767	-	-	19 582 767	-	-	-	-	19 582 767	19 582 767
Gros oeuvre	32 391 887	-	-	32 391 887	-7 656 357	-706 710	-	-8 363 066	24 735 530	24 028 821
Équipements	16 575 430	-	-	16 575 430	-5 138 003	-662 345	-	-5 800 349	11 437 427	10 775 081
Aménagements	15 959 301	-	-	15 959 301	-4 776 724	-563 482	-	-5 340 207	11 182 577	10 619 094
Autres	12 541 408	-	-	12 541 408	-2 213 329	-397 346	-	-2 610 674	10 328 079	9 930 734
Total immeubles exploitation & terrains	97 050 793	-	-	97 050 793	-19 784 413	-2 329 883	-	-22 114 296	77 266 380	74 936 497

À relever que, dans le cadre de son exploitation courante, l'Université occupe plusieurs bâtiments mis à disposition par l'État qui, selon les dispositions du REEF (article 7A), ne sont pas comptabilisés à l'actif de son bilan. À titre d'information, la valeur comptable brute des bâtiments s'élevait à CHF 1 394 053 952 en 2022 contre CHF 1 368 185 305 en 2021. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur nette comptable s'élevait à CHF 705 945 703 en 2022 contre CHF 720 468 560 en 2021. Quant à la valeur des terrains, elle est estimée à CHF 454 209 007 en 2022 inchangé par rapport à 2021.

3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux ci-dessous présentent les immobilisations corporelles et incorporelles par catégorie de biens.

2023	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	279 908 759	12 814 079	-6 134 053	286 588 785	-243 936 319	-14 895 397	7 018 397	-251 813 319	35 972 440	34 775 466
Matériel informatique	60 929 997	5 756 602	-2 270 152	64 416 447	-48 246 484	-6 495 292	2 254 340	-52 487 436	12 683 513	11 929 011
Matériel et mobilier	46 498 355	3 609 204	-4 619 574	45 487 985	-36 505 520	-3 804 174	4 617 061	-35 692 633	9 992 835	9 795 352
Véhicules	957 890	-	-1 350	956 540	-827 182	-42 166	1 482	-867 866	130 709	88 675
Aménagement	20 234 551	1 712 828	-539 757	21 407 621	-6 704 053	-1 198 944	484 215	-7 418 782	13 530 498	13 988 839
Total	408 529 552	23 892 713	-13 564 887	418 857 378	-336 219 558	-26 435 974	14 375 495	-348 280 036	72 309 994	70 577 341
Immobilisations incorporelles	25 161 810	1 555 942	4 039 278	30 757 030	-19 942 447	-2 456 046	703 878	-21 694 615	5 219 363	9 062 415
Immobilisations en cours	5 461 363	7 629 059	-4 743 800	8 346 623	-	-	-	-	5 461 363	8 346 623
Total immobilisations	439 152 725	33 077 714	-14 269 409	457 961 030	-356 162 005	-28 892 020	15 079 373	-369 974 652	82 990 720	87 986 378

2022	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	272 523 261	13 576 457	-6 190 959	279 908 759	-235 820 053	-14 251 547	6 135 280	-243 936 319	36 703 208	35 972 440
Matériel informatique	57 963 597	6 410 847	-3 444 447	60 929 997	-45 345 260	-6 305 899	3 404 676	-48 246 484	12 618 337	12 683 513
Matériel et mobilier	47 739 891	2 721 535	-3 963 071	46 498 355	-36 707 462	-3 761 277	3 963 219	-36 505 520	11 032 430	9 992 835
Véhicules	1 055 294	43 867	-141 270	957 890	-886 668	-81 784	141 270	-827 182	168 626	130 709
Aménagement	17 875 649	2 358 902	-	20 234 551	-5 608 710	-1 095 342	-	-6 704 053	12 266 939	13 530 498
Total	397 157 692	25 111 607	-13 739 747	408 529 552	-324 368 153	-25 495 850	13 644 445	-336 219 558	72 789 538	72 309 994
Immobilisations incorporelles	25 616 258	2 404 101	-2 858 549	25 161 810	-20 841 171	-1 949 913	2 848 637	-19 942 447	4 775 086	5 219 363
Immobilisations en cours	735 764	4 725 599	-	5 461 363	-	-	-	-	735 764	5 461 363
Total immobilisations	423 509 713	32 241 308	-16 598 296	439 152 725	-345 209 324	-27 445 762	16 493 082	-356 162 005	78 300 389	82 990 720

L'État a alloué un crédit d'ouvrage (L12146) pour financer l'évolution des infrastructures et des services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme (CHF 15 546 000). Cela doit permettre d'optimiser et de faciliter l'utilisation des données issues de la recherche dans les Hautes Écoles Universitaires genevoises. Par ailleurs, l'État a alloué un crédit d'ouvrage pour financer la refonte des prestations numériques aux étudiants-es (L 12767). Ce crédit a pour objectif de gérer et piloter avec efficacité l'offre en formation et le parcours de l'étudiant-e, enrichir l'expérience de l'utilisateur-trice et renforcer la cohérence institutionnelle. Ces deux crédits d'ouvrage sont destinés à acquérir et développer les équipements nécessaires. Dans ce cadre, des charges salariales (CHF 3 556 582) ont été activées en 2023 selon les règles de la directive « Traitement des immobilisations en cours ». Depuis le démarrage des travaux, les premières mises en service partielles ont été réalisées et enregistrées dans les immobilisations incorporelles (CHF 7 907 420) en lien avec les infrastructures et des services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme induisant des charges d'amortissement (CHF 951 867) en 2023. Dans l'attente de leur mise en service, le solde des dépenses activées (CHF 11 212 742) sont présentées dans les immobilisations incorporelles en cours, sans aucune charge d'amortissement.

Avec le lancement du programme e-administration financé par ses fonds propres (CHF 12 864 818), l'Université poursuit sa transformation digitale dans les domaines des achats et des finances avec une mise en production en janvier 2024 et dans celui des ressources humaines avec une mise en production prévue en janvier 2025. Les projets ont démarré en 2022 avec un accompagnement assuré par des entreprises partenaires expertes dans l'intégration des solutions choisies. Les premières mises en service partielles ont été réalisées et enregistrées dans les immobilisations incorporelles (CHF 1 103 208) induisant des charges d'amortissement (CHF 182 843) en 2023. Dans l'attente de leur mise en service, le solde des dépenses activées (CHF 6 144 509) sont présentées dans les immobilisations incorporelles en cours, sans aucune charge d'amortissement.

3.3.12 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université, diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Le tableau ci-dessous présente le solde des subventions d'investissement constatées d'avance.

	2023	2022
Solde au 01.01	-74 340 336	-71 348 037
Utilisation de la subvention	24 198 675	23 297 233
Nouvelle subvention d'investissement	-26 469 539	-26 289 532
Solde au 31.12	-76 611 201	-74 340 336

3.3.13 Autres actifs d'exploitation

Les autres actifs d'exploitation sont composés principalement des prises de participation dans des spin-off commercialisant les résultats de la recherche de l'Université, des capitaux de dotation dans des entités détenues en partenariat avec d'autres hautes écoles ou entreprises (Centre suisse de toxicologie humaine appliquée, Institut d'imagerie moléculaire translationnelle, Institut genevois pour la gestion de patrimoine, Fondation privée des HUG, Swiss Library Service Platform, Ayaru, « Cherenkov Telescope Array » et Fondation pour la recherche et la médecine), des garanties-loyers, ainsi que de la part des mises en équivalence dans le cadre de la consolidation des états financiers de l'Université.

Les prises de participation dans les spin-off entrent dans la mission de service à la Cité contribuant au développement culturel, social et économique de la société par des activités de transfert de technologies et de compétences. La gestion des prises de participation (acquisition, vente, présence dans les organes des entreprises) est confiée au bureau des transferts de technologies et compétences sous la supervision d'un-e Vice-Recteur-trice. Les prises de participation sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les autres actifs d'exploitation.

	Parts 2023 Parts 2022		2023	2022
PVsyst SA	9.1%	9.1%	570 500	670 600
IdQuantique SA	0.2%	0.2%	8 325	17 449
INOVIQ LTD (anciennement Bard1 Life Sciences)	0.2%	0.2%	79 565	212 507
Geneva bioinformatics (GeneBio) SA	0.0%	6.7%	-	-
Dotphoton SA	2.0%	2.1%	3 000	3 000
FoRx Therapeutics SA	0.2%	0.3%	18 462	22 994
Plair SA	2.3%	2.3%	8 052	7 750
Neurix SA	2.3%	2.3%	-	-
Adiposs SA	3.9%	4.1%	34 000	5 000
MPC Therapeutics SA	4.4%	5.0%	-	5 000
Testmate Health SA	2.1%	3.6%	30 500	5 000
Fluosphera SA	7.8%	0.0%	8 000	-
Abcdx SA	2.0%	0.0%	3 504	-
Antion Biosciences SA	2.8%	0.0%	-	-
Sous-total Participations dans spin-off			763 908	949 300
Capitaux de dotation fondation			279 761	279 761
Divers			86 082	85 752
Mise en équivalence « Fonds général »	38%	38%	2 387 532	2 413 786
Mise en équivalence « FCBG »	50%	50%	13 279 558	12 992 703
Autres actifs d'exploitation			16 796 842	16 721 302

L'Université a pris des parts du capital-actions dans trois nouvelles spin-off en 2023. Toutes les prises de participation ont été réalisées par un échange sans aucune contrepartie monétaire. La première (Fluosphera SA) est une société active dans le domaine des systèmes microphysiologiques liquides pour améliorer l'efficacité et la sécurité des médicaments avec une capacité de multiplexage. La deuxième (Abcdx) est une société active dans le domaine de la révolution numérique de la santé avec le développement d'applications de gestion des patients. La troisième (Antion) est active dans le domaine du développement de thérapies cellulaires immunitaires exploitant une technologie d'ingénierie cellulaire multiplex. Aucune opération d'achat ou vente de paquets d'actions n'a été réalisée en 2023. Sur la base des informations à disposition, les actions des spin-off ont été réévaluées. La réévaluation des actions des spin-off de l'Université induit une perte latente (CHF 185 392) en 2023 contre un gain latent (CHF 72 208) en 2022. À relever que les pertes latentes sont présentées dans les charges d'exploitation (dépréciation d'actifs) et les gains latents dans les produits d'exploitation (recettes diverses).

3.3.14 Créanciers

Le tableau ci-dessous présente les créanciers avec contrepartie.

	2023	2022
Fournisseurs	11 493 022	16 479 048
Conférenciers	124 372	228 444
Autres	3 186 921	2 305 637
Solde vacances collaborateurs-trices	8 723 198	8 575 731
Heures supplémentaires collaborateurs-trices	1 344 941	1 181 699
Rente-pont AVS / part à court terme	551 907	811 280
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	25 424 361	29 581 840
Rente-pont AVS / part à long terme	429 609	484 510
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	429 609	484 510
Créanciers avec contrepartie	25 853 970	30 066 350

Lors de l'octroi d'une rente-pont AVS à un-e collaborateur-trice (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. L'engagement fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Au fur et à mesure que les annuités sont versées aux collaborateurs-trices, la dette est ajustée. L'octroi d'une rente-pont AVS a induit une charge (CHF 656 298 en 2023 contre CHF 543 554 en 2022). L'Université a versé des annuités (CHF 970 572 en 2023 contre CHF 984 585 en 2022). Une indexation de rente a été octroyée en 2023 induisant un ajustement de la dette.

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 75.90 en 2023 contre CHF 73.40 en 2022, soit + 3 %) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 66.80 en 2023 contre CHF 65.30 en 2022, soit + 2 %). Le nombre d'heures en lien avec les soldes vacances est en baisse en 2023 (2 182 heures, soit - 2 %) prolongeant le recul observé en 2022 (12 331 heures, soit - 9 %). Le nombre d'heures supplémentaires est en hausse en 2023 (2 067, soit + 11 %) accentuant la tendance observée en 2022 (1 228 heures, soit + 7 %). L'engagement est ajusté en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire moyen. Le montant des créances pour les soldes vacances augmente (CHF 147 467) en lien avec la croissance du taux horaire moyen et celui pour les heures supplémentaires augmente (CHF 163 242) sous l'effet cumulé de la croissance du nombre d'heures et du taux moyen horaire.

Le tableau ci-dessous présente les créanciers sans contrepartie.

	2023	2022
Part des royalties à verser aux inventeurs/chercheurs-ses	1 180 665	95 843
Impôts	134 908	48 842
TVA sur chiffre d'affaires	372 637	380 204
Charges sociales à payer	109 749	17 886
Garanties (trousses, magasin central, sports)	131 148	170 281
Autres (Bureau du Logement)	222 707	289 523
Créanciers sans contrepartie	2 151 815	1 002 579

Les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université versent annuellement des royalties à l'Université. Ces produits de royalties font l'objet d'une répartition entre les chercheurs-ses/inventeurs-es et l'Université. Ils augmentent (CHF 1 084 822) en raison d'un nombre de dossiers de répartition en cours plus élevé qu'en 2022.

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 28 005 785 au 31.12.2023 contre CHF 31 068 929 au 31.12.2022.

3.3.15 Comptes de régularisation passifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation passifs.

	2023	2022
Produits constatés d'avance	8 913 383	7 531 274
Charges à payer	3 681 760	3 112 413
Comptes de régularisation passifs	12 595 143	10 643 688

3.3.16 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens. Ils sont munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées. Ils ne constituent pas des réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur.

Le tableau ci-dessous présente les fonds affectés de recherche par catégorie de bailleurs de fonds.

	2023	2022
Fonds National Suisse	85 992 012	79 682 429
Fonds de la Commission européenne	29 685 706	29 327 188
Autres Fonds de tiers	81 649 946	81 898 292
Fonds affectés à la recherche	197 327 664	190 907 909

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs-euses pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le FNS. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par les chercheurs-euses. En 2023, 695 recherches sont en cours contre 638 recherches en 2022 et 933 personnes ont été imputées contre 969 en 2022.

Tous les types d'instruments confondus, les fonds du FNS augmentent (CHF 6 309 583). Cette augmentation reflète un apport annuel plus important de subsides pour financer des activités présentes et futures que la consommation des fonds pour des projets financés précédemment. À ce décalage temporel dans l'utilisation des fonds alloués par le FNS (CHF 7 234 238), il faut déduire le volume des immobilisations acquises grâce aux subsides du FNS en 2023, les charges d'amortissement, ainsi que l'ajustement de la valeur net comptable des actifs (CHF 924 655). Au titre de participation aux frais indirects d'infrastructure, l'Université est au bénéfice d'un overhead (15 %). Pour les instruments « traditionnels » du FNS, l'overhead atteint un montant de CHF 15 518 895 en 2023, en augmentation par rapport à 2022 (CHF 3 698 123). Pour les instruments liés aux mesures transitoires en raison de l'exclusion de la Suisse des programmes européens « Horizon Europe », l'overhead s'élève à CHF 3 789 500 en 2023. Les overheads sont enregistrés dans les fonds propres affectés de l'Université.

Pour les fonds de la Commission européenne, il s'agit en règle générale de crédits alloués à des chercheurs-ses pour des périodes de 24 à 60 mois. Le financement est en principe versé à l'avance, le plus souvent pour une période de 12 à 18 mois. Entre 20 et 25 % du financement est retenu jusqu'à la remise des rapports scientifique et financier établis par les chercheurs-euses au terme du projet. L'Université est l'hôte de 105 projets européens en 2023 contre 111 projets à fin 2022. 26 projets ont été clôturés et 20 nouveaux projets ont démarré au cours de l'année 2023. Tous les projets « FP7 » ont été clôturés (2). Le nombre de projets « Horizon Europe » a diminué en 2023 (- 23). 19 fonds ont été ouverts dans le cadre des mesures transitoires liées à l'exclusion de la Suisse de l'espace européen de recherche et financées par le SEFRI. Au titre de participation aux frais indirects d'infrastructure, l'Université perçoit un overhead (25 %). Cet overhead s'élève à CHF 1 931 518 en 2023 contre CHF 2 050 037 en 2022. Il est enregistré dans les fonds étrangers tant que le projet est en cours.

En ce qui concerne les autres fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les chercheurs-ses auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et les bailleurs de fonds ou les mandants demandent un rapport financier périodique.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève un pourcentage (« overhead » de 9 %) sur les fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. La Faculté de médecine prélève un overhead additionnel (4 %) pour ses propres besoins. Le montant des « overheads » s'élève à CHF 5 237 073 en 2023 contre CHF 3 275 935 en 2022. Ces overheads sont enregistrés dans les fonds propres affectés de l'Université.

3.3.17 Instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie.

2023	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 47	300 000	447 781 365		448 081 365
Autres actifs d'exploitation	13 65		1 129 751		1 129 751
Actifs financiers évalués à la juste valeur		300 000	448 911 117	-	449 211 117
Liquidités et équivalents de liquidités	4 45	14 491 144			14 491 144
Débiteurs avec contrepartie	6 52	37 525 897			37 525 897
Débiteurs sans contrepartie	6 54	13 378 374			13 378 374
Actifs financiers évalués au coût amorti		65 395 415	-	-	65 395 415
Total Actifs financiers		65 695 415	448 911 117	-	514 606 532
Créanciers avec contrepartie	14 66			25 853 970	25 853 970
Créanciers sans contrepartie	14 67			2 151 815	2 151 815
Emprunts hypothécaires	9 59			12 355 430	12 355 430
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	40 361 215	40 361 215
Total Passifs financiers		-	-	40 361 215	40 361 215

2022	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 49	12 850 008	403 503 970		416 353 978
Autres actifs d'exploitation	13 65		1 314 813		1 314 813
Actifs financiers évalués à la juste valeur		12 850 008	404 818 783	-	417 668 791
Liquidités et équivalents de liquidités	4 45	18 244 420			18 244 420
Débiteurs avec contrepartie	6 52	31 339 370			31 339 370
Débiteurs sans contrepartie	6 54	18 475 934			18 475 934
Actifs financiers évalués au coût amorti		68 059 723	-	-	68 059 723
Total Actifs financiers		80 909 731	404 818 783	-	485 728 514
Créanciers avec contrepartie	14 66			30 066 350	30 066 350
Créanciers sans contrepartie	14 66			1 002 579	1 002 579
Emprunts hypothécaires	9 60			12 639 690	12 639 690
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	43 708 619	43 708 619
Total Passifs financiers		-	-	43 708 619	43 708 619

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par niveau.

2023	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 47	447 781 365	300 000		448 081 365
Autres actifs d'exploitation	13 65	79 565	1 050 187		1 129 751
Total Actifs financiers à la juste valeur		447 860 930	1 350 187	-	449 211 117
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

2022	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 49	403 503 970	12 850 008		416 353 978
Autres actifs d'exploitation	13 65	212 507	1 102 306		1 314 813
Total Actifs financiers à la juste valeur		403 716 477	13 952 314	-	417 668 791
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

Niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides dont la juste valeur correspond au cours du marché (titres cotés).

Niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés mais par des analyses de flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

3.3.18 Gestion des risques financiers

L'Université est exposée notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et de prix. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Université et par les entités du périmètre de consolidation.

Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie :

À l'exception des emprunts hypothécaires des sociétés immobilières, l'Université n'a contracté aucune dette bancaire pour financer l'acquisition de ses actifs. Selon la loi sur l'organisation des institutions de droit public, selon la loi sur l'Université et son règlement sur les finances, l'Université a la compétence de s'endetter jusqu'à cinq millions de francs de manière autonome en informant l'État. Entre cinq et cinquante millions de francs, le Conseil d'État est compétent pour octroyer une garantie d'emprunt. Au-delà de cinquante millions de francs, une loi doit être adoptée par le Grand Conseil. Au sein des sociétés immobilières du groupe « Université », la politique d'emprunt privilégie des emprunts à taux fixe et des amortissements financiers réguliers. Elle vise à étaler les échéances de remboursement.

Le calcul du risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie prend en considération le volume des emprunts à renouveler, les dates d'échéance, le taux d'intérêt des emprunts à renouveler et une hypothèse de variation des taux d'intérêt de +/- 100 points de base. L'impact sur le résultat net consolidé correspond à la différence entre les coûts effectifs et le résultat de l'analyse de sensibilité. En 2023, le groupe « Université » est exposé au risque de taux d'intérêt dans le cadre du renouvellement des emprunts des SI « 31-Décembre » et « Les Vignes Moillebeau ». En 2022, il n'a pas été exposé au risque de taux d'intérêt, aucun emprunt hypothécaire ne faisant l'objet d'un renouvellement.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du risque de taux d'intérêt.

	Note	Page	2023	2022
Emprunts avec une échéance inférieure à un an	9	59	820 000	2 487 400
Emprunts avec une échéance supérieure à un an	9	59	11 535 430	10 152 290
Risque de taux d'intérêts			12 355 430	12 639 690
Sensibilité du résultat net à une baisse des taux d'intérêt			19 788	-
Sensibilité du résultat net à une hausse des taux d'intérêt			-1 752	-

Risque de prix :

Le groupe « Université » est exposé au risque de prix sur ses placements financiers et ses immeubles de placement. Concernant les placements financiers, la gestion des risques de prix des portefeuilles de titres mobiliers cotés en bourse est régie dans le cadre d'une politique de placement. Cette dernière est marquée par des considérations de performance axées sur le long terme, des principes de diversification des risques, par un objectif prioritaire de préservation du capital et par un horizon de placement en lien avec la durée des financements. Sa mise en œuvre opérationnelle est confiée à des gérants externes d'établissements bancaires de la place genevoise, encadrée par un expert financier indépendant et surveillée par un comité présidé par le Recteur. En lien avec son portefeuille immobilier (immeubles de placement), le groupe « Université » gère ses risques en investissant régulièrement pour maintenir ou accroître la valeur des objets, garantir des bonnes conditions d'exploitation pour maximiser les états locatifs. Les loyers sont conformes aux conditions de marché. L'attribution des appartements est décidée par une régie immobilière de la place genevoise à qui la gestion opérationnelle a été confiée.

Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix du portefeuille mobilier, une analyse de sensibilité est réalisée en faisant subir une variation de +/- 5 % du cours des titres. Cette analyse est théorique et très imparfaite pour quantifier les risques. Elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle. Elle ne peut prendre en considération le monitoring du comité dédié à la surveillance, ainsi que la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles.

Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix des immeubles de placement, une analyse de sensibilité est réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien des portefeuilles immobiliers de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 25 points de base correspondant à la variation historique annuelle maximale.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net en lien avec le risque de prix.

	Note Page	2023	2022
Placements financiers	5 47	448 081 365	416 353 978
Immeubles de placement hors terrains	9 57	114 263 778	113 713 778
Risque de prix		562 345 143	530 067 756
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-22 110 522	-20 817 699
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		22 110 522	20 817 699
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-28 359 740	-28 739 740
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		-11 359 740	-11 449 740
Total - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-50 470 262	-49 557 439
Total - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		10 750 782	9 367 959

Risque de change :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de change en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers, ses débiteurs et ses créanciers libellés en monnaies étrangères.

Dans le cadre de la gestion des portefeuilles de titres mobiliers, le groupe « Université » recourt à des instruments financiers dérivés uniquement dans un but de couverture de risque de change pour ses titres libellés en monnaies étrangères. Dans le cadre de ses activités de recherche ou de prestataires de service, le groupe « Université » est parfois confronté au risque d'un exportateur, libellant ses contrats en monnaies étrangères. L'Université ne se couvre pas explicitement par des opérations de couverture de change. En revanche, lors de l'élaboration des requêtes de subsides, les chercheurs-ses sont encouragés-es à construire leurs budgets en prenant une marge défavorable de 10 % sur le taux de change. Par ailleurs, si l'Université coordonne des recherches avec des partenaires universitaires étrangers, les contributions à redistribuer sont déposées sur des comptes bancaires en monnaies étrangères, notamment en euros. Sur les dettes libellées en monnaies étrangères, le risque de change est marginal et ne porte que sur les montants encore ouverts en fin d'exercice qui font l'objet d'un règlement dans la première bande de traitement des paiements en janvier de l'année suivante.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net consolidé en lien avec le risque de change avec une appréciation / dépréciation du taux de change du franc suisse de +/- 5%.

	Note	Page	2023	2022
Liquidités et équivalents de liquidités	4	45	602 479	2 843 231
Placements financiers	5	47	44 723 247	23 542 392
Débiteurs avec contrepartie	6	52	696 069	938 499
Créanciers avec contrepartie	14	66	-1 810 065	-1 704 062
Risque de change			44 211 730	25 620 060
Sensibilité du résultat net une dépréciation du CHF vs monnaies étrangères			-2 210 586	-1 281 003
Sensibilité du résultat net une appréciation du CHF vs monnaies étrangères			2 210 586	1 281 003

Risque de crédit :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de crédit en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers et ses débiteurs. Globalement, le risque de crédit est limité. Par rapport aux liquidités, le risque est limité dans la mesure où les comptes bancaires sont répartis dans plusieurs établissements bancaires, tous de premier ordre. De même, les placements financiers sont répartis auprès de contreparties de premier ordre sans aucune concentration auprès d'une seule contrepartie. Le risque de crédit sur les débiteurs est limité dans la mesure où ceux-ci sont répartis entre un grand nombre de personnes physiques et morales. À noter également que les activités de mandats auprès de tiers sont caractérisées par un nombre élevé et une grande diversité de débiteurs. Le suivi des fonds est régulier et entre dans le dispositif de système de contrôle interne permettant de détecter les dépenses non couvertes et d'entreprendre toutes les démarches appropriées.

Le tableau ci-dessous présente le volume des montants sur lesquels le risque de crédit peut s'exercer.

	Note	Page	2023	2022
Liquidités et équivalents de liquidités	4	45	14 491 144	18 244 420
Placements financiers	5	47	448 081 365	416 353 978
Débiteurs avec contrepartie	6	52	37 525 897	31 339 370
Débiteurs sans contrepartie	6	54	13 378 374	18 475 934
Risque de crédit			513 476 781	484 413 701

Risque de liquidité :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de liquidité en lien avec ses créanciers et ses emprunts hypothécaires. Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des créanciers et des emprunts du groupe « Université ». À relever que, pour les emprunts hypothécaires, l'évaluation du risque de liquidité prend en considération le remboursement du principal, ainsi que

le service de la dette (intérêts et amortissements financiers). L'écart entre le montant des emprunts présenté dans la note « 3.3.9 Immeubles de placement » et le montant dû selon les échéances contractuelles correspond au cumul des intérêts à payer. Pour les créanciers, les dettes ne portent aucun intérêt.

	Note Page	Montant au 31.12.2023	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	14 66	25 853 970	25 424 361		429 609	
Créanciers sans contrepartie	14 67	2 151 815	2 151 815			
Emprunts hypothécaires	9 59	13 299 238	1 295 598	1 381 724	7 292 449	3 329 468
Risque de liquidité		41 305 023	28 871 774	1 381 724	7 722 058	3 329 468

	Note Page	Montant au 31.12.2022	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	14 66	30 066 350	29 581 840		484 510	
Créanciers sans contrepartie	14 66	1 002 579	1 002 579			
Emprunts hypothécaires	9 60	14 194 393	2 853 127	1 783 145	6 957 011	2 601 111
Risque de liquidité		45 263 322	33 437 546	1 783 145	7 441 521	2 601 111

3.3.19 Provisions

Les tableaux présentent les provisions pour risques et charges.

2023	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	56 072	-	-17 458	-615	37 998
Provisions - part à court terme	56 072	-	-17 458	-615	37 998
Rachats CPEG / part à long terme	96 022	2 214	-39 388	-	58 848
Litiges	255 336	297 498	-	-201 046	351 788
Provisions - part à long terme	351 358	299 711	-39 388	-201 046	410 635
Provisions	407 430	299 711	-56 846	-201 661	448 634

2022	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	82 475	-	-25 013	-1 390	56 072
Provisions - part à court terme	82 475	-	-25 013	-1 390	56 072
Rachats CPEG / part à long terme	160 767	-	-62 010	-2 735	96 022
Litiges	199 473	201 046	-78 875	-66 308	255 336
Provisions - part à long terme	360 240	201 046	-140 885	-69 043	351 358
Provisions	442 715	201 046	-165 898	-70 433	407 430

L'engagement d'un-e collaborateur-trice rémunéré-e sur un fonds « État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part patronale est versée à la CPEG, la provision est utilisée. Celle-ci fait l'objet d'un calcul d'actualisation induisant une dotation complémentaire de la provision (CHF 2 214). Aucun rachat de prévoyance n'a été réalisé au cours des années 2023 et 2022. L'Université a versé des contributions patronales à la CPEG (CHF 56 846 en 2023 contre CHF 87 023 en 2022) et a dissout la provision (CHF 615).

Les provisions pour risques et charges augmentent (CHF 96 452) en 2023 prolongeant la hausse constatée en 2022 (CHF 55 863).

Les litiges et procédures judiciaires en cours sont les suivants :

- Dans le cadre d'une procédure de nomination à la fonction de professeur-e ordinaire, le collège des professeurs-es d'une faculté a refusé la mise en place d'une procédure de nomination par appel. Le Rectorat ayant déclaré l'opposition de la professeure irrecevable, cette dernière a recouru auprès de la CACJ invoquant la loi sur l'égalité. Une première audience de conciliation s'est tenue durant laquelle les parties se sont engagées à poursuivre les discussions. À ce stade, l'Université estime qu'elle encourt le risque d'indemniser la plaignante, si elle était condamnée pour discrimination portant sur le refus d'embauche. Dans ce cas de figure, l'indemnité ne devrait pas excéder l'équivalent de trois mois de salaire, charges sociales comprises (CHF 54 290). Aucun élément nouveau n'est à signaler en 2023 et la provision inscrite au bilan est inchangée.
- Un seul cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration de collaborateur-trices fait l'objet d'une constitution de provision en 2023. Il concerne la résiliation des rapports de service à l'encontre d'un collaborateur. L'Université ayant épuisé tous les recours possibles, elle est contrainte de le réintégrer dès janvier 2024. Elle doit lui verser une indemnité équivalente à sa rémunération depuis la résiliation des rapports de service (juillet 2022 à décembre 2023), ainsi que de prendre en charge les frais de justice. Le décompte provisoire fait l'objet d'une provision (CHF 294 656). Tous les autres cas encore pendants en justice en début 2023 ont été clos par des décisions de justice favorables à l'Université. Parmi celles-ci,

une seule avait fait l'objet d'une constitution de provision induisant en conséquence sa dissolution en 2023 (CHF 201 046).

Au total, les montants des provisions pour indemnité augmentent CHF 93 610.

- Dans le cadre d'une recherche, l'autorisation de pratiquer des expériences sur les animaux a fait l'objet d'un recours par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. La CACJ a partiellement admis le recours, a partiellement modifié l'autorisation et a renvoyé le dossier auprès de l'autorité cantonale compétente. Une nouvelle décision est attendue. Dans l'intervalle, la CACJ a mis à charge de l'Université des émoluments et frais d'expertise. Une provision est constituée en conséquence (CHF 2 842).
- Il n'existe aucun cas de litige ni avec des étudiants-es, ni avec des clients-es/patients-es. Aucune provision n'a été constituée à cet effet.

3.3.20 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre de la COB 2020 / 2023, selon la directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07), la loi prévoit le traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (article 14). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante. Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État » avant rétrocession. Elle est enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours. Si le résultat avant rétrocession présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité cantonale et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci. Si un solde existe, il est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée par la COB. À l'échéance de la COB, la dette « subventions non dépensées » est restituée à l'État et le débiteur « État » est ajusté en miroir.

Le résultat annuel après rétrocession (résultat net budget « État ») est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université. La COB 2020 / 2023 (article 15) prévoit une affectation à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fonds d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice / de la perte entre l'État et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves.

	2023	2022
Résultat État avant rétrocession	-5 797 610	-460 965
Rétrocession bénéfice (25 %)	-	-
Résultat net État	-5 797 610	-460 965
Résultat net État attribué au FID	-	-
Résultat net État attribué à part de subvention non dépensée	-5 797 610	-460 965

Selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, le résultat « État » avant rétrocession est attribué prioritairement pour résorber les déficits « État » cumulés au cours d'une période de COB. Le mécanisme de partage des bénéfices et des pertes sera rétabli lorsque le déficit « État » cumulé aura été intégralement compensé (voir « 3.3.22 Part de subvention non dépensée »).

3.3.21 Part de subvention à restituer à l'échéance de la COB

En vertu des dispositions légales et réglementaires cantonales en vigueur (EGE-02-07), le tableau ci-dessous présente les mouvements comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB.

	2023	2022
Solde au 01.01	-	-
Rétrocession bénéfice / partage perte (25 %)	-	-
Solde au 31.12	-	-

Compte tenu de l'existence d'une perte reportée (CHF 471 300), d'un solde nul de la part de subvention à restituer et de l'absence de bénéfice en 2023, le mécanisme de partage des pertes ne peut être mis en œuvre.

Sur la période de la COB 2020 / 2023, il n'existe aucune rétrocession de bénéfice à l'État.

3.3.22 Part de subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du résultat net budget « État » attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2023	2022
Solde au 01.01	-471 300	-10 335
Résultat net État	-5 797 610	-460 965
Attribution totale au FID	-	-
<i>Attribution annuelle</i>	-	-
<i>Attribution au terme de la COB</i>	-	-
Solde au 31.12	-6 268 910	-471 300
Variation annuelle	-5 797 610	-460 965

Pour mémoire, les articles 24 de la loi sur l'Université, 15 de la COB et 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » soit intégralement attribuée au FID. Sur l'ensemble de la période COB 2020 / 2023, une perte cumulée est constatée (CHF 6 381 345). Cette perte cumulée est reportée sur la période COB 2024 / 2027.

3.3.23 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part résultat net budget « État » attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2023	2022
Solde au 01.01	891 451	3 337 215
Utilisation annuelle	-891 451	-2 442 256
Attribution totale	20 507	-3 508
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	-	-
<i>Attribution au terme de la COB</i>	-	-
<i>Transferts des autres fonds propres affectés</i>	20 507	-3 508
Solde au 31.12	20 507	891 451
Variation annuelle	-870 944	-2 445 764

Selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, le résultat « État » est attribué prioritairement pour résorber les déficits « État » cumulés au cours d'une période de COB. Compte tenu de l'existence d'une perte reportée (CHF 471 300) et d'un résultat « État » 2023 présentant un déficit, aucune attribution au FID n'est intervenue en 2023.

Pour mémoire, les articles 24 de la loi sur l'Université, 15 de la COB et 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribuée au FID. Cette disposition est prévue explicitement pour traiter le cas d'un bénéfice cumulé sur une période quadriennale de la COB. Dans la mesure où la

réserve « part de subvention non dépensée » présente un solde négatif, aucune attribution interviendra au cours du premier trimestre 2024.

En application de l'article 9 du règlement sur les finances, les fonds propres affectés de l'Université non utilisés durant une période de trois ans sont attribués au FID. En pratique, les fonds propres affectés ont fait l'objet d'une revue au 31.12.2023 pour identifier ceux qui n'ont enregistré aucune dépense au cours de la période du 01.01.2021 au 31.12.2023. Pour ceux-ci uniquement, un complément d'analyse a été réalisé afin d'en soustraire les montants encaissés au cours de la période du 01.01.2021 au 31.12.2023. Sur cette base, le solde à transférer s'élève à CHF 20 507.

Selon ses règles d'utilisation, le FID peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique qui, s'il atteint les objectifs, est en principe financé de manière pérenne par le budget « État ».
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation ou de développement.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

Au cours de l'année 2023, des dépenses ont été réalisées (CHF 891 491). Ces dépenses représentent une partie des contributions institutionnelles en faveur des programmes de recherche nationaux (Lives, Planets, SwissMAP, Synapsis et Evolving Language). L'autre partie a été imputée sur un fonds propres affectés du Rectorat (CHF 473 411).

3.3.24 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes et les fonds propres affectés du Fonds général proviennent de dons ou legs octroyés pour soutenir la recherche de l'Université, pour aider des étudiants-es ou pour financer des prix. Selon la volonté des donateurs-trices, une charte régleme la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 126 fonds universitaires avec chartes, soit un de plus qu'en 2022, ainsi que 43 fonds propres affectés du Fonds général de l'Université, inchangés par rapport à 2022.

	2023	2022
Solde au 01.01	177 081 441	179 407 439
Attribution annuelle	7 538 325	23 666 956
Utilisation annuelle	-2 285 518	-23 564 647
Imputations internes	-2 947 849	-2 428 307
Solde au 31.12	179 386 398	177 081 441
Variation annuelle	2 304 957	-2 325 998

Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, dont l'origine provient notamment des dons, des soldes des fonds de recherche acquis à l'Université et des soldes des activités de formation continue et des mandats de prestation ou service, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation laquelle détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 1 334 fonds en 2023 contre 1 120 en 2022. Le Fonds général de l'Université n'enregistre aucun fonds dans cette catégorie.

	2023	2022
Solde au 01.01	120 978 502	111 787 442
Attribution annuelle	34 041 708	27 785 888
Utilisation annuelle	-44 637 587	-48 693 689
Imputations internes	22 737 515	30 098 860
Solde au 31.12	133 120 137	120 978 502
Variation annuelle	12 141 635	9 191 060

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale quant à leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report budget « État ») et le solde reporté des entités consolidées, il existe 9 autres fonds propres libres au sein de l'Université (inchangé par rapport à 2022) et 9 au Fonds général de l'Université (diminution d'une unité). Pour l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles de placement, du portefeuille de trésorerie, des stocks et des prises de participation dans les « spin-off », des soldes reportés des heures supplémentaires et congés dus et des immeubles Carl-Vogt, Conseil Général et Orphelines. Pour le compte du Fonds général de l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles et celles des titres mobiliers.

	2023	2022
Solde au 01.01	174 438 162	237 868 598
Résultat annuel	29 865 691	-59 011 138
Mouvements annuels	-13 575 649	-4 419 298
<i>Attribution annuelle</i>	-4 186 113	41 892 201
<i>Utilisation annuelle</i>	-2 151 798	-39 277 037
<i>Imputations internes</i>	-7 237 738	-7 034 462
Solde au 31.12	190 728 203	174 438 162
Variation annuelle	16 290 042	-63 430 436

3.3.25 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationaux (NCCR) et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), ainsi que les mesures transitoires en raison de l'exclusion de la Suisse des programmes européens « Horizon Europe » financées par le FNS. La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères sont pour 70 % des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre total d'étudiants-es, le ratio d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et pour 30 % des indicateurs liés à la recherche (montants des subsides du FNS, « Inno Suisse », de la Commission européenne et des fonds de tiers publics ou privés, durée des projets et intensité de la recherche pour les fonds du FNS et de la Commission européenne). La Confédération soutient également la location des bâtiments universitaires par une contribution aux frais locatifs. L'enveloppe fédérale est répartie entre les universités sur la base des frais financiers (coûts de construction par mètre carré et taux d'intérêt) et d'un taux de subventionnement de 30 %.

Le tableau ci-dessous présente les subventions fédérales allouées à l'Université.

	2023	2022
Allocations fédérales pour la recherche	122 567 951	115 531 851
Subvention fédérale de base	111 919 071	111 865 223
Contribution fédérale aux frais locatifs	584 174	473 404
Subventions de fonctionnement de la Confédération	235 071 196	227 870 478
Produits différés subventions d'investissement	2 926 657	2 973 320
Subventions de la Confédération	237 997 852	230 843 798

Les allocations fédérales augmentent (CHF 7 036 100) par rapport à 2022. Dans la mesure où les produits sont reconnus en fonction de l'avancement des travaux, l'écart reflète non seulement l'augmentation du volume d'activités reconnus directement dans les fonds du FNS (CHF 4 901 355) mais aussi une contribution accrue des subsides fédéraux dans le cadre de projets dont le financement est multiple ou de projets de type mandats ou accord de collaboration (CHF 2 134 745).

La subvention fédérale de base est stable (CHF – 53 848) par rapport à 2022. Cette stabilité masque des évolutions de sens opposé. La première est une hausse de l'enveloppe allouée aux Hautes Écoles (CHF 9 665 000) induisant une augmentation de la part genevoise (CHF 1 528 529). La seconde reflète la détérioration importante de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales (21 points de base), tant sur l'axe « enseignement » (CHF 971 686) que sur celui « recherche » (CHF 502 995). Observée depuis 2019, la détérioration de la position relative de l'Université s'est accélérée en 2023.

Enfin, les contributions fédérales aux frais locatifs augmentent (CHF 110 770). Cette augmentation s'explique par l'adaptation des valeurs de référence des prix au mètre carré (CHF 105 614) et marginalement par la hausse des surfaces locatives éligibles au mécanisme de subventionnement (CHF 5 156).

L'indemnité de l'État est déterminée par la COB et la loi budgétaire annuelle. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, la COB fixe les objectifs de l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement éventuel en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement, ainsi que par les transferts d'activités (de moyens) entre l'État et l'Université et les éventuelles mesures d'économies adoptées par le Canton. Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subventions cantonales d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : le crédit d'ouvrage et le crédit de renouvellement. Ces derniers couvrent en partie les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'une loi ad hoc. Les crédits sont mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir « 3.2.17 Subventions »).

L'accord intercantonal universitaire fixe les modalités de répartition de la subvention basée sur le nombre d'étudiants-es inscrits-es dans les universités. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. La subvention est enregistrée dans les produits. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants-es genevois-es inscrits-es dans les autres universités cantonales. Cette quote-part est inscrite directement dans les livres de l'État.

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université.

	2023	2022
Indemnité État	381 241 841	365 056 844
Rétrocession bénéfice (25 %)	-	-
Autres allocations État	1 294 486	1 455 664
Subventions de fonctionnement État	382 536 327	366 512 508
Accord intercantonal universitaire	40 667 288	42 153 811
Autres allocations des cantons	500 000	517 032
Subventions de fonctionnement autres cantons	41 167 288	42 670 843
Produits différés subventions d'investissement	17 682 204	17 076 234
Subventions cantonales	441 385 819	426 259 584

L'indemnité cantonale augmente (CHF 16 184 997, soit 4.4 %) par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par les effets des mécanismes salariaux (augmentation de CHF 4 254 599) octroyés en 2023 aux collaborateurs-trices, de l'indexation et de l'allocation de la prime unique vie chère (augmentation de CHF 9 140 037), par l'effet de rajeunissement des collaborateurs-trices lors des recrutements (diminution de CHF 1 376 938), par la tranche COB (augmentation de CHF 2 000 000), par la compensation allouée en lien avec l'augmentation des

prix de l'énergie (CHF 2 227 878), ainsi que par des subventions liés à des activités spécifiques (diminution de CHF 60 579).

Quant au produit de l'AIU, il diminue (CHF 1 486 523, soit de 3.5 %) par rapport à 2022. La baisse s'explique principalement par la combinaison d'un effet de prix (2.9 %) induit par la baisse des forfaits par groupe facultaire à la suite de l'adhésion au nouvel Accord-cadre universitaire et d'un effet de volume (- 1.1 %) en lien avec la diminution du nombre d'étudiants-es confédérés-es et d'un effet de recomposition du nombre d'étudiants-es entre les groupes facultaires connaissant des forfaits distincts (+ 0.1 %) avec un impact global négatif (CHF 1 634 711). Les corrections de facturation des années antérieures enregistrées en 2023 atténuent légèrement cet impact négatif (CHF 148 188). Par groupe facultaire, le groupe « sciences humaines et sociales » affiche une décroissance (- 3.0 %) sur un volume important d'étudiants-es. Le groupe « sciences naturelles et exactes » croît légèrement (+0.4 %). Enfin, le groupe « médecine clinique » enregistre une augmentation des effectifs (+ 2.4 %) sur un nombre restreint d'étudiants-es.

Le tableau ci-dessous présente les autres subventions et dons en faveur de l'Université.

	2023	2022
Subventions de fonctionnement de la Commission européenne	20 356 986	21 403 900
Produits différés des subventions d'investissement	307 982	236 624
Total subventions de la Commission européenne	20 664 969	21 640 524
Subventions de fonctionnement « Autres subventions »	43 862 702	49 095 245
Produits différés des subventions d'investissement	3 281 832	3 011 054
Total « Autres subventions »	47 144 533	52 106 299
Autres subventions	67 809 502	73 746 823

Les subventions de la Commission européenne diminuent (CHF 975 555). Avec un volume d'activités similaires à celui de 2022, l'écart s'explique par une mise à contribution accrue d'autres sources de financement dans le cadre des projets européens.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des subventions reçues par l'Université par type de bailleurs de fonds.

	2023	2022
Subventions de fonctionnement de la Confédération	235 071 196	227 870 478
Subventions de fonctionnement État	382 536 327	366 512 508
Subventions de fonctionnement autres cantons	41 167 288	42 670 843
Subventions de fonctionnement de la Commission européenne	20 356 986	21 403 900
Subventions de fonctionnement « Autres subventions »	43 862 702	49 095 245
Total des subventions monétaires de fonctionnement	722 994 498	707 552 973
Produits différés de subventions d'investissement	24 198 675	23 297 233
Subventions reçues	747 193 173	730 850 206

3.3.26 Taxes universitaires

Les taxes universitaires incluent les taxes d'encadrement, les taxes fixes et les taxes d'auditeurs-trices. Le tableau ci-dessous présente les taxes universitaires.

	2023	2022
Taxes d'encadrement	10 461 741	10 816 215
Taxes fixes	2 091 490	2 143 497
Taxes auditeurs-trices	41 200	44 499
Taxes universitaires	12 594 432	13 004 211

Les taxes universitaires 2023 (CHF 500 par semestre et par étudiant-e) sont restées inchangées par rapport à 2022. Elles sont composées des taxes fixes (CHF 65) dédiées au financement des activités sportives, culturelles et sociales et des associations d'étudiants-es, ainsi que des taxes d'encadrement (CHF 435) essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève. En principe, tous-tes les étudiants-es s'acquittent des taxes fixes.

Deux motifs peuvent donner lieu à une exonération des taxes d'encadrement. Il s'agit, d'une part, d'un motif statutaire (par exemple, les doctorants-es sont exonérés-ées de par leur statut) et, d'autre part, d'un motif socio-économique. Par rapport à 2022, le taux d'exonération est en léger recul (0.1 %). Le nombre total des étudiants-es exonérés des taxes universitaires décroît (2.6 %) en raison de la baisse conjuguée du nombre d'exonération au motif socio-économique (1.7 %) et de celle au motif statutaire (2.9 %).

Les produits des taxes d'encadrement diminuent (CHF 354 474) par rapport à 2022, ainsi que ceux des taxes fixes (CHF 52 007) en raison du recul du nombre des étudiants-es (2.4 %). Enfin, les taxes auditeurs-trices diminuent (CHF 3 299).

3.3.27 Autres écolages

Le tableau ci-dessous présente les autres écolages.

	2023	2022
Formation continue	13 092 211	13 957 811
Cours d'été et cours de langue	1 192 262	1 295 505
École d'avocature	811 000	726 000
Autres écolages	15 095 474	15 979 317

En 2023, le chiffre d'affaires des activités de formation continue est en recul (CHF 865 600) par rapport à 2022. Cette baisse reflète un redimensionnement structurel de l'offre de formation continue, notamment dans le domaine de l'économie et du management. Le nombre d'étudiants-es en formation diplômante diminue (de 43 personnes). Le nombre de participants-es aux formations qualifiantes recule également (687). Le coût moyen des formations est stable. Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. En 2023, le produit de l'overhead s'élève à CHF 1 030 615 contre CHF 1 188 860 en 2022.

Les produits des activités de Cours d'été et des cours de langue diminuent (CHF 103 243). Cette baisse est consécutive à des écolages liés à des événements-conférences (CHF 143 142) partiellement compensée par une hausse du chiffre d'affaires de la Maison des langues (CHF 18 438) et de celui des Cours d'été (CHF 21 501).

Les écolages de l'École d'avocature augmentent (CHF 85 000). Les frais d'inscription étant inchangés depuis 2011, cette hausse s'explique par une augmentation du nombre des étudiants-es (29).

3.3.28 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la clinique universitaire de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, les royalties et gains en capital liés aux spin-off de l'Université, ainsi que les prestations de services.

Le tableau ci-dessous présente les produits de prestations de services et ventes.

	2023	2022
Recettes dentaires	5 226 997	5 094 531
Mandats avec tiers	17 407 509	16 173 610
Prestations de services	8 771 416	5 812 627
Spin-off - royalties et gains réalisés sur vente	6 063 519	6 028 672
Matériel, travaux imprimerie, livres, publications, location	3 233 119	3 175 831
Analyses	825 254	1 239 730
Activités culturelles et sportives	2 231 134	1 954 933
Conférences	337 361	491 186
Autres inscriptions	285 271	232 929
Mise à disposition de personnel	603 067	607 138
Émoluments	250 185	234 529
Autres	17 913	20 366
Prestations de services et ventes	45 252 744	41 066 083

Les mandats avec des tiers et les prestations de services augmentent (CHF 4 186 661). Cette hausse résulte principalement par l'augmentation notoire des produits de mandats et prestations de services (CHF 4 192 688), du chiffre d'affaires des activités culturelles et sportives (CHF 276 000) partiellement compensée par la baisse des produits d'analyses (CHF 414 476) et les revenus des conférences et inscriptions (CHF 101 483). Le chiffre d'affaire de la Clinique universitaire de médecine dentaire est relativement stable à un niveau élevé.

En lien avec les activités de transfert de technologie, l'Université n'a réalisé aucune opération de vente des actions de son portefeuille de spin-off en 2023. L'Université enregistre une stabilisation à un niveau élevé des produits de royalties et brevets selon les contrats avec les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université (CHF 6 063 519 contre CHF 6 028 672 en 2022).

Présentée dans les inscriptions aux activités culturelles et sportives, la participation HES et IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants-es est régie par une convention de prestations fixant le périmètre des services offerts aux étudiants-es, ainsi que le mode de calcul et la périodicité de la facturation. L'approche privilégiée est celle d'un forfait par étudiant-e calculé en fonction d'une palette de prestations déterminée conjointement. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants-es. Le montant des participations IHEID et HES sont stables par rapport à 2022. Pour mémoire, le dispositif de versement des bourses et aides financières en faveur des étudiants-es des HES prévoit que les HES effectuent deux avances de trésorerie en fonction d'une enveloppe budgétaire ordinaire déduite ou augmentée du solde de l'année précédente. L'Université fournit un service bureau pour le traitement et le versement des bourses et aides financières en faveur des étudiants-es des HES. Toutes les opérations se réalisent par des mouvements de bilan. En 2023, l'Université a versé aux étudiants-es HES des bourses et des aides financières

(CHF 343 734) en léger recul par rapport à 2022 (CHF 362 883) en raison de l'utilisation prioritaire de fonds alloués par des bailleurs privés. Au 31.12.2023, les avances de trésorerie réalisées par les HES présentent un solde en faveur des HES inscrit dans les passifs transitoires (CHF 719 783). En fonction des décisions d'octroi prises en 2023, l'Université versera en 2024 des bourses et des aides financières aux étudiants-es HES (CHF 64 055), montant présenté dans les débiteurs sans contrepartie de l'Université et dans les créanciers.

3.3.29 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent, d'une part, les prestations d'assurance prévues par les contrats de couverture maladie, accident, perte de gain, maternité et invalidité. D'autre part, ils comprennent les contributions de tiers pour la mise à disposition de prestations mutualisées.

Le tableau ci-dessous présente les dédommagements de tiers.

	2023	2022
Remboursements de tiers	21 723 202	14 291 760
Assurance maladie	1 007 334	807 879
Assurance accident	947 731	1 231 161
Assurance maternité	1 259 826	1 739 625
Assurance invalidité	479 165	286 921
Assurance perte de gain	103 505	125 111
Dédommagements de tiers	25 520 762	18 482 457

Les remboursements de tiers augmentent substantiellement (CHF 7 038 305) par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par l'augmentation du montant des overheads versés par le FNS en lien avec l'indemnisation des frais indirects de la recherche. Cette augmentation concerne non seulement les instruments « traditionnels » du FNS (CHF 3 698 123) mais aussi les mesures transitoires en raison de l'exclusion de la Suisse de l'espace européen de recherche (CHF 3 789 500). Les remboursements des assurances sociales sont en recul (CHF 393 137).

3.3.30 Recettes diverses

Les recettes diverses sont composées des dons et legs d'entreprises publics, d'entreprises privées à but non lucratif ou d'entreprises privées à but lucratif, des gains latents sur les actions des spin-off de l'Université, des rétrocessions liées à l'Université « employeur », des gains nets de change en lien avec les comptes courants relatifs au trafic de paiement, ainsi que d'autres recettes diverses.

Le tableau ci-dessous présente les recettes diverses.

	2023	2022
Dons et legs publics	2 498 847	2 096 363
Dons et legs privés	659 882	2 508 228
Rétrocession taxe CO ₂	344 743	447 894
Spin-off - gains latents des participations	-	87 208
Gains de change (comptes courants)	220 499	264 416
Divers	15 071	21 087
Recettes diverses	3 739 042	5 425 197

L'Université est au bénéfice de financements octroyés par des donateurs-trices qui prennent la forme de subventions à fonds perdu enregistrées dans les autres subventions (voir « 3.3.25 Subventions reçues »), ainsi que de dons présentés dans le tableau ci-dessus. En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2023, en plaçant un seuil de plus de cinq cent mille francs, les dix donateurs-trices les plus importants-es sont la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation privée des HUG, la Fondation de l'institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer, la société « Constructor Education and Research », la Fondation Louis Jeantet, The Leona M. and Harry B. Helmsley Charitable Trust, la Fondation Botnar, la ligue genevoise contre le cancer, CARIGEST SA et la Fondation Neurona. À relever qu'en termes de valeur, cette liste représente 61 % des donateurs-trices ayant versé plus de cinq cent mille francs et couvre 59 % des montants encaissés en 2023.

Les dons et legs privés diminuent (CHF 1 848 346) en raison de la création en 2022 d'un nouveau fonds universitaire avec charte « Gregoriades » (CHF 1 894 362).

En tant qu'employeur, l'Université bénéficie de la rétrocession de la taxe CO₂ effectuée par l'intermédiaire des caisses de compensation. En 2023, ce montant est fonction de la masse salariale versée en 2021, tous types de contrats confondus, et d'un taux de redistribution déterminé par l'Office fédéral de l'environnement (0.662 ‰). Le montant rétrocedé diminue (CHF 103 151) en raison de la baisse conjuguée du taux de redistribution (22 %) et du volume de la masse salariale 2021 par rapport à celle de 2020 (1 %).

3.3.31 Charges de personnel

L'Université emploie deux types de collaborateurs-trices : du personnel enseignant et du personnel administratif et technique. Les collaborateurs-trices sont au bénéfice de contrats de droit public pour les fonds provenant de l'État ou de contrats de droit privé pour les fonds provenant de l'extérieur. Quel que soit le type de contrat, les conditions salariales sont identiques. Seules quelques conditions d'assurance peuvent varier à la marge, ainsi que le processus en cas de fin des rapports de service. La progression de l'annuité a été octroyée aux collaborateurs-trices en 2023. Compte tenu de la progression de l'indice genevois des prix à la consommation, en fonction de la décision du Grand Conseil, l'échelle des traitements a été indexée (2.44 %). Une allocation unique de vie chère a été octroyée en 2023 (2.07 %). Les taux de cotisations sociales (AVS/AI, chômage, allocation perte de gain et petite enfance) et le taux de cotisation à la CPEG sont restés inchangés par rapport à 2022. La contribution de solidarité sur les salaires supérieurs à CHF 148 200 pour le chômage a été supprimée en 2023. Quant au taux de cotisation pour les allocations familiales et

pour la maternité, ils ont été abaissés de respectivement 6 points de base et de 2 points de base. Les taux de cotisation à l'assurance accident professionnel ont été modifiés pour les collaboratrices avec des contrats de droit public (0.2 points de base) et sont inchangés pour les salariés-es avec des contrats de droit privé. Les taux de cotisation pour la perte de gain maladie et accident non professionnel sont identiques à ceux de 2022.

Le tableau ci-dessous présente les charges de personnel par nature.

	2023	2022
Traitements personnel administratif et technique	185 640 043	177 044 858
Traitements personnel enseignant	350 081 181	337 231 727
Salaires	535 721 224	514 276 584
Assurances sociales	48 330 710	46 786 156
Assurance maladie et accident	2 140 596	2 005 869
Charges sociales	50 471 306	48 792 025
Caisses de pension et de prévoyance	73 799 074	71 079 734
Total « masse salariale »	659 991 604	634 148 343
Rente-pont AVS	656 298	543 554
Autres charges de personnel	1 167 157	1 099 053
Autres charges de personnel	1 823 455	1 642 608
Charges de personnel	661 815 059	635 790 951

Ajustés de l'impact des provisions pour congés dus et heures supplémentaires, les salaires augmentent (CHF 20 363 725) par un effet de prix liés aux mécanismes salariaux (CHF 16 800 546) auquel s'ajoute un effet de volume lié au nombre de postes utilisés (CHF 3 563 179). Les salaires du personnel administratif et technique augmentent (CHF 8 277 861, soit 4.7 %) en raison de la combinaison d'un effet de prix (CHF 5 798 812) et d'un effet de volume (CHF 2 479 049). Quant aux salaires du personnel enseignant, ils augmentent (CHF 12 085 865). Cette augmentation résulte d'un effet de prix (CHF 11 001 734) et d'un effet de volume plus modeste (CHF 1 084 131). Le nombre de postes utilisés augmente (32.6 EPT, soit 0.7 %) en raison de la hausse conjuguée pour le personnel administratif et technique (24.5 EPT, soit 1.4 %) et pour le personnel enseignant (8.1 EPT, soit 0.3 %).

Les charges sociales augmentent (CHF 1 679 281) en raison principalement de la hausse des salaires très partiellement atténuée par la baisse des taux de cotisation aux allocations familiales et à la perte de gain maternité. Les charges liées à la CPEG augmentent (CHF 2 719 340). Avec des taux de cotisation inchangés par rapport à 2022, cette hausse est imputable à l'augmentation des salaires. Enfin, les charges des rentes-pont AVS augmentent (CHF 112 743). Cette augmentation résulte d'un montant moyen des rentes par personne plus élevé qu'2022, par les effets de l'indexation des rentes intervenues en 2023 partiellement compensée par un nombre de bénéficiaires plus faible (6 personnes).

Dans le cadre de la loi 12146 « Évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage long terme » et de la loi 12767 « Refonte des prestations numériques

aux étudiants », une activation de charges salariales a été enregistrée dans les immobilisations en 2022. Ces charges salariales s'élèvent à CHF 3 556 582 contre CHF 2 119 029 en 2022.

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs-trices en équivalent temps plein (EPT) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2023		2022	
	Postes	Variation	Postes	Variation
Corps professoral	568.9	0.9%	564.1	0.9%
Collaborateurs-trices enseignement et recherche	2 478.1	0.1%	2 474.8	-0.4%
Personnel administratif et technique	1 732.7	1.4%	1 708.2	0.0%
Total	4 779.7	0.7%	4 747.1	-0.1%

À relever que, dans la partie « 5.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature des contrats de travail. L'Université compte 3 429 collaboratrices et 3 157 collaborateurs à fin décembre 2023 représentant 4 780 postes équivalents temps plein au 31.12.2023 contre 4 747 au 31.12.2022.

3.3.32 Biens, services et marchandises

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des biens, services et marchandises.

	2023	2022
Prestations de services, frais de gestion	43 892 161	41 856 840
Honoraires et mandats externes	43 892 161	41 856 840
Entretien mobilier	4 642 664	4 394 527
Entretien immobilier	10 198 991	10 968 517
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	14 841 656	15 363 044
Loyers, fermages et redevances	13 586 078	12 237 378
Loyers	13 586 078	12 237 378
Frais de laboratoires	20 312 020	22 429 560
Fournitures et livres	13 805 870	13 794 712
Consommables	-493 834	480 815
Eau, énergie et combustible	12 586 092	13 446 024
Frais divers	533 817	51 704
Fournitures et prestations diverses	46 743 966	50 202 814
Frais déplacement, réceptions et conférences	12 528 501	11 216 128
Biens, services et marchandises	131 592 360	130 876 203

Les dépenses de biens, de services et marchandises sont stables (CHF 716 157). Hors les frais de déplacement, les loyers et les énergies, les honoraires et mandats externes, les frais de laboratoires et les frais divers diminuent (CHF 596 216) par rapport à 2022.

Les charges d'énergies diminuent (CHF 859 931). Corrigés d'un effet de base lié à l'enregistrement en 2022 des décomptes estimés jusqu'au 31.12.2022 (CHF 1 402 254) et des charges complémentaires constatées en 2023 pour l'année 2022 (CHF 689 450), les coûts SIG (électricité, eau et gaz) sont stables. Cette stabilité masque une baisse du volume de consommation (9.7 %) intégralement compensée par la hausse du prix du Kilowatt/heure (10.1 %). Quant aux coûts de chauffage, ils augmentent (CHF 1 212 364).

Les loyers augmentent (CHF 1 348 700) principalement en raison de l'augmentation nette des surfaces utilisées louées à des tiers (CHF 827 954) et par des besoins ponctuels de location de salles de cours et d'examen (CHF 439 030).

Quant aux frais de déplacement, ils augmentent par rapport à 2022 (CHF 1 312 373) poursuivant une tendance observée en 2022. Ils restent toutefois encore inférieurs aux dépenses observées avant la crise sanitaire (CHF 904 825). Les frais de voyage et d'hébergement augmentent encore (CHF 1 017 877) après avoir enregistré en 2022 une très forte progression. Cependant, ils ne retrouvent pas les niveaux antérieurs à la crise sanitaire (12 % inférieur) mettant vraisemblablement en lumière les premiers effets des engagements de l'Université en matière de décarbonation. Les frais de repas augmentent (CHF 210 243). Les per diem sont stables ou presque (CHF 54 327) et bien inférieurs aux dépenses observées avant la crise sanitaire. Enfin, les frais de participation aux colloques, séminaires et conférences sont d'un niveau similaire à celui de 2022 (CHF 29 927).

3.3.33 Subventions accordées

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration pour lesquels l'Université est un partenaire. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. L'Université alloue enfin des subventions dans le cadre de convention avec des fondations de droit privé ou public. Ces subventions représentent des contributions sans contrepartie directe pour l'Université que cette dernière entend promouvoir.

Le tableau ci-dessous présente les subventions accordées.

	2023	2022
Subventions à la recherche	3 873 049	5 917 847
Bourses sociales et dépannages pour les étudiants-es	5 223 358	4 363 712
Autres bourses et prix	5 886 648	5 639 180
Associations d'étudiants-es	396 435	545 874
Subvention aux cafétérias	235 253	148 080
Fondation EVE Université	3 541 900	3 452 195
Fondation Campus Biotech Geneva	8 978 242	8 053 185
Fondation ISREC (AGORA)	402 019	386 372
Fondation autonome de théologie	1 414 369	1 402 055
CUSO	577 168	574 819
Bibliothèque de Genève	998 473	1 032 949
Fondation pour recherches médicales	276 000	345 827
Subventions accordées	31 802 916	31 862 096

Les subventions accordées sont stables par rapport à 2022 (CHF – 59 180).

Les subventions à la recherche diminuent (CHF 2 044 798). Cette baisse s'explique notamment par une diminution de subsides reversés au CERN, ainsi qu'à certaines organisations privées.

Les subventions à des entités tierces augmentent fortement (CHF 1 025 594). Cette hausse s'explique principalement l'augmentation de la subvention à la Fondation Campus Biotech Geneva (CHF 925 057) qui résulte principalement de l'augmentation des frais d'exploitation et de loyer (CHF 426 327) et d'une contribution ponctuelle pour investissement (CHF 490 000). Les subventions aux autres entités subventionnées sont globalement stables (CHF 100 537) par rapport à 2022. L'augmentation des subventions au prestataire des cafétérias et aux crèches sont largement compensées par la baisse des subventions à la Bibliothèque de Genève et à la Fondation recherches médicales

Calculées sur la base de critère de revenus, les bourses et aides financières allouées aux étudiants-es diminuent par rapport à 2022 (CHF 859 645) et restent encore bien supérieures aux montants observés avant la crise sanitaire (CHF 2 748 021, soit + 90 %). Les dépenses pour les bourses sociales augmentent (CHF 1 052 037). Cette hausse s'explique par un montant moyen plus important qu'en 2022 (CHF 9 311 par bénéficiaire, soit + 60 %) en raison principalement du versement d'une bourse dédiée aux étudiants-es avec des charges de famille. Cette hausse est atténuée par un nombre de bénéficiaires inférieur (135 boursiers-ères) reflétant un délai dans le traitement des dossiers plutôt qu'une tendance. Concernant les dépannages, ils diminuent (CHF 192 391) en raison du recul du nombre de bénéficiaires (-36) par rapport à 2022. Quant aux autres bourses et prix, ils augmentent (CHF 247 468) principalement en raison des bourses académiques de mobilité (CHF 82 853), y compris le programme des bourses en faveur des doctorants-es, de bourses allouées aux étudiants-es en master dans le cadre du SwissMap

(CHF 106 354), ainsi que d'autres bourses accordées sur la base de critère d'excellence (CHF 58 262), notamment des aides à la publication de thèse.

Enfin, les subventions aux associations d'étudiants-es diminuent (CHF 149 439). Cette baisse s'explique par les subventions extraordinaires allouées par la Commission de gestion des taxes fixes en 2022 et par la diminution des montants à disposition au titre des taxes fixes en lien la diminution du nombre des étudiants-es.

La présentation des notes annexes aux états financiers est modifiée avec la volonté de refléter la subvention allouée au prestataire exploitant les cafétérias universitaires, notamment pour compenser la perte d'exploitation en lien avec une offre de repas à CHF 5 pour les étudiants-es et la mise en œuvre de principe de gestion durable dès la rentrée universitaire 2022 / 2023. Dans les états financiers 2022, une subvention a été enregistrée (CHF 148 080) et présentée dans la note annexe dans les subventions à la recherche. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2022 ont été ajustées diminuant les subventions à la recherche sans modifier le volume des subventions accordées.

3.3.34 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, que les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

Loyer pour les bâtiments de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations et, d'autre part, les intérêts relatifs au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1.

Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

L'Université assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), à l'exception de quelques contrats. Elle s'acquitte de tous les baux à loyer, de toutes les charges de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. En conséquence, elle les enregistre dans ses livres et les présente dans le compte d'exploitation (voir « 3.3.32 Biens, services et marchandises »). Présentées dans le tableau ci-dessous, les charges « bâtiments universitaires » représentent les coûts résiduels assumés par l'État.

Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaboratrices de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise ce service bureau selon un forfait défini dans une convention entre l'État et l'Université.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État.

	2023	2022
Amortissement bâtiments	39 763 291	40 385 311
Intérêts	9 706 753	9 005 857
Location terrains	6 173 587	5 612 352
Location simple « bâtiments universitaires »	55 643 632	55 003 521
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	7 068 694	6 252 713
Prestations service bureau rémunération	750 000	750 000
Prestations service santé	30 000	30 000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780 000	780 000
Moyens mis à disposition UniGE	63 492 326	62 036 234

Sources : État de Genève / Département des finances

3.3.35 Information relative au tableau de flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présentent les produits et charges financiers.

	2023	2022
Pertes réalisées du portefeuille mobilier	97 501	24 889 092
Frais de gestion du portefeuille mobilier	561 584	1 105 801
Charges des immeubles de placement	2 059 339	2 353 538
Charges financières réalisées	2 718 424	28 348 430
Produits réalisés du portefeuille mobilier	6 990 223	39 098 352
Produits réalisés des immeubles de placement	5 379 158	5 317 419
Produits financiers réalisés	12 369 381	44 415 772
Résultat financier réalisé	9 650 957	16 067 341

Le tableau ci-dessous présentent les charges et revenus non monétaires.

	2023	2022
Amortissements	31 387 135	29 775 645
Pertes et ajustements des provisions sur débiteurs douteux	-367 078	134 589
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	198 568	105 214
Variation de provisions (constitution moins utilisation)	242 865	35 148
Variation des impôts différés sur immeuble de placement	19 314	62 955
Pertes latentes du portefeuille mobilier	-	80 047 278
Pertes latentes des autres actifs d'exploitation	171 814	-
Pertes latentes sur change exploitation	290 493	332 326
Charges non monétaires	31 943 110	110 493 156
Variation des mises en équivalence	260 601	7 167 560
Dissolution de provisions	201 661	70 433
Gains latents des immeubles de placement	550 000	899 000
Gains latents des autres actifs d'exploitation	-	87 208
Gains latents du portefeuille mobilier	21 270 814	63 245
Produits différés sur les subventions d'investissement	24 198 675	23 297 233
Gains latents sur change exploitation	220 499	264 416
Revenus non monétaires	46 702 250	31 849 094
Variation nette	-14 759 140	78 644 062

Le tableau ci-dessous présente la variation de l'actif d'exploitation net.

	2023	2022
Variation des débiteurs avec contrepartie	-5 819 449	-8 227 417
Variation des débiteurs sans contrepartie	5 097 560	-1 487 379
Variation des stocks	-45 064	-25 135
Variation des comptes de régularisation actifs	810 956	-340 390
Variation des autres actifs d'exploitation	13 248	-
Variation des actifs d'exploitation	57 250	-10 080 321
Variation des créanciers avec contrepartie	-4 212 380	-2 615 023
Variation des créanciers sans contrepartie	1 149 236	109 978
Variation des comptes de régularisation passifs	1 951 455	1 441 451
Variation des fonds affectés à la recherche	6 419 756	-5 170 903
Variation de la part de subvention à restituer	-	-
Variation des passifs d'exploitation	5 308 067	-6 234 497
Variation de l'actif d'exploitation net	5 365 317	-16 314 817

Enfin, le tableau ci-dessous présente la variation des mouvements des placements financiers en distinguant la variation des actifs financiers, ainsi que les apports / retraits des portefeuilles mobiliers.

	2023	2022
Achats de titres (portefeuilles mobiliers)	-36 852 385	-485 742 929
Achats d'immeubles de placement	-	-
Sous-total « Achats »	-36 852 385	-485 742 929
Ventes de titres (portefeuilles mobiliers)	26 395 812	481 008 921
Ventes d'immeubles de placement	-	-
Sous-total « Ventes »	26 395 812	481 008 921
Variation des actifs financiers	-10 456 573	-4 734 008
Apports / retraits	8 500 000	2 265 992
Total des mouvements des placements financiers	-1 956 573	-2 468 017

3.3.36 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants-es de l'Université sont les membres du Rectorat (Recteur, Vice-Recteur-trice et Secrétaire général), les Doyens-nes des facultés et les Directeurs-trices des centres interfacultaires membres permanents du Conseil Rectorat - Décanats, les Directeurs-trices de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des Directeurs-trices de l'administration centrale et du Secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des Doyens-nes de facultés et les directeurs-trices de centres interfacultaires, seule l'indemnité de direction est prise en considération. Le tableau ci-dessous présente la rémunération globale des membres de la direction et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (EPT).

	2023		2022	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.2	1 694 756	6.3	1 673 435
Décanat	10.1	214 567	9.0	188 912
Divisions	7.3	1 436 319	6.8	1 379 795
Total	23.6	3 345 642	22.1	3 242 143

Le périmètre des principaux dirigeants a été modifié en 2023 intégrant les directeurs-trices de deux centres interfacultaires. Cela induit une augmentation du nombre de postes à temps plein (2 EPT) et de l'enveloppe de rémunération (CHF 20 534).

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux dirigeants-es. Elle ne leur a accordé aucun prêt durant la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux dirigeants-es.

3.3.37 Information relative aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle dans l'organe suprême de direction. Les indices suivants ont été retenus pour identifier les parties liées :

- L'Université est membre fondateur.
- Les statuts mentionnent une présence « ex-officio » d'un-e collaborateur-trice l'Université dans l'organe suprême de l'entité.
- L'Université est détentrice d'une participation au capital de l'entité ou contribue par des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

Selon cette définition, il existe deux catégories d'entité. La première inclut les entités dont les activités sont indispensables pour accomplir les missions d'enseignement et de recherche de l'Université. La seconde regroupe les entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université. Seules les entités de la première catégorie sont présentées dans le rapport financier en indiquant leur forme juridique, la nature du contrôle exercé par l'Université (contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence), ainsi que la nature des relations.

Les formes juridiques des parties liées de l'Université sont les fondations de droit privé (D-privé), les associations (Assoc.), les sociétés simples (Simple), les sociétés anonymes (SA) ou les sociétés anonymes à responsabilité limitée (SARL).

La nature des relations est définie selon les catégories suivantes :

- Subvention (Subv.) : l'Université subventionne explicitement les activités de l'entité.
- Don : l'entité finance et soutient des projets de l'Université dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.
- Aide : l'entité octroie des aides ou des prestations en faveur des étudiants-es ou des collaborateurs-trices de l'Université.
- Réseau (Rés.) : l'entité représente une plateforme inter-institutionnelle en soutien des activités d'enseignement ou de recherche. L'Université peut subventionner implicitement les activités par des apports en nature ou des mises à disposition de moyens.
- Cité : l'entité a pour objectif d'offrir des services à la Cité dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche. La présence officielle de l'Université répond à la mission de contribution au développement culturel, social, économique de la collectivité.

À relever qu'une entité peut entretenir simultanément plusieurs natures de relation avec l'Université.

En 2022, l'Université a modifié ses directives internes introduisant l'obligation d'annoncer toute participation d'un-e collaborateur-trice dans l'organe suprême d'une entité tierce juridiquement autonome et de catégoriser cette participation. Sur la base des informations transmises, un registre des liens d'intérêt a été établi et est accessible sur le site internet de l'Université (<https://www.unige.ch/rpli>).

Par rapport à la liste des parties liées présentées dans les états financiers 2022, aucune nouvelle entité n'est à signaler en 2023. À la suite de sa dissolution prononcée en janvier 2023, la Fondation Swiss Research Institute on Commodities (SRIC) a été retirée.

Le tableau ci-dessous présente les parties liées de l'Université.

Entité	Forme juridique	Nature du contrôle	Nature de la relation	Partenaire-s
Fondation des Archives Institut Jean-Jacques Rousseau	D-privé	Exclusif	Cité	
Fondation Fonds général de l'Université	D-privé	Exclusif	Don/Aide	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	D-privé	Exclusif	Aide	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	D-privé	Exclusif	Cité	
Fondation Académie internationale des sciences et techniques du sport	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL, CIO, IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	D-privé	Conjoint	Cité	Société académique Genève, famille
Fondation Barbier-Mueller	D-privé	Conjoint	Cité	Famille
Fondation Campus Biotech Geneva	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	D-privé	Conjoint	Don	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité universitaire de Genève	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE, État GE, Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	D-privé	Conjoint	Subv.	État GE, Église protestante de Genève
Fondation du secteur petite enfance Université	D-privé	Conjoint	Aide/Subv.	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, HUG
Fondation Institut suisse de bioinformatique	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, ETHZ, universités cantonales, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	D-privé	Conjoint	Don	UNIL, État VS, Ville de Sion
Fondation pour recherches médicales	D-privé	Conjoint	Subv.	État GE, HUG, Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	D-privé	Conjoint	Don	HUG
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	D-privé	Conjoint	Rés.	GFR, Genève place financière
Swiss School of Public Health	D-privé	Conjoint	Rés.	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH, USITI
Swiss Library Service Platform	SA	Conjoint	Rés.	ETZH, universités cantonales, HES, HEP
Ayaru	SARL	Conjoint	Cité	MOOCS
Centre d'imagerie biomédicale	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre interprofessionnel de simulation	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HUG, HES SO, IMAD
Health 2030	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNIBE, Inselspital
Réseau des animaleries lémaniques	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	EPFL, UNIL, CHUV, HUG, FCBG
Réseau suisse des études internationales	Simple	Conjoint	Rés.	IHEID
SwissSIMS	Simple	Conjoint	Rés.	UNIL, UNIBE, ETHZ
Association genevoise pour les métiers de laboratoire	Assoc.	Conjoint	Cité	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE
Institut Confucius de Genève	Assoc.	Conjoint	Rés.	Université Renmin (Pékin)
Fondation Martin Bodmer	D-privé	Influence	Cité	Famille, État GE
Fondation Swiss Digital Initiative	D-privé	Influence	Don	Confédération, EPFZ, DigitalSwitzerland
Fondation Switzerland Innovation	D-privé	Influence	Rés.	EPF, FNS, Swissuniversities, universités cantonales, cantons, entreprises privées
Health Sciences e-Training Foundation	D-privé	Influence	Cité	UNIL, UNIBS, UNIBE, UNIZH, EPFL, Confédération, entités privées
Institut de recherche IDIAP	D-privé	Influence	Rés.	Ville de Martigny, État du Valais, EPFL, Swisscom
Switch	D-privé	Influence	Subv./Rés.	EPFZ, EPFL, cantons universitaires, universités cantonales, HES, HEP Beme et Valais
Fondation genevoise pour l'Innovation technologique	D-public	Influence	Cité	État, milieux économiques
Centre Jacques Dubochet	Simple	Influence	Rés.	EPFL, UNIL
Association OLOS	Assoc.	Influence	Cité	HES SO, ZHAW
Espace suisse	Assoc.	Influence	Cité	Cantons, Villes, Confédération, CFF, ETH ZH, HES GE
Swiss 3 R Compétence	Assoc.	Influence	Rés.	UNIBS, UNIBE, UNIFR, UNIL, UNIZH, EPFL, EPFZ, Université des sciences appliquées et des arts du nord-ouest de la suisse, Interpharma

3.3.38 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à l'échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31.12.2023, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	161 287	31.12.24	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Tablettes- IPAD "10.2"	5 455	31.12.24	208 Ipad - INV2020	Immobilisation 10067946-0
		166 742			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	207 240	31.12.29	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	207 240			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	-		Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	-			
Total des contrats de leasing		373 982			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31.12.2023, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2024.

3.3.39 Informations sur les actifs éventuels

À l'horizon 2028 au plus tôt, les travaux de construction d'un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » sur le Quai Ernest Ansermet devraient débuter avec une livraison planifiée en 2033. Dans ce projet, l'Université contribuerait à son financement (CHF 80 000 000) grâce à une donation d'une fondation privée genevoise. Cette donation est liée à la réalisation du projet mais sans préciser le délai dans lequel le bâtiment doit être érigé. Dans l'intervalle, vu la nécessité de loger dans des locaux adéquats la Section de mathématique de la Faculté des sciences, la fondation donatrice a versé en décembre 2018 un premier acompte (CHF 40 000 000) permettant l'acquisition du bâtiment situé à la rue du Conseil Général (CHF 36 151 060), y compris les coûts de cession de la cédule hypothécaire et les frais (voir « 3.3.9 Immeubles de placement »). Ce don a été enregistré dans les produits 2018 du compte d'exploitation. En ce qui concerne le solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, dans la mesure où l'Université ne maîtrise pas toutes les décisions relatives à la réalisation du projet de « Grand centre de physique et mathématique », il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan.

3.3.40 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

4. Rapport de l'organe de révision



KPMG SA

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15

kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Rectorat de l'Université de Genève, Genève

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Université de Genève et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau de variation de fonds propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 13 à 101) sont conformes au règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'UNIGE, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et au Code International d'Éthique des professionnels comptables (incluant les normes internationales d'indépendance) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Rectorat. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



**Université de Genève,
Genève**

Rapport de l'organe de
révision au Conseil d'Etat et
au Rectorat sur l'audit des
comptes consolidés

Responsabilités du Rectorat relatives aux comptes consolidés

Le Rectorat est responsable de l'établissement des comptes consolidés en conformité avec le Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Rectorat est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Rectorat a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.



**Université de Genève,
Genève**

Rapport de l'organe de
révision au Conseil d'Etat et
au Rectorat sur l'audit des
comptes consolidés

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Rectorat du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Rectorat, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hélène Béguin
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

Pleurat Tafa
Expert-réviseur agréé

Genève, le 11 mars 2024

Annexe :

- Comptes consolidés constitués du bilan consolidé, du compte d'exploitation consolidé, du tableau de flux de trésorerie consolidé, du tableau de variation des fonds propres consolidés et de l'annexe aux comptes consolidés

5. Autres informations

5.1 Statistiques des étudiants-es

5.1.1 Nombre total d'étudiants-es selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2020		2021		2022		2023		Variation annuelle		
	Nbre	en %	2021/20	2022/21	2023/22						
Genève	7 549	42%	7 436	42%	7 219	43%	6 950	42%	-1%	-3%	-4%
En Suisse	3 496	20%	3 444	20%	3 370	20%	3 235	20%	-1%	-2%	-4%
A l'étranger	6 780	38%	6 658	38%	6 395	38%	6 216	38%	-2%	-4%	-3%
Total	17 825	100%	17 538	100%	16 984	100%	16 401	100%	-2%	-3%	-3%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants-es		CHF	
	2023	2022	2023	2022
GF I (Sciences humaines et sociales)	4 136	4 266	20 245 720	22 609 800
GF II (Faculté des sciences et médecine)	1 025	1 021	12 123 150	13 119 850
GF III (Faculté de médecine clinique)	297	290	7 061 850	7 453 000
Réductions pour pertes migratoires	-	-	-130 964	-880 651
Indemnité compensatoire	-	-	1 367 532	-
Sous-total	5 458	5 577	40 667 288	42 301 999
Paiement / Facturation rétroactifs 2020/2021	-	-	-	-148 188
Sous-total	-	-	-	-148 188
Total Université de Genève	5 458	5 577	40 667 288	42 153 811

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.2 Personnel de l'Université

5.2.1 Nombre de personne par faculté – toutes sources de financement

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			Écart vs 2022
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	En %	2022	
Administration centrale	6	7	5	7	858	812	869	13%	826	43
Centres interfacultaires	2	3	338	340	97	110	437	7%	453	-16
Sciences	165	160	1 135	1 133	489	483	1 789	27%	1 776	13
Médecine	169	167	912	875	539	528	1 620	25%	1 570	50
Lettres	78	77	366	365	33	31	477	7%	473	4
Économie et Management	47	50	121	114	25	27	193	3%	191	2
Sciences de la Société	54	53	170	171	37	34	261	4%	258	3
Droit	49	50	150	149	35	35	234	4%	234	0
Théologie	10	11	23	22	3	3	36	1%	36	0
Psychologie et Sciences de l'Éducation	54	53	386	386	72	66	512	8%	505	7
Traduction et Interprétation	14	15	130	122	14	15	158	2%	152	6
Université	648	646	3 736	3 684	2 202	2 144	6 586	100%	6 474	112

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.2.2 Nombre de personne par faculté – « Budget État »

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			Écart vs 2022
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	En %	2022	
Administration centrale	6	7	2	2	713	689	721	16%	698	23
Centres interfacultaires	1	2	211	212	66	68	278	6%	282	-4
Sciences	144	142	610	608	388	388	1 142	25%	1 138	4
Médecine	156	154	437	438	380	374	973	21%	966	7
Lettres	71	70	261	265	31	30	363	8%	365	-2
Économie et Management	44	48	90	80	17	14	151	3%	142	9
Sciences de la Société	52	51	89	95	25	25	166	4%	171	-5
Droit	47	48	116	117	31	31	194	4%	196	-2
Théologie	3	3	20	18	3	3	26	1%	24	2
Psychologie et Sciences de l'Éducation	51	50	275	276	60	57	386	8%	383	3
Traduction et Interprétation	14	15	127	115	14	13	155	3%	143	12
Université	589	590	2 238	2 226	1 728	1 692	4 555	100%	4 508	47

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.2.3 Nombre de postes par faculté – toutes sources de financement

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			Écart vs 2022
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	En %	2022	
Administration centrale	5.6	6.1	4.3	4.6	654.7	634.3	664.7	14%	645.0	19.7
Centres interfacultaires	2.4	2.8	211.0	215.2	81.4	83.7	294.8	6%	301.7	-7.0
Sciences	155.7	154.0	826.7	829.8	421.6	418.7	1 403.9	29%	1 402.5	1.4
Médecine	118.3	117.3	592.5	586.5	414.8	406.7	1 125.6	24%	1 110.5	15.2
Lettres	75.5	74.1	229.6	225.4	23.3	25.4	328.4	7%	324.9	3.6
Économie et Management	46.0	45.1	89.1	86.1	22.6	28.5	157.7	3%	159.7	-2.0
Sciences de la Société	51.3	50.2	114.4	113.3	24.7	23.1	190.3	4%	186.7	3.6
Droit	38.4	39.5	111.4	109.3	26.2	26.7	176.1	4%	175.5	0.5
Théologie	10.0	10.7	14.4	14.3	2.8	2.7	27.2	1%	27.6	-0.4
Psychologie et Sciences de l'Éducation	52.8	51.3	233.7	238.4	49.8	47.9	336.3	7%	337.6	-1.3
Traduction et Interprétation	13.0	13.0	50.9	52.1	10.8	10.4	74.7	2%	75.4	-0.7
Université	568.9	564.1	2 478.1	2 474.8	1 732.7	1 708.2	4 779.7	100%	4 747.1	32.6

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.2.4 Nombre de postes par faculté – « Budget État »

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			Écart vs 2022
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	En %	2022	
Administration centrale	5.6	6.1	1.5	1.1	554.7	539.0	561.8	17%	546.2	15.6
Centres interfacultaires	0.7	1.0	128.8	130.5	53.6	53.9	183.1	6%	185.4	-2.4
Sciences	136.2	135.1	399.5	393.6	337.6	334.9	873.2	27%	863.6	9.6
Médecine	105.2	103.7	244.2	249.2	292.2	293.0	641.6	20%	645.9	-4.3
Lettres	69.3	69.5	153.2	157.4	22.3	23.7	244.8	8%	250.6	-5.8
Économie et Management	42.9	41.8	61.3	59.9	14.1	12.8	118.4	4%	114.4	4.0
Sciences de la Société	49.4	48.2	58.0	58.1	18.5	18.7	126.0	4%	125.0	0.9
Droit	36.9	37.2	85.3	84.1	23.2	23.8	145.4	4%	145.1	0.3
Théologie	2.5	1.9	12.6	12.1	2.5	2.4	17.6	1%	16.4	1.2
Psychologie et Sciences de l'Éducation	50.5	49.1	175.5	175.8	41.6	40.9	267.5	8%	265.8	1.7
Traduction et Interprétation	13.0	12.9	46.6	46.5	10.5	10.2	70.1	2%	69.5	0.6
Université	512.3	506.3	1 366.5	1 368.3	1 370.7	1 353.3	3 249.5	100%	3 227.9	21.6

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds

au 31 décembre 2023	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	553 789 517	100 658 891	92 469 140	275 625	747 193 173
Taxes universitaires	12 594 432	-	-	-	12 594 432
Autres écolages	1 878 980	-	13 184 029	32 465	15 095 474
Prestations de services et ventes	16 254 737	-187 155	26 010 097	3 862 958	45 940 637
Dédommagements de tiers	3 578 204	650 098	735 029	20 557 431	25 520 762
Recettes diverses	273 683	3 656	-156 585	3 618 287	3 739 042
Dissolution de provision	201 661	-	-	-	201 661
Imputations internes	12 060 610	424 257	20 919 698	49 277 466	82 682 031
Produits d'exploitation	600 631 825	101 549 747	153 161 409	77 624 232	932 967 212
Charges de personnel	482 889 052	78 012 436	72 462 856	28 332 349	661 696 694
Biens, services, marchandises	79 125 589	15 527 756	26 215 813	10 620 998	131 490 156
Amortissements	20 177 320	2 803 100	3 604 168	5 001 115	31 585 703
Dépréciation d'actifs	111 362	-	63 903	191 814	367 078
Subventions accordées	18 754 276	1 409 143	9 468 541	1 728 721	31 360 681
Imputations internes	5 371 836	3 854 335	36 933 942	36 521 919	82 682 031
Charges d'exploitation	606 429 435	101 606 770	148 749 222	82 396 917	939 182 344
Résultat net d'exploitation	-5 797 610	-57 023	4 412 186	-4 772 685	-6 215 132
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	6 694 268	6 694 268
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	18 672 202	18 672 202
Produits immeubles de placement	-	-	-	1 486 809	1 486 809
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	120 000	120 000
Produits financiers	-	-	-	26 973 279	26 973 279
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	97 501	97 501
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	521 712	521 712
Charges immeubles de placement	-	-	-	235 723	235 723
Charges financières	-	-	-	854 937	854 937
Résultat financier	-	-	-	26 118 342	26 118 342
Résultat net	-5 797 610	-57 023	4 412 186	21 345 657	19 903 210

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université (états financiers individuels) du montant des imputations internes.

au 31 décembre 2022	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	536 448 412	102 962 827	89 710 186	1 728 780	730 850 206
Taxes universitaires	13 004 211	-	-	-	13 004 211
Autres écolages	1 525 322	-	14 420 060	33 935	15 979 317
Prestations de services et ventes	13 960 291	295 044	22 584 464	4 934 990	41 774 790
Dédommagements de tiers	4 337 846	708 272	604 271	12 832 068	18 482 457
Recettes diverses	360 673	-5 000	361 673	4 707 851	5 425 197
Dissolution de provision	66 308	-	-	-	66 308
Imputations internes	15 681 097	1 251 759	18 309 054	40 336 093	75 578 004
Produits d'exploitation	585 384 160	105 212 902	145 989 709	64 573 718	901 160 489
Charges de personnel	463 862 994	77 108 999	67 681 687	27 039 769	635 693 449
Biens, services, marchandises	75 663 006	17 915 903	25 835 952	11 156 666	130 571 527
Amortissements	19 312 581	2 884 015	3 306 428	4 377 836	29 880 860
Dépréciation d'actifs	33 582	-	120 053	-19 046	134 589
Subventions accordées	18 044 590	2 584 725	8 542 740	1 632 575	30 804 629
Imputations internes	8 928 372	4 803 052	35 312 442	26 534 137	75 578 004
Charges d'exploitation	585 845 125	105 296 695	140 799 301	70 721 937	902 663 058
Résultat net d'exploitation	-460 965	-83 793	5 190 409	-6 148 219	-1 502 568
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	37 779 270	37 779 270
Produits immeubles de placement	-	-	-	1 404 434	1 404 434
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	249 000	249 000
Produits financiers	-	-	-	39 432 703	39 432 703
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	23 728 221	23 728 221
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	72 985 777	72 985 777
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	885 751	885 751
Charges immeubles de placement	-	-	-	186 694	186 694
Charges financières	-	-	-	97 786 443	97 786 443
Résultat financier	-	-	-	-58 353 740	-58 353 740
Résultat net	-460 965	-83 793	5 190 409	-64 501 959	-59 856 308

Écart Comptes 2023 vs Comptes 2022	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	17 341 105	-2 303 936	2 758 954	-1 453 156	16 342 967
Taxes universitaires	-409 780	-	-	-	-409 780
Autres écolages	353 659	-	-1 236 032	-1 470	-883 843
Prestations de services et ventes	2 294 446	-482 199	3 425 633	-1 072 032	4 165 848
Dédommagements des tiers	-759 641	-58 174	130 758	7 725 363	7 038 305
Recettes diverses	-86 989	8 656	-518 258	-1 089 564	-1 686 155
Dissolution de provision	135 353	-	-	-	135 353
Imputations internes	-3 620 487	-827 502	2 610 644	8 941 373	7 104 028
Produits d'exploitation	15 247 665	-3 663 155	7 171 699	13 050 514	31 806 723
Charges de personnel	19 026 058	903 437	4 781 170	1 292 580	26 003 245
Biens, services, marchandises	3 462 583	-2 388 147	379 861	-535 668	918 629
Amortissements	864 739	-80 916	297 741	623 280	1 704 844
Dépréciation d'actifs	77 780	-	-56 150	210 860	232 489
Subventions accordées	709 687	-1 175 583	925 801	96 147	556 052
Imputations internes	-3 556 536	-948 717	1 621 499	9 987 782	7 104 028
Charges d'exploitation	20 584 310	-3 689 925	7 949 922	11 674 980	36 519 287
Résultat net d'exploitation	-5 336 645	26 770	-778 222	1 375 534	-4 712 564
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	-31 085 002	-31 085 002
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	18 672 202	18 672 202
Produits immeubles de placement	-	-	-	82 375	82 375
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	-129 000	-129 000
Produits financiers	-	-	-	-12 459 424	-12 459 424
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	-23 630 719	-23 630 719
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-72 985 777	-72 985 777
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	-364 039	-364 039
Charges immeubles de placement	-	-	-	49 029	49 029
Charges financières	-	-	-	-96 931 506	-96 931 506
Résultat financier	-	-	-	84 472 082	84 472 082
Résultat net	-5 336 645	26 770	-778 222	85 847 616	79 759 518

5.4 Compte de fonctionnement « État »

5.4.1 Université

Nature	Libellé	N/des	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		600 631 825	598 418 698	2 213 127	0.4%	598 418 698
42	Taxes et revenus divers		34 306 354	33 890 291	416 063	1.2%	33 890 291
	Taxes universitaires	N1	12 594 432	12 888 000	-293 568	-2.3%	12 888 000
	Autres écolages	N2	1 878 980	2 150 000	-271 020	-12.6%	2 150 000
	Recettes médecine dentaire	N3	5 226 347	4 468 285	758 062	17.0%	4 468 285
	Dédommagements de tiers	N4	3 643 805	3 508 392	135 413	3.9%	3 508 392
	Autres prestations de service et ventes	N5	10 962 789	10 875 614	87 175	0.8%	10 875 614
43	Recettes diverses	N5	475 345	413 377	61 968	15.0%	413 377
46	Subventions acquises		553 789 517	554 592 923	-803 406	-0.1%	554 592 923
	Indemnité cantonale	N6	381 241 841	380 501 718	740 123	0.2%	380 501 718
	Subvention fédérale de base	N7	111 919 071	114 330 000	-2 410 929	-2.1%	114 330 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N8	584 174	473 400	110 774	23.4%	473 400
	AIU brut	N9	40 667 288	41 786 000	-1 118 712	-2.7%	41 786 000
	Produits différés liés aux investissements	N21	17 805 761	16 989 305	816 456	4.8%	16 989 305
	Autres subventions	N10	1 571 382	512 500	1 058 882	206.6%	512 500
49	Imputations internes	N11	12 060 610	9 522 107	2 538 503	26.7%	9 522 107
3	Charges	N12	606 429 435	607 862 768	-1 433 333	-0.2%	607 862 768
30	Charges du personnel		482 889 052	487 151 212	-4 262 160	-0.9%	487 397 642
	Personnel administratif et technique	N13	146 701 076	149 180 406	-2 479 330	-1.7%	149 180 406
	Personnel enseignant	N14	239 646 480	240 884 508	-1 238 028	-0.5%	240 922 753
	Allocations, indemnités	N15	5 070 466	4 622 765	447 701	9.7%	4 622 765
	Cotisations patronales	N16	90 175 193	91 257 465	-1 082 272	-1.2%	91 465 650
	Pont AVS	N17	626 040	600 000	26 040	4.3%	600 000
	Autres	N18	669 798	606 068	63 730	10.5%	606 068
31	Dépenses générales	N19	79 125 589	78 075 225	1 050 364	1.3%	77 628 795
	Fournitures		14 113 522	16 623 512	-2 509 990	-15.1%	16 358 112
	Mobilier, machines		227 663	738 273	-510 610	-69.2%	738 273
	Eau, énergie, combustible		12 585 162	12 437 374	147 788	1.2%	12 437 374
	Services, honoraires		21 636 717	18 561 622	3 075 095	16.6%	18 382 592
	Entretien immeubles		10 396 423	9 355 503	1 040 920	11.1%	9 355 503
	Entretien mobilier		2 627 388	3 062 882	-435 494	-14.2%	3 062 882
	Loyers, redevances		13 035 514	13 979 752	-944 238	-6.8%	13 972 752
	Dédommagements de personnel		4 175 364	3 316 307	859 057	25.9%	3 321 307
	Diverses charges		327 835	-	327 835		-
33	Amortissements ordinaires		20 288 682	19 279 883	1 008 799	5.2%	19 279 883
	Dépréciation d'actifs	N20	111 362	50 000	61 362	122.7%	50 000
	Amortissement des équipements	N21	17 682 204	16 900 000	782 204	4.6%	16 900 000
	Amortissement bâtiments Université	N21	2 495 116	2 329 883	165 233	7.1%	2 329 883
36	Subventions accordées		18 754 276	19 702 117	-947 841	-4.8%	19 902 117
	Subventions	N22	17 145 673	17 396 892	-251 219	-1.4%	17 346 892
	Bourses sociales et dépannages	N23	580 407	1 027 937	-447 530	-43.5%	1 227 937
	Autres bourses et prix	N24	639 510	861 288	-221 778	-25.7%	861 288
	Subventions aux associations d'étudiants-es	N25	388 685	416 000	-27 315	-6.6%	466 000
39	Imputations internes	N11	5 371 836	3 654 331	1 717 505	47.0%	3 654 331
	Résultat net	N26	-5 797 610	-9 444 070	3 646 460		-9 444 070
	Occupation de postes		3 164.1	3 191.0	-26.9	-0.8%	3 191.0
	Personnel administratif et technique	N13	1 300.2	1 318.7	-18.5	-1.4%	1 318.7
	Personnel enseignant	N14	1 864.0	1 872.4	-8.4	-0.4%	1 872.4
	Corps professoral		502.6	555.5	-52.8	-9.5%	555.5
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		1 361.3	1 316.9	44.4	3.4%	1 316.9

N1 Les taxes universitaires affichent un résultat inférieur au budget (KCHF 294). Les taxes d'encadrement sont inférieures au budget (KCHF 203) en raison d'une décroissance du nombre des étudiants-es plus importante que celle budgétée (- 7.7 % contre - 3.6 %) avec un impact négatif sur les produits (KCHF - 458). Cet impact est atténué par un taux d'exonération moins élevé que budgété (25.3 % contre 27.0 %) avec un impact positif (KCHF 254). Les taxes fixes sont inférieures au budget (KCHF 92) en raison d'un nombre d'étudiants-es moins élevé que prévu. Les taxes auditeurs-trices sont conformes aux attentes (KCHF 1).

N2 Compte tenu des produits comptabilisés en prestations de service et en imputations internes et des recettes qui compensent des charges (KCHF 222), les produits des autres écolages sont inférieurs au budget (KCHF 49). L'écart s'explique par des revenus inférieurs pour l'École d'Avocature (KCHF 66) et supérieurs pour la Maison des langues (KCHF 17). Compte tenu des charges liées et des prestations de service, les chiffres d'affaires de l'École d'Avocature, des Geneva Summer School et de la Maison des langues améliorent le résultat net (KCHF 89).

N3 La Clinique universitaire de médecine dentaire affiche une amélioration du chiffre d'affaires par rapport aux attentes budgétaires (KCHF 758). Cet écart s'explique uniquement par un volume d'activités plus important que prévu. Malgré des frais de fonctionnement additionnels engendrés (KCHF 531), il améliore néanmoins le résultat net (KCHF 227).

N4 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 68), les dédommagements de tiers sont supérieurs au budget (KCHF 67). L'écart s'explique par des remboursements de frais (KCHF 129), sans impact sur le résultat net, et par des remboursements d'assurances sociales inférieurs aux prévisions initiales (KCHF 61).

N5 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 863), les prestations de service et ventes et recettes diverses sont inférieures au budget (KCHF 714). Cela s'explique principalement par les loyers estudiantins (KCHF 643), les revenus des cartes multiservices (KCHF 309), les recettes de la rétrocession de la taxe CO₂ (KCHF 65), les amendes et prestations aux usagers des bibliothèques (KCHF 30), ainsi que la participation IHEID au financement du bouquet de prestations en faveur de ses étudiants-es (KCHF 19) inférieure aux attentes budgétaires. Cette baisse est partiellement compensée par les facturations de prestations en lien avec l'accord de collaboration avec l'École supérieure d'hygiénistes dentaires (KCHF 131), par les revenus provenant du dépouillement des élections (KCHF 83), des locations de salles (KCHF 63), des émoluments (KCHF 52), ainsi que par la participation HES au financement du bouquet de prestations en faveur de ses étudiants-es supérieure au budget (KCHF 11).

N6 L'indemnité cantonale est supérieure au budget (KCHF 740). L'écart s'explique par trois facteurs. Premièrement, il s'agit de la participation cantonale à l'allocation unique de vie chère (KCHF 656) communiquée après l'adoption du budget de l'Université. Deuxièmement, cela concerne des allocations complémentaires en faveur du Registre Genevois des Tumeurs résultant de l'indexation des salaires (KCHF 15) et des ressources additionnelles selon la convention (KCHF 176). Troisièmement, l'indemnité versée pour renforcer la MESP est inférieure aux prévisions initiales (KCHF - 107) en raison du décalage de l'engagement des collaborateurs-trices.

N7 La subvention fédérale de base est inférieure au budget (KCHF 2 411) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La position relative s'est détériorée sur les axes de l'enseignement (KCHF 1 321) et de la recherche (KCHF 1 090). La détérioration sur l'axe de l'enseignement s'explique principalement par une proportion des étudiants-es étrangers-ères plus faible que prévue (KCHF 1 094) et par un nombre total des étudiants-es moins élevé que prévu (KCHF 641) compensé par un nombre de diplômes

délivrés plus élevé que prévu (KCH 414). La détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche moins important que prévu (KCHF 482), par une diminution de la durée des projets (KCHF 354), ainsi que par une moindre intensité de la recherche (KCHF 254).

N8 L'écart s'explique par l'indexation des valeurs de référence au mètre carré (KCHF 13) et par l'augmentation du taux d'intérêt de référence (KCHF 97).

N9 Les subventions cantonales AIU sont inférieures aux prévisions initiales (KCHF 1 119). L'écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Premièrement, avec un impact négatif sur les produits AIU (KCHF 1 298), l'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es moins élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (91 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu, diminution de KCHF 890) et « sciences » (12 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu, diminution de KCHF 269), par des pertes migratoires plus importantes que prévues (KCHF 131), ainsi que des mesures compensatoires moins élevées que prévues (KCHF 7). Deuxièmement, avec un impact positif sur les produits de l'AIU (KCHF 179), la différence résulte d'un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans le groupe « médecine clinique » (4 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu, augmentation de KCHF 179). Globalement, un nombre d'étudiants-es plus faible met en évidence un effet de volume (- 2.4 % avec un impact négatif de KCHF 981), un effet de prix (- 0.3 % avec un impact négatif de KCHF 141), ainsi qu'un léger effet de recomposition (impact positif de KCHF 3).

N10 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 989), les autres subventions sont supérieures aux prévisions initiales (KCHF 70). L'écart s'explique par des subventions ponctuelles qui ne sont pas budgétées.

N11 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 1 409). Le solde correspond à des remboursements provenant de structures du budget « État », (KCHF 1 129), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations internes entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 6 826). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N12 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 4 322), l'objectif de non dépense est dépassé. L'Université présente une économie (KCHF 5 756). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.1 %.

N13 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 355), les charges du personnel PAT présentent une économie (KCHF 2 125), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 98.6 %.

N14 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 973), les charges du personnel PENS présentent une économie (KCHF 2 211), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 99.1 %.

N15 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 271), les allocations et les indemnités présentent un dépassement (KCHF 719). L'écart s'explique par des dépassements en lien avec les heures de nuit et de week-end effectuées par les auxiliaires des bibliothèques (KCHF 102) et avec l'allocation unique de vie chère (KCHF 259), ainsi que sur les autres indemnités (KCHF 394) partiellement compensés par les économies sur les indemnités versées aux collaborateurs-trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG (KCHF 36).

N16 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 82), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 1 164). L'écart s'explique, d'une part, par une économie en lien avec les charges de personnel (KCHF 809) et,

d'autre part, par une économie résultant de la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 355).

N17 Les coûts de la rente-pont AVS présentent un dépassement (KCHF 26). Trois facteurs expliquent cet écart. Premièrement, le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est moins important que prévu (13 personnes contre 19 budgétées) induisant une économie (KCHF 189). Deuxièmement, le montant moyen par bénéficiaire plus élevé que prévu génère un dépassement (KCHF 177). Finalement, la constitution complémentaire de provisions en lien avec l'indexation des rentes en 2023 engendre un dépassement (KCHF 39).

N18 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 1), les autres charges de personnel présentent un dépassement (KCHF 65). Cet écart s'explique principalement par des frais de recrutement plus importants que prévus (KCHF 73) et par une économie sur les charges de formation continue (KCHF 8).

N19 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 1 155), les dépenses générales sont en ligne avec le budget (KCHF 105). L'écart s'explique par des économies sur les loyers (KCHF 940), les fournitures et le mobilier (KCHF 923), ainsi que sur les services et honoraires (KCHF 494) largement compensées par des dépassements sur les frais d'entretien (KCHF 1 194), les dédommagements de personnel (KCHF 811), les charges d'énergie (KCHF 148) et les diverses charges (KCHF 101).

N20 Les dépréciations d'actifs sont supérieures au budget (KCHF 61). L'écart s'explique principalement par un ajustement de la provision pour débiteurs douteux de la Clinique universitaire de médecine dentaire (KCHF 55).

N21 Les amortissements sont supérieurs au budget (KCHF 947), ainsi que les produits différés (KCHF 816). Deux facteurs expliquent ces écarts. Premièrement, sans impact sur le résultat net, les amortissements sur les équipements et leurs produits différés associés sont supérieurs au budget (KCHF 782) en raison de dépenses d'investissement effectives plus élevées que celles prévues initialement. Deuxièmement, les corrections de durée d'amortissements de certains composants des bâtiments propriété de l'Université détériorent le résultat net (KCHF 131) avec une augmentation des charges d'amortissement (KCHF 165), ainsi qu'une augmentation des produits différés liés aux subventions d'investissement (KCHF 34) par rapport au budget.

N22 Les subventions présentent une économie involontaire (KCHF 251). L'écart s'explique par des économies sur les subventions à la Fondation Campus Biotech (KCHF 402), dont une partie est consécutive à une erreur de budgétisation (KCHF 185), à la Fondation de la Faculté autonome de théologie (KCHF 79), ainsi que sur les enveloppes dévolues à diverses entités (KCHF 46). Ces économies sont partiellement compensées par le versement d'une subvention en faveur du prestataire opérant dans les cafétérias universitaires (KCHF 235) et par des dépassements sur les subventions accordées au Centre interprofessionnel de simulation (KCHF 23) et à la plateforme Agora (KCHF 17).

N23 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 7), les bourses sociales et dépannages octroyés aux étudiants-es présentent une économie involontaire (KCHF 455) en lien avec un nombre de bénéficiaires moins élevé que prévu. L'écart s'explique principalement par un transfert de prise en charge sociale par des fondations privées, par un nombre plus important de dossiers incomplets qui n'aboutissent pas à une décision d'octroi de bourses, ainsi que par la prise en charge par une fondation privée des dossiers des étudiants-es qui ont des charges de famille. À relever que les conditions d'éligibilité sont identiques à celles utilisées lors de l'élaboration budgétaire.

N24 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF -164), les autres bourses et prix présentent une économie involontaire (KCHF 385). L'écart s'explique principalement par la réduction de la mobilité académique avec la Russie (KCHF 318) et par une sous-utilisation du budget des bourses pour les doctorants-es et de l'aide à la publication de thèses (KCHF 67).

N25 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 69), les subventions aux associations d'étudiants-es présentent une économie involontaire (KCHF 96).

N26 Le résultat net affiche un excédent de charges (KCHF 5 798) inférieur aux prévisions budgétaires (KCHF 3 646). Compte tenu des variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État » (KCHF - 4 322), l'écart favorable résulte de charges inférieures au budget partiellement compensées par des revenus inférieurs aux prévisions initiales. Du côté des produits (KCHF 2 109, soit 0.4 %), il s'explique par des taxes universitaires, des autres écolages, des prestations de services, ventes et recettes diverses, la subvention fédérale de base, l'AIU inférieurs au budget (KCHF 4 586) compensés partiellement par des recettes dentaires, des dédommagements de tiers, une indemnité cantonale, une contribution aux frais locatifs, des produits différés liés aux investissements, des autres subventions et des produits d'imputations internes de fonds provenant de l'extérieur supérieurs aux attentes (KCHF 2 477). Du côté des charges (KCHF 5 756, soit 0.9 %), l'écart s'explique par des économies sur les charges PENS (KCHF 2 405, charges sociales incluses), les charges PAT (KCHF 2 311, charges sociales incluses), les subventions accordées (KCHF 1 187) et les dépenses générales (KCHF 105) partiellement compensées par des dépassements sur les amortissements des bâtiments de l'Université (KCHF 165), les créances irrécouvrables (KCHF 61) et la rente- pont AVS (KCHF 26).

5.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		588 401 748	589 780 591	-1 378 843	-0.2%	589 780 591
42	Taxes et revenus divers		26 257 433	27 849 802	-1 592 369	-5.7%	27 849 802
	Taxes universitaires	N1	12 594 432	12 888 000	-293 568	-2.3%	12 888 000
	Autres écologies	N2	1 067 980	1 130 000	-62 020	-5.5%	1 130 000
	Dédommagements de tiers	N3	2 745 272	3 508 392	-763 120	-21.8%	3 508 392
	Autres prestations de service et ventes	N4	9 849 749	10 323 410	-473 661	-4.6%	10 323 410
43	Recettes diverses	N4	250 999	413 377	-162 378	-39.3%	413 377
46	Subventions acquises		553 774 142	554 592 923	-818 781	-0.1%	554 592 923
	Indemnité cantonale	N5	381 241 841	380 501 718	740 123	0.2%	380 501 718
	Subvention fédérale de base	N6	111 919 071	114 330 000	-2 410 929	-2.1%	114 330 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N7	584 174	473 400	110 774	23.4%	473 400
	AIU brut	N8	40 667 288	41 786 000	-1 118 712	-2.7%	41 786 000
	Produits différés liés aux investissements	N19	17 805 761	16 989 305	816 456	4.8%	16 989 305
	Autres subventions	N9	1 556 008	512 500	1 043 508	203.6%	512 500
49	Imputations internes	N10	8 119 174	6 924 489	1 194 685	17.3%	6 924 489
3	Charges	N11	220 676 603	221 981 145	-1 304 542	-0.6%	222 759 955
30	Charges du personnel		118 102 484	120 227 071	-2 124 587	-1.8%	121 055 881
	Personnel administratif et technique	N12	72 121 261	73 669 794	-1 548 533	-2.1%	73 669 794
	Personnel enseignant	N13	22 606 609	22 249 622	356 987	1.6%	22 868 727
	Allocations, indemnités	N14	711 553	882 554	-171 001	-19.4%	884 074
	Cotisations patronales	N15	21 634 682	22 368 953	-734 271	-3.3%	22 577 138
	Pont AVS	N16	626 040	600 000	26 040	4.3%	600 000
	Autres	N17	402 339	456 148	-53 809	-11.8%	456 148
31	Dépenses générales	N18	63 529 450	63 130 474	398 976	0.6%	62 880 474
	Fournitures		9 653 879	10 126 334	-472 455	-4.7%	9 883 334
	Mobilier, machines		57 526	329 103	-271 577	-82.5%	329 103
	Eau, énergie, combustible		12 584 887	12 437 374	147 513	1.2%	12 437 374
	Services, honoraires		15 052 054	13 716 801	1 335 253	9.7%	13 716 801
	Entretien immeubles		10 340 613	9 314 815	1 025 798	11.0%	9 314 815
	Entretien mobilier		1 609 664	2 343 414	-733 750	-31.3%	2 343 414
	Loyers, redevances		12 881 700	13 783 274	-901 574	-6.5%	13 776 274
	Dédommagements de personnel		1 065 404	1 079 359	-13 955	-1.3%	1 079 359
	Diverses charges		283 724	-	283 724	-	-
33	Amortissements ordinaires		20 183 965	19 229 883	954 082	5.0%	19 229 883
	Dépréciation d'actifs		6 645	-	6 645	-	-
	Amortissement des équipements	N19	17 682 204	16 900 000	782 204	4.6%	16 900 000
	Amortissement bâtiments Université	N19	2 495 116	2 329 883	165 233	7.1%	2 329 883
36	Subventions accordées		16 316 565	17 193 431	-876 866	-5.1%	17 393 431
	Subventions	N20	14 899 334	15 118 706	-219 372	-1.5%	15 118 706
	Bourses sociales et dépannages	N21	573 107	1 027 937	-454 830	-44.2%	1 227 937
	Autres bourses et prix	N22	474 414	643 288	-168 874	-26.3%	643 288
	Subventions aux associations d'étudiants-es	N23	369 709	403 500	-33 791	-8.4%	403 500
39	Imputations internes	N10	2 544 138	2 200 286	343 852	15.6%	2 200 286
	Occupation de postes		774.0	780.5	-6.5	-0.8%	780.5
	Personnel administratif et technique	N12	594.1	602.7	-8.6	-1.4%	602.7
	Personnel enseignant	N13	179.8	177.8	2.0	1.1%	177.8
	Corps professoral		26.0	27.7	-1.6	-5.9%	27.7
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		153.8	150.1	3.7	2.5%	150.1

N1 Les taxes universitaires affichent un résultat inférieur au budget (KCHF 294). Les taxes d'encadrement sont inférieures au budget (KCHF 203) en raison d'une décroissance du nombre des étudiants-es plus importante que celle budgétée (- 7.7 % contre - 3.6 %) avec un impact négatif sur les produits (KCHF - 458). Cet impact est atténué par un taux d'exonération moins élevé que budgété (25.3 % contre 27.0 %) avec un impact positif (KCHF 254). Les taxes fixes sont inférieures au budget (KCHF 92) en raison d'un nombre d'étudiants-es moins élevé que prévu. Les taxes auditeurs-trices sont conformes aux attentes (KCHF 1).

N2 Compte tenu des produits comptabilisés en prestations de service et en imputations internes (KCHF 330) et des recettes qui compensent des charges (KCHF - 251), les produits des autres écologies sont supérieurs au budget (KCHF 17). L'impact budgétaire des Geneva Summer School détériore le résultat net (KCHF 28), alors que celui de la Maison des langues améliore le résultat net (KCHF 3).

N3 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 341), les dédommagements de tiers sont inférieurs au budget (KCHF - 1 104). Cet écart s'explique principalement des remboursements d'assurances sociales inférieures au budget (KCHF 1 175) et le solde par des remboursements de frais (KCHF 71) supérieurs au budget mais sans impact sur le résultat net. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale (KCHF 2 352) alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N4 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 245), les prestations de service et ventes et recettes diverses sont inférieures aux attentes budgétaires (KCHF 881). Plusieurs facteurs de sens opposés expliquent cet écart. Avec un impact négatif sur le volume des produits, cela concerne principalement les loyers estudiantins (KCHF 643), les revenus des cartes multiservices (KCHF 309), les amendes et prestations aux usagers des bibliothèques (KCHF 30), ainsi que les prestations fournies par le Service Santé des étudiants-es (KCHF 26). À relever que cette baisse de chiffre d'affaires ne s'accompagne pas d'économies équivalentes en raison du caractère fixe des charges. Avec un impact positif sur le volume des produits, cela concerne les revenus provenant du dépouillement des élections (KCHF 83), les locations de salles (KCHF 63) et les émoluments (KCHF 52). La participation HES au financement du bouquet de prestations (social, sport, culture et emploi) en faveur de ses étudiants-es est supérieure au budget (KCHF 11) alors que celle de IHEID est inférieure aux prévisions (KCHF 19). Enfin, les recettes de la rétrocession de la taxe CO₂ sont inférieures au budget (KCHF 65).

N5 L'indemnité cantonale est supérieure au budget (KCHF 740). L'écart s'explique par trois facteurs. Premièrement, il s'agit de la participation cantonale à l'allocation unique de vie chère (KCHF 656) communiquée après l'adoption du budget de l'Université. Deuxièmement, cela concerne des allocations complémentaires en faveur du Registre Genevois des Tumeurs résultant de l'indexation des salaires (KCHF 15) et des ressources additionnelles selon la convention (KCHF 176). Troisièmement, l'indemnité versée pour renforcer la MESP est inférieure aux prévisions initiales (KCHF - 107) en raison du décalage de l'engagement des collaborateurs-trices.

N6 La subvention fédérale de base est inférieure au budget (KCHF 2 411) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La position relative s'est détériorée sur les axes de l'enseignement (KCHF 1 321) et de la recherche (KCHF 1 090). La détérioration sur l'axe de l'enseignement s'explique principalement par une proportion des étudiants-es étrangers-ères plus faible que prévu

(KCHF 1 094) et par un nombre total des étudiants-es plus bas que prévu (KCHF 641) compensé par un nombre de diplômes délivrés plus élevé que prévu (KCHF 414). La détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche plus bas que prévu (KCHF 482), par une diminution de la durée des projets (KCHF 354), ainsi que par une moindre intensité de la recherche (KCHF 254).

N7 L'écart s'explique par l'indexation des valeurs de référence au mètre carré (KCHF 13) et par l'augmentation du taux d'intérêt de référence (KCHF 97).

N8 Les subventions cantonales AIU sont inférieures aux prévisions initiales (KCHF 1 119). L'écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Premièrement, avec un impact négatif sur les produits AIU (KCHF 1 298), l'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es moins élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (91 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu, diminution de KCHF 890) et « sciences » (12 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu, diminution de KCHF 269), par des pertes migratoires plus importantes que prévues (KCHF 131), ainsi que des mesures compensatoires moins élevées que prévues (KCHF 7). Deuxièmement, avec un impact positif sur les produits de l'AIU (KCHF 179), la différence résulte d'un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans le groupe « médecine clinique » (4 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu, augmentation de KCHF 179). Globalement, un nombre d'étudiants-es plus faible met en évidence un effet de volume (- 2.4 % avec un impact négatif de KCHF 981), un effet de prix (- 0.3 % avec un impact négatif de KCHF 141), ainsi qu'un léger effet de recomposition (impact positif de KCHF 3).

N9 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 989), notamment celles des PRN, les autres subventions sont supérieures aux prévisions initiales (KCHF 55) principalement en raison de subventions acquises en faveur des cours des Geneva Summer School et du projet « Relais sans-abrisme ».

N10 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 746), sans impact sur le résultat net. Le solde correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 449). L'apport net des facturations internes entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 5 539). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N11 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 300), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -3 575), l'objectif de non dépense est dépassé. UNACI présente une économie (KCHF 5 068). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 97.7 %.

N12 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 21), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 638), les charges du personnel PAT présentent une économie (KCHF 932), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 98.7 %.

N13 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 962), les charges du personnel PENS présentent une économie (KCHF 605), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 97.3 %.

N14 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 271), ainsi que de la budgétisation au niveau de l'administration centrale des indemnités TPG (KCHF 90), les allocations et les indemnités présentent un dépassement (KCHF 190). L'écart s'explique par la charge des heures de nuit et de week-end effectuées par les auxiliaires des bibliothèques

(KCHF 102), les indemnités versées aux collaborateurs-trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG (KCHF 18), par des dépassements sur l'allocation unique de vie chère (KCHF 46) et sur les autres indemnités (KCHF 24).

N15 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 5), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 18), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 757). L'écart s'explique, d'une part, par une économie en lien avec les charges de personnel (KCHF 305) et, d'autre part, par une économie résultant de la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 452).

N16 Les coûts de la rente-pont AVS présentent un dépassement (KCHF 26). Trois facteurs expliquent cet écart. Premièrement, le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est moins important que prévu (13 personnes contre 19 budgétées) induisant une économie (KCHF 189). Deuxièmement, le montant moyen par bénéficiaire plus élevé que prévu génère un dépassement (KCHF 177). Finalement, la constitution complémentaire de provisions en lien avec l'indexation des rentes en 2023 engendre un dépassement (KCHF 39).

N17 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 1), les autres charges de personnel présentent une économie (KCHF 53). Cet écart s'explique principalement par des frais de recrutement moins importants que prévus (KCHF 28) et une économie sur les charges de formation continue (KCHF 25).

N18 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 275), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 2 318), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 2 194). L'écart s'explique par des économies sur les services et honoraires (KCHF 1 501), les loyers (KCHF 898), les fournitures et le mobilier (KCHF 543) et les dédommagements de personnel (KCHF 36) partiellement compensées par des dépassements sur les frais d'entretien (KCHF 580), les charges d'énergie (KCHF 148) et les diverses charges (KCHF 57).

N19 Les amortissements sont supérieurs au budget (KCHF 947), ainsi que les produits différés (KCHF 816). Deux facteurs expliquent ces écarts. Premièrement, sans impact sur le résultat net, les amortissements sur les équipements et leurs produits différés associés sont supérieurs au budget (KCHF 782) en raison de dépenses d'investissement effectives plus élevées que celles prévues initialement. Deuxièmement, les corrections de durée d'amortissements de certains composants des bâtiments propriété de l'Université détériorent le résultat net (KCHF 131) avec une augmentation des charges d'amortissement (KCHF 165), ainsi qu'une augmentation des produits différés liés aux subventions d'investissement (KCHF 34) par rapport au budget.

N20 Les subventions présentent une économie involontaire (KCHF 219). L'écart s'explique principalement par des économies sur la subvention à la Fondation Campus Biotech (KCHF 402) dont une partie est consécutive à une erreur de budgétisation (KCHF 185), ainsi que sur les enveloppes dévolues à diverses entités (KCHF 60) partiellement compensées par le versement d'une subvention en faveur du prestataire opérant dans les cafétérias universitaires (KCHF 235).

N21 Les bourses sociales et dépannages octroyés aux étudiants-es présentent une économie involontaire (KCHF 455) en lien avec un nombre de bénéficiaires moins élevé que prévu. L'écart s'explique principalement un transfert de prise en charge sociale par des fondations privées, par un nombre plus important de dossiers incomplets qui n'aboutissent pas à une décision d'octroi de bourses, ainsi que par la prise en charge par une fondation privée des dossiers des étudiants-es qui ont des charges de famille. À relever que les conditions d'éligibilité sont identiques à celles utilisées lors de l'élaboration budgétaire.

N22 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF -171), les autres bourses et prix présentent une économie involontaire (KCHF 339). L'écart s'explique principalement par la réduction de la mobilité académique avec la Russie (KCHF 318) et une sous-utilisation du budget des bourses et prix (KCHF 22).

N23 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 21), les subventions aux associations d'étudiants-es présentent une économie (KCHF 13).

5.4.3 Faculté des sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1 277 905	440 000	837 905	190.4%	440 000
42	Taxes et revenus divers		396 513	-	396 513		-
	Dédommagements de tiers	N1	340 118	-	340 118		-
	Autres prestations de service et ventes		56 395	-	56 395		-
43	Recettes diverses		201 046	-	201 046		-
46	Subventions acquises		1 193	-	1 193		-
	Autres subventions		1 193	-	1 193		-
49	Imputations internes	N2	679 153	440 000	239 153	54.4%	440 000
3	Charges	N3	123 921 932	123 733 696	188 236	0.2%	123 539 461
30	Charges du personnel		117 385 241	117 716 823	-331 582	-0.3%	117 552 588
	Personnel administratif et technique	N4	30 831 929	31 175 411	-343 482	-1.1%	31 175 411
	Personnel enseignant	N5	63 084 375	63 392 242	-307 867	-0.5%	63 228 022
	Allocations, indemnités	N6	1 358 620	996 282	362 338	36.4%	996 267
	Cotisations patronales	N7	22 028 877	22 095 252	-66 375	-0.3%	22 095 252
	Autres		81 441	57 636	23 805	41.3%	57 636
31	Dépenses générales	N8	5 150 948	5 246 828	-95 880	-1.8%	5 216 828
	Fournitures		2 128 887	2 929 965	-801 078	-27.3%	2 899 965
	Mobilier, machines		79 789	205 770	-125 981	-61.2%	205 770
	Eau, énergie, combustible		276	-	276		-
	Services, honoraires		1 019 297	632 823	386 474	61.1%	632 823
	Entretien immeubles		42 016	32 688	9 328	28.5%	32 688
	Entretien mobilier		527 631	390 368	137 263	35.2%	390 368
	Loyers, redevances		50 972	96 000	-45 028	-46.9%	96 000
	Dédommagements de personnel		1 276 140	959 214	316 926	33.0%	959 214
	Diverses charges		25 941	-	25 941		-
33	Amortissements ordinaires		0	-	0		-
	Dépréciation d'actifs		0	-	0		-
36	Subventions accordées		18 649	10 000	8 649	86.5%	10 000
	Subventions		5 149	7 000	-1 851	-26.4%	7 000
	Autres bourses et prix		6 500	3 000	3 500	116.7%	3 000
	Subventions aux associations d'étudiants-es		7 000	-	7 000		-
39	Imputations internes	N2	1 367 094	760 045	607 049	79.9%	760 045
	Occupation de postes		813.8	808.1	5.7	0.7%	808.1
	Personnel administratif et technique	N4	295.5	297.6	-2.1	-0.7%	297.6
	Personnel enseignant	N5	518.3	510.6	7.8	1.5%	510.6
	Corps professoral		126.4	143.5	-17.1	-11.9%	143.5
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		391.9	367.1	24.9	6.8%	367.1

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées,

à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes (KCHF 239) s'explique principalement par des facturations des fonds « État » (KCHF 172), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 397). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 837), l'objectif de non dépense est dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 648). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.5 %.

N4 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 115), les charges de personnel PAT présentent une économie (KCH 458), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 98.5 %. Cette économie est due au non renouvellement de mandats en prévision du programme d'économies 2024-2027 et à des vacances de postes plus longue que prévues initialement.

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 191), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 499), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 99.2 %. Cet écart est dû au non renouvellement de mandats en lien avec le programme d'économies 2024-2027, ainsi qu'à des démissions de post-doctorants-es et des arrêts de thèse.

N6 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 362) qui s'explique par le versement d'une prime spéciale non budgétée pour la médaille Fields (KCHF 114) et par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite, indemnité de direction, jubilé, naissance, etc.) supérieur au budget (KCHF 248).

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 70), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 137). L'écart s'explique par les économies sur les charges de personnel.

N8 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 148), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 53). L'écart s'explique par des dépassements sur les dédommagements de personnel (KCHF 317), les services et honoraires (KCHF 185), les frais d'entretien (KCHF 147) et les charges diverses (KCHF 26) compensés partiellement par des économies sur les fournitures et le mobilier (KCHF 578) et les loyers (KCHF 45).

5.4.4 Faculté de médecine

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec c transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		7 965 566	6 241 903	1 723 663	27.6%	6 241 903
42	Taxes et revenus divers		6 058 952	4 708 285	1 350 667	28.7%	4 708 285
	Recettes médecine dentaire	N1	5 226 347	4 468 285	758 062	17.0%	4 468 285
	Dédommagements de tiers	N2	273 446	-	273 446		-
	Autres prestations de service et ventes	N3	559 159	240 000	319 159	133.0%	240 000
43	Recettes diverses	N4	23 299	-	23 299		-
46	Subventions acquises		1 053	-	1 053		-
	Autres subventions		1 053	-	1 053		-
49	Imputations internes	N5	1 882 262	1 533 618	348 644	22.7%	1 533 618
3	Charges	N6	104 421 502	104 262 895	158 607	0.2%	104 119 910
30	Charges du personnel		95 215 633	96 129 656	-914 023	-1.0%	96 153 101
	Personnel administratif et technique	N7	30 369 989	30 643 129	-273 140	-0.9%	30 643 129
	Personnel enseignant	N8	45 792 989	46 569 385	-776 396	-1.7%	46 594 335
	Allocations, indemnités	N9	989 609	796 667	192 942	24.2%	795 162
	Cotisations patronales	N10	17 892 520	18 085 590	-193 070	-1.1%	18 085 590
	Autres	N11	170 526	34 885	135 641	388.8%	34 885
31	Dépenses générales	N12	7 687 589	7 097 139	590 450	8.3%	6 930 709
	Fournitures		1 961 593	2 842 956	-881 363	-31.0%	2 862 956
	Mobilier, machines		50 008	100 700	-50 692	-50.3%	100 700
	Services, honoraires		4 435 634	3 438 855	996 779	29.0%	3 252 425
	Entretien immeubles		12 048	1 000	11 048	1104.8%	1 000
	Entretien mobilier		482 467	307 800	174 667	56.7%	307 800
	Loyers, redevances		92 515	65 928	26 587	40.3%	65 928
	Dédommagements de personnel		637 336	339 900	297 436	87.5%	339 900
	Diverses charges		15 988	-	15 988		-
33	Amortissements ordinaires		104 712	50 000	54 712	109.4%	50 000
	Dépréciation d'actifs		104 712	50 000	54 712	109.4%	50 000
36	Subventions accordées		834 197	775 500	58 697	7.6%	775 500
	Subventions	N13	816 821	768 000	48 821	6.4%	718 000
	Autres bourses et prix		5 400	2 500	2 900	116.0%	2 500
	Subventions aux associations d'étudiants-es		11 976	5 000	6 976	139.5%	55 000
39	Imputations internes	N5	579 371	210 600	368 771	175.1%	210 600
	Occupation de postes		623.5	635.8	-12.3	-1.9%	635.8
	Personnel administratif et technique	N7	284.4	290.2	-5.8	-2.0%	290.2
	Personnel enseignant	N8	339.1	345.6	-6.5	-1.9%	345.6
	Corps professoral		98.5	116.9	-18.4	-15.8%	116.9
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		240.6	228.7	11.9	5.2%	228.7

N1 La Clinique universitaire de médecine dentaire affiche une amélioration du chiffre d'affaires par rapport aux attentes budgétaires (KCHF 758). Cet écart s'explique uniquement par un volume

d'activités plus important que prévu. Malgré des frais de fonctionnement additionnels engendrés (KCHF 531), il améliore néanmoins le résultat net (KCHF 227).

N2 L'écart s'explique par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 55) et par la refacturation aux HUG des frais de nominations de professeurs-es (KCH 41), sans impact sur le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart s'explique principalement par des facturations de prestations en lien avec l'accord de collaboration avec l'École supérieure d'hygiénistes dentaires (KCHF 131), la vente de matériel dentaire aux étudiants-es (KCHF 103) et par des remboursements de charges salariales des HUG (KCHF 50). Il s'agit de refacturations qui compensent des charges non budgétées. Ces refacturations sont sans impact sur le résultat net.

N4 L'écart s'explique par la rétrocession des médecins-dentistes pour leurs activités privées. À relever que ces recettes ne sont pas budgétées, étant très volatiles d'une année à l'autre. Elles sont sans impact sur le résultat net.

N5 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 282). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 1 488). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 1 330), l'objectif de non dépense est dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 1 171). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève à 98.9 %.

N7 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 273), les charges de personnel PAT présentent une économie (KCHF 546), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 98.2 %.

N8 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 130), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 906), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 98.1 %. Cet écart s'explique principalement par des postes de professeurs-es ordinaires occupés par des professeur-es associé-es en attendant une future promotion, par des vacances de postes plus longues que prévues initialement, ainsi que par des démissions imprévues.

N9 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 193). L'écart s'explique principalement par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite, indemnité de direction, jubilé, naissance, etc.) d'un montant plus élevé que prévu initialement.

N10 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 93), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 286). L'écart s'explique par les économies sur les charges de personnel.

N11 L'écart s'explique par des frais d'annonce pour des recrutements dans le corps professoral plus importants que prévus au budget (KCHF 136).

N12 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 474), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 117). L'écart s'explique par des dépassements sur les services et honoraires (KCHF 466), les dédommagements de personnel (KCHF 297), les entretiens (KCHF 186), les loyers (KCHF 27) et diverses charges (KCHF 16) largement compensés par des économies sur les fournitures et le mobilier (KCHF 875).

N13 L'écart s'explique par un ajustement de la provision pour débiteurs douteux de la Clinique universitaire de médecine dentaire (KCHF 55).

N14 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 8), les subventions présentent un dépassement (KCHF 67). L'écart s'explique par des dépassements sur les subventions accordées au Centre interprofessionnel de simulation (KCHF 23), à la plateforme Agora (KCHF 17), sur les bourses en faveur des étudiants-es (KCHF 5), ainsi que des soutiens ponctuels pour des activités organisées au sein de la Faculté (KCHF 9).

5.4.5 Faculté des lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		517 243	-	517 243		-
42	Taxes et revenus divers		37 395	-	37 395		-
	Dédommagements de tiers	N1	37 236	-	37 236		-
	Autres prestations de service et ventes		159	-	159		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		6 926	-	6 926		-
	Autres subventions		6 926	-	6 926		-
49	Imputations internes	N2	472 922	-	472 922		-
3	Charges	N3	39 877 375	39 893 966	-16 591	0.0%	39 836 366
30	Charges du personnel		39 124 775	39 085 044	39 731	0.1%	39 027 444
	Personnel administratif et technique	N4	2 191 958	2 356 641	-164 683	-7.0%	2 356 641
	Personnel enseignant	N5	29 207 944	29 115 594	92 350	0.3%	29 057 994
	Allocations, indemnités	N6	274 036	255 662	18 374	7.2%	255 662
	Cotisations patronales	N7	7 449 686	7 342 978	106 708	1.5%	7 342 978
	Autres		1 151	14 169	-13 018	-91.9%	14 169
31	Dépenses générales	N8	522 893	526 422	-3 529	-0.7%	526 422
	Fournitures		32 982	196 641	-163 659	-83.2%	184 241
	Mobilier, machines		983	7 400	-6 417	-86.7%	7 400
	Services, honoraires		183 369	136 440	46 929	34.4%	143 840
	Entretien immeubles		-	2 000	-2 000	-100.0%	2 000
	Entretien mobilier		500	5 000	-4 500	-90.0%	5 000
	Loyers, redevances		1 856	-	1 856		-
	Dédommagements de personnel		302 546	178 941	123 605	69.1%	183 941
	Diverses charges		658	-	658		-
33	Amortissements ordinaires		4	-	4		-
	Dépréciation d'actifs		4	-	4		-
36	Subventions accordées		145 901	200 000	-54 099	-27.0%	200 000
	Subventions		10 000	10 000	-	0.0%	10 000
	Autres bourses et prix	N9	135 901	190 000	-54 099	-28.5%	190 000
39	Imputations internes	N2	83 801	82 500	1 301	1.6%	82 500
	Occupation de postes		235.5	236.1	-0.6	-0.3%	236.1
	Personnel administratif et technique	N4	21.8	23.2	-1.3	-5.6%	23.2
	Personnel enseignant	N5	213.7	213.0	0.7	0.3%	213.0
	Corps professoral		65.9	70.9	-5.0	-7.1%	70.9
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		147.8	142.1	5.7	4.0%	142.1

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées,

à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes (KCHF 473) s'explique par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 437). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 407). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 510), l'objectif de non dépense est dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 527). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 98.7 %.

N4 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 7), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 158), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 93.3 %. Cet écart s'explique principalement par quatre départs à la retraite remplacés par des personnes en début de carrière et par une vacance de poste plus longue que prévue initialement.

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 410), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 318), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 98.9 %. Cet écart s'explique la sous-utilisation des postes du corps professoral partiellement compensée par une surutilisation des postes du corps enseignant.

N6 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 18) dû au versement de diverses indemnités (départ à la retraite et primes) supérieur au budget.

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 93), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 14). L'écart s'explique par un dépassement résultant de la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 122) partiellement compensé par une économie en lien avec les charges de personnel (KCHF 108).

N8 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -13), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 16). L'écart s'explique par des économies sur les fournitures et le mobilier (KCHF 183) et les entretiens (KCHF 7) largement compensées par des dépassements sur les dédommagements de personnel (KCHF 124), les services et honoraires (KCHF 47) et les loyers (KCHF 2).

N9 Les subventions accordées affichent une économie involontaire (KCHF 54). L'écart s'explique principalement par une sous-utilisation récurrente du budget de bourses aux doctorants-es.

5.4.6 Faculté d'économie et management

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		190 384	-	190 384		-
42	Taxes et revenus divers		26 356	-	26 356		-
	Dédommagements de tiers	<i>N1</i>	26 356	-	26 356		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes		164 027	-	164 027		-
3	Charges	<i>N3</i>	19 800 837	19 603 884	196 953	1.0%	19 430 994
30	Charges du personnel		18 797 795	19 211 959	-414 164	-2.2%	19 039 069
	Personnel administratif et technique	<i>N4</i>	1 482 857	1 786 076	-303 219	-17.0%	1 786 076
	Personnel enseignant	<i>N5</i>	13 609 342	13 661 555	-52 213	-0.4%	13 488 665
	Allocations, indemnités		166 230	176 691	-10 461	-5.9%	176 691
	Cotisations patronales	<i>N6</i>	3 535 104	3 580 725	-45 621	-1.3%	3 580 725
	Autres		4 262	6 912	-2 650	-38.3%	6 912
31	Dépenses générales	<i>N7</i>	595 724	324 425	271 299	83.6%	324 425
	Fournitures		81 936	40 000	41 936	104.8%	40 000
	Mobilier, machines		6 286	9 100	-2 814	-30.9%	9 100
	Services, honoraires		238 596	102 550	136 046	132.7%	102 550
	Entretien mobilier		600	-	600		-
	Loyers, redevances		154	12 775	-12 621	-98.8%	12 775
	Dédommagements de personnel		267 914	160 000	107 914	67.4%	160 000
	Diverses charges		237	-	237		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		6 000	7 500	-1 500	-20.0%	7 500
	Autres bourses et prix		6 000	-	6 000		-
	Subventions aux associations d'étudiants-es		-	7 500	-7 500	-100.0%	7 500
39	Imputations internes		401 318	60 000	341 318	568.9%	60 000
	Occupation de postes		117.4	117.7	-0.3	-0.2%	117.7
	Personnel administratif et technique	<i>N4</i>	13.8	16.3	-2.5	-15.4%	16.3
	Personnel enseignant	<i>N5</i>	103.6	101.4	2.2	2.2%	101.4
	Corps professoral		42.5	45.1	-2.6	-5.8%	45.1
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		61.2	56.3	4.9	8.6%	56.3

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 144). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 178). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 190), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente un dépassement (KCHF 7). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 100.0 %.

N4 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 126), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 177), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 90.1 %. L'écart s'explique par des vacances de postes plus longues que prévues initialement.

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 15), les charges de personnel PENS sont en ligne avec le budget (KCHF 67), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 99.5 %.

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 25), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 20). L'écart s'explique, d'une part, par les économies sur les charges de personnel (KCHF 59) et, d'autre part, par un dépassement résultant de la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 39).

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 15), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 286). L'écart s'explique par des dépassements sur les mandats et honoraires (KCHF 136), les dédommagements de personnel en lien avec les frais d'accréditation et la cérémonie des diplômes (KCHF 108) et sur les fournitures et le mobilier (KCHF 54) très partiellement compensés partiellement par des économies sur les loyers (KCHF 13).

5.4.7 Faculté des sciences de la société

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		86 550	-	86 550		-
42	Taxes et revenus divers		31 837	-	31 837		-
	Dédommagements de tiers	N1	31 837	-	31 837		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		6 203	-	6 203		-
49	Imputations internes	N2	48 510	-	48 510		-
3	Charges	N3	20 281 989	20 102 754	179 235	0.9%	20 008 324
30	Charges du personnel		19 867 330	19 716 279	151 051	0.8%	19 621 849
	Personnel administratif et technique	N4	1 833 607	1 821 264	12 343	0.7%	1 821 264
	Personnel enseignant	N5	14 086 635	14 024 041	62 594	0.4%	13 929 611
	Allocations, indemnités		163 785	171 460	-7 675	-4.5%	171 460
	Cotisations patronales	N6	3 780 144	3 692 386	87 758	2.4%	3 692 386
	Autres		3 160	7 128	-3 968	-55.7%	7 128
31	Dépenses générales	N7	334 501	309 075	25 426	8.2%	309 075
	Fournitures		35 614	5 700	29 914	524.8%	5 700
	Mobilier, machines		4 208	8 000	-3 792	-47.4%	8 000
	Services, honoraires		137 245	102 700	34 545	33.6%	102 700
	Entretien mobilier		-	6 300	-6 300	-100.0%	6 300
	Loyers, redevances		624	3 775	-3 151	-83.5%	3 775
	Dédommagements de personnel		156 278	182 600	-26 322	-14.4%	182 600
	Diverses charges		532	-	532		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		500	7 500	-7 000	-93.3%	7 500
	Autres bourses et prix		500	7 500	-7 000	-93.3%	7 500
39	Imputations internes	N2	79 657	69 900	9 757	14.0%	69 900
	Occupation de postes		117.2	120.7	-3.5	-2.9%	120.7
	Personnel administratif et technique	N4	16.7	16.5	0.2	1.4%	16.5
	Personnel enseignant	N5	100.5	104.2	-3.8	-3.6%	104.2
	Corps professoral		47.0	48.8	-1.8	-3.7%	48.8
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		53.5	55.4	-2.0	-3.5%	55.4

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes (KCHF 49) s'explique principalement par des facturations des fonds « État » (KCHF 30), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 3). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 80) et d'une autorisation de dépassement (KCHF 48), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente un dépassement (KCHF 51). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 100.3 %.

N4 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 1), les charges de personnel PAT présente un dépassement (KCHF 11), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 100.6 %. Ce dépassement est dû à des engagements ponctuels pour pallier des absences.

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 36) et d'une autorisation de dépassement (KCHF 39), les charges de personnel PENS sont en ligne avec le budget révisé (KCHF 12), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 99.9 %.

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -8) et d'une autorisation de dépassement (KCHF 9), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 70) résultant de la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle.

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 25), les dépenses générales sont en ligne avec le budget. Cet écart masque des mouvements de sens opposé avec des économies sur les dédommagements de personnel (KCHF 26), le mobilier (KCHF 10) et les loyers (KCHF 3) compensées par un dépassement sur les services et honoraires (KCHF 36) et les fournitures (KCHF 4).

5.4.8 Faculté de droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus	811 000	1 076 302	1 056 000	20 302	1.9%	1 056 000
42	Taxes et revenus divers		997 051	1 020 000	-22 949	-2.2%	1 020 000
	Autres écolages	N1	811 000	1 020 000	-209 000	-20.5%	1 020 000
	Dédommagements de tiers	N2	42 649	-	42 649	-	-
	Autres prestations de service et ventes	N1	143 402	-	143 402	-	-
43	Recettes diverses		-	-	-	-	-
46	Subventions acquises		-	-	-	-	-
49	Imputations internes	N3	79 251	36 000	43 251	120.1%	36 000
3	Charges	N4	21 250 779	21 789 379	-538 600	-2.5%	21 727 039
30	Charges du personnel		20 823 755	21 241 781	-418 026	-2.0%	21 179 441
	Personnel administratif et technique	N5	2 463 357	2 429 731	33 626	1.4%	2 429 731
	Personnel enseignant	N6	14 218 250	14 583 993	-365 743	-2.5%	14 521 653
	Allocations, indemnités	N7	298 496	244 245	54 251	22.2%	244 245
	Cotisations patronales	N8	3 841 384	3 976 144	-134 760	-3.4%	3 976 144
	Autres		2 269	7 668	-5 399	-70.4%	7 668
31	Dépenses générales	N9	332 113	438 598	-106 485	-24.3%	438 598
	Fournitures		74 116	207 586	-133 470	-64.3%	207 586
	Mobilier, machines		1 084	1 500	-416	-27.8%	1 500
	Services, honoraires		163 381	138 567	24 814	17.9%	138 567
	Entretien mobilier		321	1 000	-679	-67.9%	1 000
	Loyers, redevances		967	-	967	-	-
	Dédommagements de personnel		92 095	89 945	2 150	2.4%	89 945
	Diverses charges		150	-	150	-	-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées		350	-	350	-	-
	Bourses sociales et dépannages		350	-	350	-	-
39	Imputations internes	N3	94 561	109 000	-14 439	-13.2%	109 000
	Occupation de postes		140.6	141.7	-1.1	-0.8%	141.7
	Personnel administratif et technique	N5	24.2	23.3	0.9	3.8%	23.3
	Personnel enseignant	N6	116.4	118.4	-2.0	-1.7%	118.4
	Corps professoral		34.9	36.9	-2.0	-5.4%	36.9
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		81.5	81.5	0.0	0.0%	81.5

N1 Compte tenu des produits comptabilisés en prestations de service (KCHF 143), L'École d'Avocature affiche un chiffre d'affaires en dessous des prévisions initiales (KCHF 66). La baisse de chiffre d'affaires résulte d'un effet de volume, le nombre d'étudiants-es inscrits-es étant inférieur à celui prévu au budget. Globalement, l'École d'Avocature améliore le résultat net

(KCHF 115). Cela s'explique par des économies sur les charges du personnel (KCHF 129) et sur les dépenses générales (KCHF 51).

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart sur les produits d'imputations internes (KCHF 43) s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 32). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 16). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N4 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 86), l'objectif de non dépense est dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 625). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 97.1 %.

N5 Les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 34), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 101.4 %. Cet écart s'explique principalement par des engagements ponctuels pour palier des absences.

N6 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 66), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 432), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 97.0 %. Cet écart s'explique principalement par des postes de professeurs-es ordinaires occupés par des professeur-es associé-es en attendant une future promotion et par des vacances de postes plus longues que prévues initialement à la suite de plusieurs démissions.

N7 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 54) dû au versement de diverses indemnités (départ à la retraite et naissance) supérieur au budget.

N8 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 15), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 150). L'écart s'explique, d'une part, par une économie en lien avec les charges de personnel (KCHF 79) et, d'autre part, par une économie résultant de la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 71).

N9 Compte tenu des imputations internes (KCHF 19), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 125). L'écart s'explique par des économies sur les fournitures et le mobilier (KCHF 153) compensées partiellement par des dépassements sur les services et honoraires (KCHF 25), les dédommagements de personnel (KCHF 2) et les loyers et les charges diverses (KCHF 1).

5.4.9 Faculté de théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec c transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		9 573	-	9 573		-
42	Taxes et revenus divers		4 412	-	4 412		-
	Dédommagements de tiers	N1	3 807	-	3 807		-
	Autres prestations de service et ventes		605	-	605		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	5 161	-	5 161		-
3	Charges	N3	3 749 906	3 853 400	-103 494	-2.7%	3 818 020
30	Charges du personnel		2 220 776	2 250 884	-30 108	-1.3%	2 215 504
	Personnel administratif et technique	N4	284 575	270 169	14 406	5.3%	270 169
	Personnel enseignant	N5	1 473 052	1 519 188	-46 136	-3.0%	1 483 808
	Allocations, indemnités	N6	52 943	44 126	8 817	20.0%	44 126
	Cotisations patronales	N7	410 207	416 597	-6 390	-1.5%	416 597
	Autres		-	804	-804	-100.0%	804
31	Dépenses générales	N8	64 083	85 330	-21 247	-24.9%	85 330
	Fournitures		10 465	9 730	735	7.6%	9 730
	Mobilier, machines		230	500	-270	-53.9%	500
	Services, honoraires		24 430	33 875	-9 445	-27.9%	33 875
	Loyers, redevances		500	1 000	-500	-50.0%	1 000
	Dédommagements de personnel		28 202	40 225	-12 023	-29.9%	40 225
	Diverses charges		256	-	256		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		1 425 165	1 508 186	-83 021	-5.5%	1 508 186
	Subventions	N9	1 414 369	1 493 186	-78 817	-5.3%	1 493 186
	Autres bourses et prix		10 796	15 000	-4 204	-28.0%	15 000
39	Imputations internes	N2	39 882	9 000	30 882	343.1%	9 000
	Occupation de postes		16.8	17.4	-0.6	-3.5%	17.4
	Personnel administratif et technique	N3	2.5	2.3	0.2	8.5%	2.3
	Personnel enseignant	N5	14.3	15.1	-0.8	-5.3%	15.1
	Corps professoral		1.5	1.5	0.0	0.0%	1.5
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		12.8	13.6	-0.8	-5.9%	13.6

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au

niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 5), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 8). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 10), l'objectif de non dépense est dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 113). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 97.1 %.

N4 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 3), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 17), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 106.5 %. Ce dépassement est récurrent et concerne l'augmentation du taux d'activité d'un poste de secrétariat sans disponibilité budgétaire.

N5 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 10), les charge de personnel PENS présentent une économie (KCHF 37), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 97.6 %. L'écart s'explique par une vacance de poste plus longue que prévue initialement avec un recrutement en août 2023.

N6 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 9) dû au versement de diverses indemnités (départ à la retraite et primes) supérieur au budget.

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 3), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 3). L'écart s'explique principalement par une économie en lien avec les charges de personnel.

N8 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 6), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 16). L'écart s'explique par des économies sur les dédommagements de personnel (KCHF 12) et les services et honoraires (KCHF 9) partiellement compensées par un dépassement sur les fournitures (KCHF 6).

N9 Les subventions affichent une économie (KCHF 83). Cet écart s'explique par la démission d'un professeur au mois de juin 2023 induisant une sous-utilisation de la subvention accordée à la Fondation de la Faculté autonome de théologie (KCHF 79) et des économies sur les bourses (KCHF 4).

5.4.10 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1 079 343	900 204	179 139	19.9%	900 204
42	Taxes et revenus divers		478 934	312 204	166 730	53.4%	312 204
	Dédommagements de tiers	N1	125 614	-	125 614		-
	Autres prestations de service et ventes	N2	353 320	312 204	41 116	13.2%	312 204
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N3	600 410	588 000	12 410	2.1%	588 000
3	Charges	N4	41 236 876	41 445 123	-208 247	-0.5%	41 426 173
30	Charges du personnel		40 268 674	40 509 312	-240 638	-0.6%	40 490 362
	Personnel administratif et technique	N5	4 023 948	3 916 184	107 764	2.8%	3 916 184
	Personnel enseignant	N6	27 778 992	27 984 074	-205 082	-0.7%	27 965 124
	Allocations, indemnités	N7	951 254	976 710	-25 457	-2.6%	976 710
	Cotisations patronales	N8	7 510 280	7 615 646	-105 366	-1.4%	7 615 646
	Autres		4 200	16 698	-12 498	-74.8%	16 698
31	Dépenses générales	N9	805 799	812 811	-7 012	-0.9%	812 811
	Fournitures		121 926	251 600	-129 674	-51.5%	251 600
	Mobilier, machines		27 016	70 200	-43 184	-61.5%	70 200
	Services, honoraires		339 405	218 011	121 394	55.7%	218 011
	Entretien immeubles		1 745	4 000	-2 255	-56.4%	4 000
	Entretien mobilier		849	5 000	-4 151	-83.0%	5 000
	Loyers, redevances		5 080	16 000	-10 920	-68.3%	16 000
	Dédommagements de personnel		309 429	248 000	61 429	24.8%	248 000
	Diverses charges		350	-	350		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		6 950	-	6 950		-
	Bourses sociales et dépannages		6 950	-	6 950		-
39	Imputations internes	N3	155 453	123 000	32 453	26.4%	123 000
	Occupation de postes		255.5	262.4	-6.9	-2.6%	262.4
	Personnel administratif et technique	N5	36.7	36.8	0.0	0.0%	36.8
	Personnel enseignant	N6	218.8	225.7	-6.9	-3.1%	225.7
	Corps professoral		46.9	49.6	-2.7	-5.4%	49.6
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		171.9	176.1	-4.2	-2.4%	176.1

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration

centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart s'explique par une amélioration du chiffre d'affaires de Pôle Cité (KCHF 6), par des prestations facturées à UniDistance plus importantes que prévues initialement (KCHF 13), par les inscriptions pour la fête annuelle de la Faculté (KCHF 11), ainsi que par les prestations prises en charge par un tiers (KCHF 11).

N3 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 34), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 41). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 179), l'objectif de non dépense est dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 387). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.1 %.

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 78), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 30), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 100.8 %.

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 15), les charges de personnel PENS sont en ligne avec le budget (KCHF 221), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 99.1 %. L'écart s'explique principalement par des vacances de postes plus longues que prévues initialement.

N7 Les allocations et indemnités présentent une économie (KCHF 25). Cet écart s'explique par un versement des indemnités de direction moins élevé que prévu (KCHF 51) compensé par un montant plus élevé au niveau des autres indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) (KCHF 18).

N8 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 22), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 127). L'écart s'explique, d'une part, par des économies sur les charges de personnel (KCHF 50) et, d'autre part, par une économie résultant de la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 77).

N9 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 32), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 39). L'écart s'explique par des économies sur les fournitures (KCHF 161), le mobilier (KCHF 43), les loyers (KCHF 11) et l'entretien (KCHF 6) largement compensées par un dépassement sur les services et les honoraires (KCHF 121) et les dédommagements de personnel (KCHF 61).

5.4.11 Faculté de traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		27 209	-	27 209		-
42	Taxes et revenus divers		17 470	-	17 470		-
	Dédommagements de tiers	N1	17 470	-	17 470		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	9 739	-	9 739		-
3	Charges	N3	11 211 638	11 196 526	15 112	0.1%	11 196 526
30	Charges du personnel		11 082 588	11 062 403	20 185	0.2%	11 062 403
	Personnel administratif et technique	N4	1 097 596	1 112 007	-14 411	-1.3%	1 112 007
	Personnel enseignant	N5	7 788 291	7 784 814	3 477	0.0%	7 784 814
	Allocations, indemnités	N6	103 941	78 368	25 573	32.6%	78 368
	Cotisations patronales	N7	2 092 310	2 083 194	9 116	0.4%	2 083 194
	Autres		450	4 020	-3 570	-88.8%	4 020
31	Dépenses générales	N8	102 489	104 123	-1 634	-1.6%	104 123
	Fournitures		12 124	13 000	-876	-6.7%	13 000
	Mobilier, machines		533	6 000	-5 467	-91.1%	6 000
	Services, honoraires		43 308	41 000	2 308	5.6%	41 000
	Entretien immeubles		-	1 000	-1 000	-100.0%	1 000
	Entretien mobilier		5 355	4 000	1 355	33.9%	4 000
	Loyers, redevances		1 147	1 000	147	14.7%	1 000
	Dédommagements de personnel		40 021	38 123	1 898	5.0%	38 123
	Diverses charges		-	-	-		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
39	Imputations internes	N2	26 561	30 000	-3 439	-11.5%	30 000
	Occupation de postes		69.8	70.5	-0.7	-1.0%	70.5
	Personnel administratif et technique	N4	10.4	10.0	0.4	4.2%	10.0
	Personnel enseignant	N5	59.5	60.6	-1.1	-1.9%	60.6
	Corps professoral		13.0	14.6	-1.5	-10.6%	14.6
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		46.4	46.0	0.4	0.9%	46.0

N1 L'écart s'explique par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 8), sans impact sur le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat

net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 10), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 3). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 27), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente une économie (KCHF 12). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.9 %.

N4 Les charges de personnel PAT présentent une économie (KCHF 14), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 98.7 %.

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 17), les charges de personnel PENS sont en ligne avec le budget (KCHF 13), cotisations patronales non comprises, soit un taux d'utilisation de 99.8 %.

N6 Les allocations et indemnités affichent un dépassement (KCHF 26). L'écart s'explique par des indemnités de direction (12 KCHF), l'allocation vie chère (KCHF 4) et des autres indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) (KCHF 10) plus élevées que prévues initialement.

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 4), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 5) résultant de la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle.

N8 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 10), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 12). L'écart s'explique par des économies sur les fournitures et le mobilier (KCHF 17) partiellement compensées par un dépassement sur les services et les honoraires (KCHF 2) et les dédommagements de personnel (KCHF 2).

5.5 Investissements

5.5.1 Investissements par type de bailleurs de fonds

au 31 décembre 2023	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	4 921 728	3 573 100	2 712 964	1 606 287	12 814 079
Matériels informatiques	4 414 266	225 574	423 662	693 100	5 756 602
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	3 115 449	34 133	234 542	225 080	3 609 204
Véhicules	-	-	-	-	-
Aménagements	863 244	-	392 492	457 092	1 712 828
Logiciels	5 225 676	3 497	67 850	3 887 978	9 185 001
Total	18 540 364	3 836 303	3 831 510	6 869 537	33 077 714

au 31 décembre 2022	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	6 695 452	2 034 953	2 913 783	1 932 269	13 576 457
Matériels informatiques	4 819 748	74 672	534 089	982 338	6 410 847
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	2 355 312	47 543	151 763	166 917	2 721 535
Véhicules	43 867	-	-	-	43 867
Aménagements	1 208 414	-	12 078	1 138 410	2 358 902
Logiciels	4 605 469	6 790	20 511	2 496 929	7 129 701
Total	19 728 262	2 163 958	3 632 224	6 716 864	32 241 308

Écart Comptes 2023 vs Comptes 2022	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	-1 773 723	1 538 147	-200 819	-325 982	-762 378
Matériels informatiques	-405 482	150 902	-110 427	-289 238	-654 245
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	760 137	-13 410	82 778	58 163	887 669
Véhicules	-43 867	-	-	-	-43 867
Aménagements	-345 170	-	380 414	-681 318	-646 074
Logiciels	620 206	-3 294	47 339	1 391 049	2 055 300
Total	-1 187 898	1 672 346	199 285	152 673	836 406

5.5.2 Investissements « État » par faculté

Crédit de renouvellement :

Le Grand Conseil a voté en septembre 2019 une loi ouvrant un crédit de programme (KCHF 69 950) pour la période 2020 à 2024 (L12462). Le crédit de renouvellement est réparti en tranches annuelles indicatives calculées sur la base des dépenses nettes. Il participe au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de renouvellement peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base d'enveloppes forfaitaires calculées sur l'état des inventaires et les durées effectives d'utilisation des biens. Il est attendu des titulaires de fonds d'investissement de réaliser des arbitrages de proximité puisque les enveloppes allouées ne couvrent que partiellement le renouvellement des équipements de l'Université. Dans la période d'un crédit de renouvellement, les commandes réalisées en fin d'année, engendrant une livraison en début d'année suivante, donnent lieu à un report budgétaire automatique et les soldes disponibles sont mutualisés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de renouvellement sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en novembre 2024 et concrétisées au cours du premier trimestre 2025.

Sur la base des données des immobilisations, en ne prenant en considération que les dépenses imputées sur le crédit de renouvellement 2020 / 2024, les dépenses d'investissements enregistrées en 2023 sont les suivantes :

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de renouvellement (loi 11524)	<i>N1</i>	13 706 366	16 511 717	-2 805 351	-17.0%	16 511 717
Sciences	<i>N2</i>	4 525 892	5 095 981	-570 089	-11.2%	4 701 441
Médecine	<i>N2</i>	2 125 635	2 798 762	-673 127	-24.1%	2 574 822
Lettres	<i>N2</i>	94 535	109 430	-14 895	-13.6%	100 430
Économie et de Management	<i>N2</i>	60 529	71 055	-10 526	-14.8%	68 555
Sciences de la Société	<i>N2</i>	66 725	70 072	-3 346	-4.8%	68 322
Droit	<i>N2</i>	32 157	32 787	-630	-1.9%	25 287
Théologie	<i>N2</i>	6 059	15 151	-9 093	-60.0%	15 151
Psychologie et Sciences de l'Éducation	<i>N2</i>	203 874	228 404	-24 530	-10.7%	223 404
Traduction et Interprétation	<i>N2</i>	64 263	64 388	-125	-0.2%	63 290
Centres interfacultaires	<i>N2</i>	203 676	252 417	-48 741	-19.3%	239 917
Rectorat et services rattachés	<i>N2</i>	1 042 892	1 719 602	-676 710	-39.4%	2 377 430
Services communs	<i>N2</i>	5 280 128	6 053 667	-773 539	-12.8%	6 053 667

L'Université réalise des transferts budgétaires d'un fonds central de réallocation vers les facultés en cours d'exercice. Ces derniers concernent la répartition des crédits d'installation des

professeurs-es. Ils expliquent la variation entre le budget initial et le budget avec transfert. À relever que les autorisations de dépassement budgétaire n'induisent pas de transferts budgétaires ou de dotations complémentaires. Elles ne sont pas visibles dans le budget final.

N1 Par catégorie de biens, la part des acquisitions est de 36 % pour les appareils scientifiques, de 27 % pour le matériel informatique, de 10 % pour les logiciels, de 6 % pour l'aménagement, de 8 % pour le matériel divers, de 7 % pour le matériel audiovisuel et de 5 % pour le mobilier. Cette décomposition par catégorie de biens est en correspondance avec les prévisions budgétaires. Pour mémoire, les règles budgétaires permettent aux titulaires de fonds d'investissement d'effectuer des réallocations entre les catégories de biens à condition de respecter l'enveloppe budgétaire à leur disposition.

N2 Globalement, corrigé des reports budgétaires 2023 (KCHF 2 338), les dépenses du crédit de renouvellement affichent une sous-utilisation du budget 2023 (KCHF 467). Compte tenu des règles de gestion, cette économie est allouée au fonds de réallocation du Rectorat et inscrite au budget 2024. Quant aux reports budgétaires, ils vont permettre à l'Université d'honorer les engagements pris en 2023 pour lesquels la livraison n'a pas pu être réalisée en 2023 comme prévu, ainsi que les livraisons reconnues en 2023 mais dont l'imputation de la facture se réalisera au cours de l'exercice budgétaire 2024.

Crédits d'ouvrage :

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2023 :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédits d'ouvrage		4 833 997	8 864 593	-4 030 596	-45.5%	8 864 593
Loi 9995 CMU 5	N1	40 844	654 457	-613 613	-93.8%	654 457
Loi 10822 CMU 6	N1	189 897	1 340 646	-1 150 749	-85.8%	1 340 646
Loi 10875 AEM	N2	6 808	-	6 808	-	-
Loi 12146 HPC	N3	2 232 416	2 800 000	-567 584	-20.3%	2 800 000
Loi 12149 Aile Jura	N4	82 698	569 490	-486 792	-85.5%	569 490
Loi 12767 SI étudiants-es	N5	2 281 335	3 500 000	-1 218 665	-34.8%	3 500 000

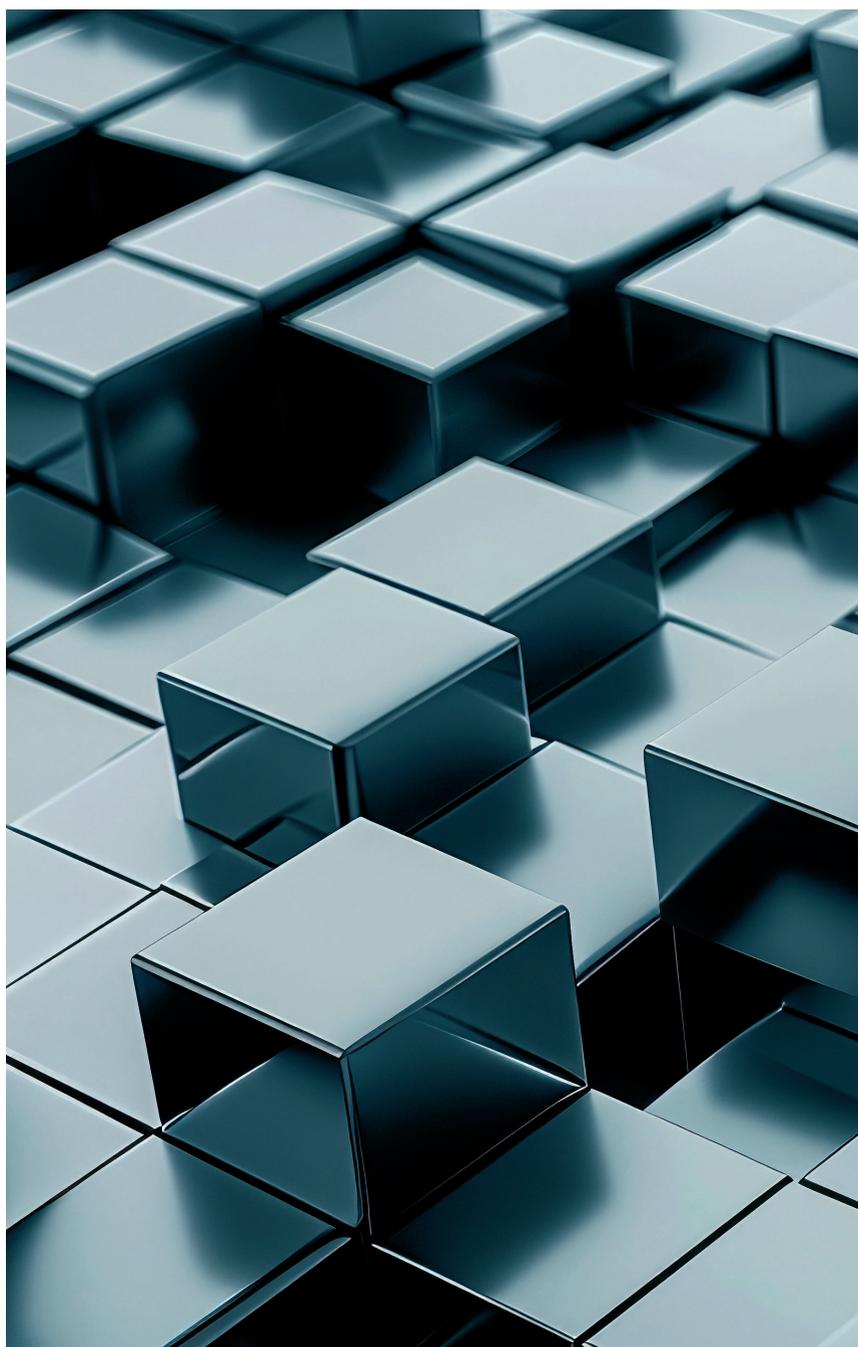
N1 Pour les lois d'aménagement des bâtiments CMU 5 / 6 (lois « L9995 » et « L10822 »), le volume des dépenses est inférieur au budget (KCHF 1 764). Cet écart s'explique par la livraison repoussée à fin 2024 des locaux pour l'animalerie, ainsi qu'un décalage des commandes pour l'aménagement des locaux du Biostock. Compte tenu du gel d'une partie du crédit d'ouvrage alloué par le Grand Conseil (KCHF 4 200), le solde budgétaire (KCHF 2 018) devrait permettre de terminer les travaux d'ici fin 2025.

N2 Les travaux d'aménagement de l'Ancienne école de médecine sont maintenant terminés. Par rapport au budget octroyé par la loi « L10875 », le solde de la loi « L10875 » est à restituer (KCHF 443).

N3 Le projet d'évolution des infrastructures et des services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme (loi « L12146 ») rencontre des retards dans la livraison de certaines commandes (KCHF 567). Le solde budgétaire (KCHF 2 655) devrait permettre de terminer le projet d'ici fin 2024.

N4 Le projet de rénovation et aménagement de l'Aile Jura du bâtiment des Bastions est à bout touchant. L'écart s'explique par des retards dans la livraison de certaines commandes (KCHF 40) et du choix de reporter certains travaux, par exemple la déchetterie, dans la dernière phase de rénovation et d'aménagement du bâtiment central des Bastions en 2027 (KCHF 447). Par rapport au solde budgétaire (KCHF 523), il est attendu que l'entier du crédit d'ouvrage soit consommé.

N5 Le projet de refonte des prestations numériques aux étudiants-es se déploie moins rapidement que prévu initialement. En conséquence, le volume des dépenses en 2023 est plus faible que prévu (KCHF 1 219) et le solde budgétaire s'élève à KCHF 7 559. Il est attendu que les travaux se poursuivent jusqu'en 2025 dans le cadre du financement alloué.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Division comptabilité et gestion financière

24 rue Général-Dufour

1211 Genève 4